

眞臘風土記

Mémoires sur les coutumes du Cambodge

INTRODUCTION

« Le royaume de Tchen-la 眞臘 est au Sud-Ouest du Lin-yi 林邑. C'était originairement un royaume vassal du Fou-nan 扶南... Le nom de famille du roi était Kṣatriya (*teh'u-li* 刹利); son nom personnel était Citrasena (?) (*Tche-to-sseu-na* 質多斯那); ses ancêtres avaient progressivement accru la puissance du pays; Citrasena s'empara du Fou-nan et le soumit. Il mourut. Son fils Icānasena (*Yi-chō-na-sien* 伊奢那先) (1) lui succéda; il habita la ville d'Icāna (*Yi-chō-na-tch'eng* 伊奢那城, *Icāna-pura*). » Voilà le premier texte des vingt-quatre historiens où il soit fait mention du Tchen-la, qui est le nom dont, d'une façon presque constante, les Chinois appelèrent le Cambodge. Ce passage se trouve dans le *Souei chou* ou *Histoire des Souei* (589-618), composé au VII^e siècle, (k. 82, p. 400); tous
3.29

122 下. 2 42
121. p. 3. 42
1) Il faut certainement lire *Yi-chō-na*. Seul le *Sin l'ang chou* (composé au XI^e siècle, 121. p. 3. 42) écrit *Yi kin na* 伊金那. Mais le *Sin l'ang chou* ne fait guère que reproduire les données du *Souei chou*; le *Pei che*, le *Kieou l'ang chou*, qui puisent à la même source et sont antérieurs à la rédaction du *Sin l'ang chou*, nous garantissent la lecture *Yi-chō-na*. M. Chavannes (*Religieux éminents*, p. 58) s'était servi du *Sin l'ang chou* et avait lu *Yi-kin-na*. C'est, croyons-nous, M. Schlegel qui a le premier signalé la lecture *Yi-chō-na* (*Toung-pao*, II. 1, 92), mais la portée de sa remarque est faussée par une inexactitude. *Yi-chō-na*, nous dit-il, est la leçon du *Pien yi tien*; et voilà tout: aucune référence de chapitre ou de page. Or le *Pien yi tien*, M. Schlegel le sait aussi bien que nous, n'est que la section des pays étrangers de l'encyclopédie *Tou chou tsi tch'eng*, composée sous la dynastie actuelle; pour chaque sujet, les emprunts sont faits à des œuvres très diverses, et la source est toujours indiquée. Il en résulte que le *Pien yi tien* ne donne pas plus *Yi-chō-na* qu'*Yi-kin-na*, mais, quand il cite le passage du *Souei chou*, il écrit *Yi-chō-na*, et écrit *Yi-kin-na* en reproduisant le texte du *Sin l'ang chou*. Il est d'ailleurs absolument vain de citer le *Tou chou tsi tch'eng* pour des textes d'une tradition aussi indépendante et aussi anciennement fixée que les vingt-quatre historiens (sauf le dernier). Si donc, comme nous le croyons, *kin* 金 est une faute de copiste pour *chō* 著, cette leçon erronée est ancienne, et, en tout cas, antérieure aux compilations du temps de K'ang-hi.

Mais une autre difficulté se présente pour ce nom du fils de Citrasena. Le texte du *Souei chou* dit: « (*Citrasena*) mourut (死). 子伊奢那先代立. Il habita dans la ville d'Icāna (伊奢那城). » Rémusat et d'Hervey de Saint-Denys ont traduit la phrase intermédiaire:

ses renseignements semblent remonter à la seule ambassade du Tchen-la dont il soit alors fait mention et qui vint en Chine en 616 ou 617 (1). Le Lin-yi est en gros le Champa; le Fou-nan, qui comprenait le Cambodge actuel, devait s'étendre beaucoup plus à l'Ouest, mais l'étude de cet ancien royaume reste encore à faire.

A quelle époque se rapportent ces renseignements sur Citrasena et Icānasena son fils (2)? Vu la façon même dont l'histoire est rapportée au *Souei chou*, il semble probable que Icānasena était le souverain régnant lors de cette ambassade qui vint en Chine en 616-617. Le récit du *Sin l'ang chou* est un peu différent de celui du *Souei chou*; il ne parle pas de Citrasena, et dit seulement que le Ksatriya Yi-kin-na (Icāna), au début de la période *tcheng-kouan* 貞觀 (627-649), s'empara du Fou-nan. Ce renseignement repose-t-il vraiment sur une tradition indépendante? La réponse n'est pas aisée. Mais ce qui résulte clairement des deux textes, c'est que, dans la première moitié du VII^e siècle, le Cambodge s'était rendu indépendant, et que son souverain, Icānasena, habitait la ville d'Icāna, Icānapura. Or, Hiūan-tsang (III, 83) nomme précisément entre le Siam et le Champa le pays d'*Yi-chang-ni-pou-lo* 伊賞那補羅 (Icānapura), et M. Chavannes (*Religieux éminents*, p. 58) a rapproché de ce texte les renseignements fournis par l'épigraphie cambodgienne, qui montre, régnant au Cambodge en 626, le roi Icānavarman.

L'origine du nom de *Tchen-la* (*Tchan-la*) (3) est aussi obscure aujourd'hui qu'au temps de Rémusat. M. Schlegel transcrit *Tchambu* (*Chandu*) (4). Vu la

« Son fils *Yi-cho-na-sien-tai* lui succéda ». Ce nom est peu probable. *Tai-li* 代立, succéder, est trop net selon nous pour qu'on puisse voir en *tai* un caractère de transcription. Le dernier caractère que nous croyons partie intégrante du nom, *sien* 先, est assez surprenant à côté de la transcription si correcte du nom du père et de la première partie du nom du fils. Ce pourrait être une transcription de *senā*: le nom complet se lirait alors Icānasena, Icāna étant un nom de Civa; Icānapura est la « ville de Civa ». Pour la transcription de *senā* par *sien* 先, cf. le nom de Nagasena transcrit *Na-sien* 那先 dans le *Milindapaṇṇa*, et la double transcription *Seng-k'ie-sseu-na* 僧伽斯那 et *Seng-k'ie-sien* 僧伽先 du nom de Saṅghasena. (Naujio, *Catalogue*, appendice I., n^o 37; Eitel, *Handbook*, s. v. Saṅghasena).

Une question semblable se pose pour le Kouchan généralement appelé *Yen-kao-tchen-tai* 閼耆珍代, dans le nom duquel le dernier caractère doit sans doute être rattaché au *li* 立 qui suit: *Yen-kao-tchen-tai-li*, c.-à.-d. *Yen-kao-tchen* lui succéda.

(1) Le *Souei chou* place cette ambassade en la 13^e année *ta-ye* 大業, soit 617; mais la 13^e année *ta-ye* se confondrait alors avec la 1^{re} année *yi-ning* 義寧 (617), ce qui n'a rien d'inadmissible, les premiers mois de l'année appartenant à un *nien-kao* et les derniers au suivant; il se pourrait cependant que la vraie leçon fût celle du *Pei che*, qui écrit la 12^e année *ta-ye* (616).

(2) Selon M. Schlegel (*Toung-pao*, II, II, 176), le Cambodge était déjà appelé par les Chinois *Tchen-la* sous la première dynastie Song 宋 (420-478), mais nous avons vainement cherché la trace de cette mention, pour laquelle il ne nous fournit aucune référence.

(3) Cf. p. 137, n^o 2.

(4) *Toung-pao*, II, II, 176.

valeur cérébrale du *d* malais (1), vu l'équivalence connue *K'ouen-louen* 崑崙 = *Poulo-Comlor*, *Tchanda* est en effet une des restitutions possibles, mais l'hypothèse reste en l'air sans que rien jusqu'à présent l'infirmé ou la fortifie. Notons seulement la fréquence de cette syllabe initiale *tchen* (*tchan*) dans la nomenclature géographique de ces régions. Le texte même des *Mémoires sur les coutumes du Cambodge* nous fait connaître, à l'embouchure du Donnaï, le pays de *Tchen-p'ou* 真蒲 (2); le *Ling wai tui ta* 嶺外代答 (1178) (k. 10, p. 17, v°) nomme au Cambodge la ville de *Tchan-li-p'o* 占里婆; le *Tchou fan tche* 諸番志 de Tchao Jou-koua 趙汝适 (première moitié du XIII^e siècle; k. 1, p. 4; mentionne parmi les pays vassaux du Cambodge celui de *Tchen-li-fou* 真里富, et en comparant ce nom à un autre cité peu après, *Touen-li-fou* 吞里富, on est tenté d'en séparer les éléments en *tchen* (*tchan*) + *li-fou*; enfin, peut-être faut-il en rapprocher le nom même des Chams. -

Les Cambodgiens eux-mêmes se donnent le nom de *Khmér* ou de *Kamvūja*. Aujourd'hui encore, « le nom du Cambodge est *srōk Kampuēā* (*Kambujā*) ou *srōk Khmér* » (3). Le nom de *Khmér* apparaît dans les inscriptions chames sous les formes *Kvir* et *Kmir*, aujourd'hui *Kur* en Cham (4). Le *Kieou l'ang chou* 舊唐書 (5) et le *Sin l'ang chou* 新唐書 (6) l'écrivent *Ki-mao* 吉篋; les Arabes, nous l'allons voir, connaissaient le pays sous le nom de *Comar*. Aujourd'hui « le nom ordinaire dont les Siamois font usage pour désigner les Cambodgiens est exactement *Khmér*, ainsi écrit, mais prononcé *Khamen*. En langue littéraire et officielle, ils se servent du mot *Kamphura* ou *Kamphut* » (7). Les Annamites écrivent *Cao-man* 高蠻 (ch.: *kaoman*) ou *Cao-mien* 高綿 (ch.: *kaomien*).

D'où vient l'autre nom de *Kamvūja* ou *Kambuja*? Selon M. Schlegel, la forme originale est *Kēmbodja*, doublet de *Sēmbodja*, qui est le nom malais de la *Plumeria acutifolia*; le nom est ainsi le même que celui porté jadis par Palembang, *Sēmbodja* (*Sun-fo-ts'i* 三佛齊) et, appliqué au Cambodge, il n'apparaît que sous la dynastie des Ming (1368-1644) (8). Il se pourrait en effet que

(1) Cf. le *Livre des merveilles de l'Inde*, p. 308, note de Kern.

(2) Cf. p. 138.

(3) Note de M. Finot.

(4) Cf. Aymonier, *Première étude sur les inscriptions tchames*, J. A., 1891, janvier-février, p. 31.

(5) K. 197, p. 2, v°. Le *Kieou l'ang chou* ou *Ancienne histoire des Tang* (618-906) fut rédigé au X^e siècle.

(6) K. 221, p. 3, v°. Le *Sin l'ang chou* ou *Nouvelle histoire des Tang* (618-906) fut rédigé au XI^e siècle.

(7) Communication de M. Lorgeou, professeur de siamois à l'École des Langues Orientales.

(8) *Toung-pao*, II, 11, 176. « Of course, the name of *Kēmbodja* was given by the Malays to the country we now call *Cambodja*, for it was called by the natives themselves *Khmier*. It is only during the Ming-dynasty, XIVth century, that the names 甘字智 *Kam-pūt-chi*, 濶蒲只 *Kam-po-chi* = *Kēmbodji*, which we have adopted on our maps, appear. »

le nom fût apparenté originairement aux langues malaises, mais il faut ajouter qu'il est anciennement employé au Cambodge même, et ce fait nouveau affaiblit l'autorité du jugement de M. Schlegel. Assurément l'étymologie traditionnelle *Kambuja* « fils de Kambu » n'a rien de probant, et nous ne penchons guère à admettre une explication par le Kamboja de l'Inde; encore est-il que l'argument par lequel M. Schlegel écarte ce nom nous est impénétrable: « il y avait, dit-il, un *Kambodja* quelque part en Afghanistan; mais ce nom est selon Bentley (*Skt. Diction.*, p. 159) un masculin pluriel, et ne peut par conséquent rien avoir à faire avec le Kamboja malais » (1). *Kambuja* est aussi bien un pluriel que Kamboja, il suffit de le décliner; et tous les noms de peuples s'emploient régulièrement au pluriel comme noms de pays, selon Pāṇini (*Grammatik*, 1, 2, 51). Nous n'acceptons donc que comme une possibilité l'étymologie qui est présentée comme une certitude. Quant à la dernière phrase, de quelque bout qu'on la prenne, on arrive à une inexactitude assez grave. Si le sens est bien, comme tout tend à le faire croire, que le nom, d'une façon générale, n'apparaît qu'au XIV^e siècle, M. Finot dit que « *Kambuja* ou plus ordinairement *Kamruja* se trouve dans les inscriptions du Champa et du Cambodge dès le IX^e siècle. La plus ancienne inscription datée où ce nom paraisse est une inscription de Po-Nagar de Ma-trang, de 817 A. D. (*I. S. C. C.* XXVIII, 9, p. 266) ». Est-ce à dire au contraire que le nom de *Kambuja*, d'origine malaise, mais d'emploi séculaire au Cambodge, restait inconnu à l'étranger? Le *Mahavamsa* montrera tout à l'heure qu'on employait couramment « *Kamboja* » à Ceylan au XII^e siècle; ce dut être le nom que connut l'Inde; c'est celui qu'on trouve chez Tāranātha (trad. Schiefner, p. 262). Enfin devons-nous entendre que chez les seuls Chinois ce nom n'apparut que sous les Ming (1368-1643)? Mais le texte même dont nous publions aujourd'hui une nouvelle traduction, qui est le document chinois fondamental sur l'ancien Cambodge et que Rémusat fit connaître dès 1819, remonte au XIII^e siècle, sous les Yuan; il donne cependant le nom de *Kambuja*, et c'est précisément de lui que l'*Histoire des Ming* tire une grosse part de son information sur la civilisation cambodgienne. M. Schlegel paraît donc avoir ouvert à la recherche une voie nouvelle et qui pourra être féconde, mais ce serait, croyons-nous, bâtir sur le sable que d'accepter d'ores et déjà ses hypothèses comme des vérités.

Le nom du Cambodge subit enfin en Chine une dernière transformation, ou plutôt déformation, au début du XVII^e siècle; le nom devient alors *Tong-pou-tch'ai* 東埔寨 (2); c'est sous ce nom que se trouvent les notices sur le Cambodge dans le *Tong si yang kao* 東西洋考, 1618 (k. 3., p. 8) comme

(1) *Loc. laud.* « There was a *kambodja* somewhere in Afghanistan; but... this name is, according to Bentley (*Skt. Dict.*, p. 159) a masc. pluralis, and can thus have nothing to do with the Malay *kambodja* ».

(2) Cf. le *Ming che* (*Histoire des Ming*, k. 324).

dans le *Hai kouo l'ou tche* 海國圖志 (1844) (k. 8, p. 13, v°). Le *Tong si ping k'ao* (loc. laud.) y voit une altération de *Kambadj*. Comment se serait-elle produite ? Sans doute par une confusion de caractères. Le caractère *tong* 東 est presque identique au caractère *kien* 東 ; or les historiens japonais, selon un renseignement dû à M. Courant, écrivent 東埔寨 ; le *Catalogue des livres japonais et chinois de la Bibliothèque de l'Université Impériale de Tôkyô* (1) nous a fourni à nous-même l'indication d'une 東埔寨國志 *Description du Cambodge*, dont l'auteur avait bien étudié les choses d'Indo-Chine, car c'est ce même 引田利章 (prononciation chinoise : Yin-t'ien Li-tchang) qui a réimprimé les *Annales annamites* (大越史記全書). Il nous paraît donc probable que *kien* 東 était la leçon primitive corrompue ensuite en *tong* 東 et que cette orthographe est venue d'une des provinces maritimes où *kien* se prononce *kan*. La traduction chinoise du *Voyage d'exploration en Indo-Chine* de Doudart de Lagrée et Francis Garnier écrit *Kien-pou-tche* 東埔治.

Ce n'est pas ici le lieu de nous appesantir sur l'histoire du Cambodge, ni même de grouper les renseignements qu'apportent à son sujet les écrivains chinois. Nous voulons seulement rappeler deux séries de faits dont, à ce qu'il nous semble, il n'a pas encore été fait un état suffisant. Et d'abord il est souvent question du Cambodge chez les géographes arabes. Les voyageurs arabes du IX^e siècle, pour ne prendre que ceux-là, parlent longuement de l'état de *Comar* qui produit l'aloès *al-comary* (2). Reinaud identifiait Comar avec le cap Comorin (3). Alfred Maury, sans pouvoir préciser davantage, avait vu l'erreur de cette identification et montré que le pays de Comar devait être placé en Indo-Chine (4). Maçoudi suit ici pas à pas le récit de Abou Zeyd (5), et c'est par inadvertance que les éditeurs des *Prairies d'or* ont identifié le pays de Comar tantôt avec le cap Comorin, tantôt avec l'Assam (*Kāmarūpa*) (6). Mais aujourd'hui l'équivalence de Comar et de Khmer est universellement acceptée (7). Abou Zeyd et Maçoudi racontent sur ce pays une curieuse histoire :

« Jadis le royaume de Comar tomba entre les mains d'un jeune homme d'un caractère naturellement prompt. Le prince était un jour assis dans son palais, et le palais dominait sur une rivière d'eau douce semblable au Tigre de l'Irac ; entre le palais et la mer il y avait la distance d'une journée ». Le roi eut alors

(1) 東京圖書館增加書目錄第壹編, Tôkyô, 1889, p. 97.

(2) Reinaud, *Relation des voyages*, I, 97 ss.

(3) Reinaud, *id.* II, 48.

(4) Alfred Maury, *Examen de certains points de l'itinéraire que les Arabes et les Persans suivaient au IX^e siècle pour aller en Chine*. (*Bulletin de la Société de Géographie* d'avril 1846, tirage à part, p. 28 ss.)

(5) Maçoudi, *Prairies d'or*, I, 170-175.

(6) Voir l'*Index des Prairies d'or*.

(7) Cf. *Géographie d'Aboulséda*, II, II, 127 ; Van der Lith, *Livre des Merveilles de l'Inde*, p. 222 ; Yule, *Hobson-Jobson*, s. v. *Comar*, etc.

une étrange envie ; il dit à son vizir : « Je voudrais voir devant moi la tête du roi de Zabedj exposée sur un plat ». Le mahārāja de Zabedj, le grand roi de l'empire javanais, était un prince puissant. Aussi le vizir, comprenant que la jalousie faisait parler son maître, l'adjura-t-il de se taire. Le jeune homme répéta devant d'autres ses propos imprudents, qui vinrent aux oreilles du mahārāja. Le châtiement ne se fit pas attendre. Le mahārāja mit secrètement à la voile avec une flotte considérable. « Le roi de Comar n'eut connaissance du danger qui le menaçait que lorsque la flotte fut entrée dans le fleuve qui conduisait à sa capitale, et que les guerriers du mahārāja furent débarqués ». Les Javanais s'emparèrent du palais et du roi. Les officiers avaient pris la fuite. La tête du roi fut la rançon de sa présomption. Le mahārāja, en repartant, laissa les habitants du Comar libres d'élire un nouveau roi. Mais il emporta au Zabedj la tête de son ennemi vaincu, afin que nul parmi ses peuples n'ignorât de quel châtiement il avait puni l'arrogance. Puis ordre fut donné de laver la tête et de l'embaumer ; elle fut mise dans un vase et envoyée au prince qui occupait alors le trône de Comar. « Quand la nouvelle de ces événements se fut répandue parmi les rois de l'Inde et de la Chine, le mahārāja grandit à leurs yeux. A partir de ce moment, les rois de Comar, chaque matin, à leur lever, tournaient la tête vers les pays du Zabedj et se prosternaient, adorant le mahārāja, en signe de respect (1) ».

Cette légende n'est peut-être pas dépourvue de toute portée historique. Il semble qu'à travers toutes les déformations un souvenir y flotte encore du Mékong et de la capitale antique des provinces basses. Or, ceci se passe à la fin du IX^e siècle ; Angkor Thom a été fondée au début de ce siècle, mais ne sera érigée en capitale qu'en l'an 900 de notre ère (2). La prépondérance, selon M. Aymonier, avait appartenu jusque-là à Vyādhapura, identifiée à Angkorborei, dans la province actuelle de Prei Krebas. Angkorborei n'était pas sur le Mékong, mais assez proche. Le cours d'eau, affluent du Mékong, qui traverse la ville, « est large à cet endroit de 80 à 100 mètres, suffisamment profond pour donner en tout temps accès à nos canonnières, et se gonfle encore de trois ou quatre mètres à l'inondation annuelle ». Angkorborei « était donc un port très accessible aux jonques de mer (3) ». Et justement les inscriptions khmères nous parlent à ce moment d'invasions javanaises ; l'inscription de Sdok Kāk Thom (1052 ap. J.-C.) (4) associe Java au souvenir de Parameçvara (Jayavarman II), qui régna de 802 à 859 environ (5). Il est dit surtout que, sous ce prince, « un brahmane, Hiranyadāma, homme érudit, de science accomplie, vint de Janapada, parce que Sa Majesté, désireuse de faire

(1) Reinand, *Relation des voyages*, I, 98-104.

(2) Aymonier, *Les inscriptions modernes d'Angkor Vat*, J. A., novembre-décembre 1899, p. 493.

(3) Aymonier, *Le Cambodge*, I, 197-198.

(4) Aymonier, *La stèle de Sdok Kāk Thom*, J. A., janvier-février 1901, p. 46.

(5) Aymonier, *loc. laud.*, p. 26.

abandonner à ce Cambodge-ci les traités (qui portaient l'empreinte) de sa dépendance (morale) vis-à-vis de Javā, invita (ce brahmane) à établir les règles des rites applicables à un empereur qui était cakravartin ». Mais n'oublions pas que les mots entre parenthèses sont des additions de M. Aymonier, et la remarque vaut surtout pour le mot « morale ». « Nous ajoutons : morale, dit M. Aymonier, aucun indice, jusqu'à présent, ne nous ayant permis de croire que le Cambodge ait été, à l'époque, sous la domination matérielle de Java (1) ». N'y a-t-il pas, à tout le moins, une coïncidence curieuse entre la légende d'Abou Zeyd et le texte cambodgien ? Serait-ce pour échapper à cette dépendance que Paramesvara (Jayavarman II) commença la construction d'Angkor Vat ? Il semble d'ailleurs qu'à ce moment une active piraterie, venue du Sud, ait désolé l'Indo-Chine (2). Les inscriptions chames rappellent qu'en 787 ap. J.-C. « les armées de Java, venues sur des navires, brûlent un temple de Çiva situé dans Pāṇḍurāṅga (3) ». C'est aussi dans cette seconde moitié du VIII^e siècle qu'au Tonkin « les habitants de l'île de Poulo-Condor et les Malais, après avoir dévasté et pillé partout, purent se rendre maîtres d'un chāu (4) ». C'est d'un pas bien hésitant que nous nous hasardons sur ce domaine de l'histoire cambodgienne ; les inscriptions khmères nous sont aussi étrangères que les géographes arabes ; mais il y a là

(1) Aymonier, *loc. laud.*, p. 27.

(2) Ces rapprochements supposent que les inscriptions, par Java, entendent bien l'île que nous appelons actuellement de ce nom. Or la question n'est pas encore tranchée ; voici comment elle se pose. On se trouve en présence de deux formes :

1^o *Yavadvipa*, « l'île de l'orge », nom sanscrit de l'île de Java, quoiqu'il ait dû d'abord s'appliquer à Sumatra. C'est à ce nom que correspondent le labadiou de Ptolémée et le *Ye-p'o-ti* 耶婆提 de Fa-hien. Ce nom est régulièrement devenu Djava dans l'Insulinde, mais les inscriptions sanscrites de Java ont gardé la forme *Yavadvipa*.

2^o *Jarū*, qui est donné par les inscriptions khmères et Chames, et qui a été aussi le nom d'états laotiens ; c'est à une forme *jara* (pron. *djara*) que correspondent le chinois 閩婆 *chō-p'o*, le cambodgien *chrū*, l'annamite 條吧 *chā-rā*. Or il est assez étrange qu'un roi soit venu de Java pour régner au Cambodge ; on ne voit pas pourquoi le nom de l'île de Java aurait été porté par des états du Mékong ; M. Schlegel a montré quelles difficultés s'opposaient à identifier *Chō-p'o* avec l'île même de Java et avec elle seule ; enfin en Indo-Chine *Chrū* et *Chā-rā* désignent proprement les Malais et non les Javanais. La question sera donc la suivante : Devons-nous dissocier absolument *Yavadvipa* (île de Java) et *Javā* ? C'est ce que propose M. Schlegel, qui, se basant uniquement sur les textes chinois, rétablit le dernier nom en *Djavā* ou *Djapū*, « *Hibiscus rosa sinensis* », et place cet état de Djava dans la péninsule malaise. Ou admettrons-nous que les inscriptions chames et khmères représentent la forme populaire et dérivée du nom dont la forme sanscrite aurait été perdue de vue, et que ce nom avait pris assez d'extension, était devenu assez imprécis, pour englober Java, Sumatra, qu'on se rappelle que Marco Polo nomme Java la mineure, et même une partie de la péninsule malaise ? Ce nom serait devenu l'équivalent de « malais », comme *klīng* est devenu pour les Javanais et les Cambodgiens synonyme d'Hin-lou. Le problème, on le voit, n'est pas de pure sinologie. Il ne nous semble pas en tout cas que la seconde hypothèse, que n'a pas envisagée M. Schlegel, puisse être rejetée sans examen.

(3) Aymonier, *Première étude sur les inscriptions tchames*, J. A., 1891, janvier-février, p. 20.

(4) Truong-Vinh-Ký, *Cours d'histoire annamite*, I., 35.

toute une série de faits dont nous avons tenté de jalonner l'étude, et qu'il y aurait sans doute profit à ce que d'autres plus compétents reprissent en un travail plus systématique (1).

Il est encore un autre point sur lequel nous voulons appeler l'attention : ce sont les relations du Cambodge et de Ceylan. Quand, en 1071, Vijaya Bāhu reconquit Ceylan sur les Tamouls, le bouddhisme y était presque éteint. Désireux de lui rendre son ancienne prospérité, le roi envoya demander des moines au pays de Rāmañña (Rāmañya, Pégou), à son ami le roi d'Anuruddha (2). Mais au XII^e siècle, sous le roi Parākrama Bāhu, ces relations de bonne amitié cessèrent; le roi de Rāmañya s'empara par la force des messagers du roi de Ceylan, prétendant qu'ils devaient se rendre au Kamboja (Cambodge) (3), et, peu après, « il se saisit par la violence d'une princesse que le seigneur de Lan-kā (c.-à.-d. Parākrama Bāhu) envoyait au pays de Kamboja » (4).

Ainsi, au milieu du XII^e siècle, des relations régulières étaient entretenues entre Ceylan d'une part, l'Indo-Chine de l'autre. Le Cambodge était dans toute sa puissance. Ses luttes incessantes avec le Champa n'avaient pas été malheureuses. Il traverse alors une crise douloureuse. En 1177 selon les Chinois (5), et, s'il faut en croire le *Ling wai tai ta* publié l'année suivante (1178), grâce aux conseils d'un naufragé chinois (6), le roi du Champa envahit le Cambodge, s'empara de la capitale et tua le roi; mais en 1199 le roi du Cambodge prit une revanche éclatante et plaça un Cambodgien sur le trône des rois chams (7). C'est sans doute aux siècles de splendeur, du X^e au XIII^e siècle, qu'il faut faire remonter la tradition chinoise des richesses fabuleuses du Cambodge (8); on vantait les trésors du pays Khmer comme vers le début de notre ère on avait cité proverbial-

(1) Cette identification du Comar avec le Cambodge, et du fleuve du Comar avec le Mékong suppose nécessairement que l'on place le Senf au Champa, car le Senf vient après le Comar quand on se rend d'Occident en Chine; Aboultéda (II, II, 127) dit formellement : « À l'Ouest de la presqu'île de Senf se trouve la presqu'île de Komār (Khmer) ». Yule (*Proceed. of the R. Geogr. Soc.*, 1882, pp. 649-660) avait proposé la quadruple équivalence Zabai-Senf-Champa-Kampot. Le Zabai de Ptolémée n'entre que difficilement en ligne de compte. Les découvertes épigraphiques ont forcé à dissocier la triple équivalence subsistante : Kampot et le Champa étaient fort distincts. Auquel rattacher Senf? M. Barth (*Journal des savants*, juillet 1901, p. 435 et ss.) avait proposé d'y voir Kampot, sur la foi de Yule. Une telle identification remettrait tout en question pour Comar. Mais M. Barth a abandonné sa première opinion (cf. *B. E. F. E.*, II, 98). Il est donc inutile d'y insister.

(2) Cf. *Mahāvamsa*, trad. Wijesinha : Colombo, 1889, in-8, livre IX, vers 4 ss.; Dr Edward Müller, *Ancient inscriptions in Ceylon* : Londres, 1883, in-8, p. 61.

(3) *Mahāvamsa*, ch. 76, vers 21 ss., p. 229; Rhys Davids, *The conquest of South India in the XIIth century by Parākrama Bāhu*, dans *J. A. S. B.* XII, 197-201.

(4) *Mahāvamsa*, III, 76, vers 35, p. 230; Rhys Davids (*loc. laud.*) parle de « plusieurs vierges de sang royal ».

(5) *Song che*, k. 489, p. 7, v^o; *Tchou fan tche*, k. 1, p. 3, v^o ss.

(6) *Ling wai tai ta*, II, 10; (notice sur le Champa).

(7) *Song che*, *loc. laud.*; *Tchou fan tche*, *loc. laud.*

(8) Cf. p. 143.

lement ceux de l'Orient romain (1). Le Cambodge ne se pliait plus au tribut (2); l'Empereur mongol s'en offusquait, et quand, en 1283, Souo-tou (Sagalou) envahit le Champa, il envoya au Cambodge deux officiers dont on n'eut plus de nouvelles (3). Les Yuan firent une autre tentative; en 1295, un ambassadeur reçut l'ordre de se rendre au Cambodge; il partit en 1296, accompagné de Teheou Ta-kouan 周達觀 (4); en 1297 ils étaient de retour en Chine. Teheou Ta-kouan nous a raconté ce qu'il avait vu dans les *Mémoires sur les coutumes du Cambodge* (*Tchen la fong fou ki* 真臘風土記): l'ambassade aurait eu, selon lui, plein succès, et l'hommage fut rendu; mais peut-être est-il trop intéressé dans l'affaire pour que nous accordions pleine créance à ses dires. En fait il n'y a aucune trace que des relations officielles régulières aient suivi la mission de 1296. C'est ce que constate en 1520 Houang Sing-tseung 黃省曾 dans la préface de son *Si yang tch'ao kong tien lou* 西洋朝貢典錄 (5): « Aux temps de la maison des Yuan, on se vanta d'expansion lointaine, on dit que Java et le Cambodge étaient devenus bien connus et tout proches; et cependant, à cette époque, ces nations ne rendirent pas l'hommage une seule fois. »

Mais déjà la fortune du Cambodge commençait à décliner, tandis que l'ennemi grandissait à ses côtés. L'ambassade de 1296 trouva la campagne dévastée par la récente guerre siamoise (6); les bonzes du bouddhisme « du Sud », qu'il semble bien que l'on appelait alors au Cambodge d'un nom siamois, avaient peut-être été l'avant-garde de l'invasion. C'était le premier symptôme d'une décadence qui ne s'arrêta plus. Quand, au début du XV^e siècle, Yong-lo envoya ses grandes missions d'eunuques parcourir les mers, elles visitèrent le Champa, Sumatra, le Siam; il est peu probable qu'aucune d'elles soit allée au Cambodge (7).

Les *Mémoires sur les coutumes du Cambodge* portent donc sur cette période critique où le Cambodge reste stationnaire: il ne gagne plus, sans trop déchoir encore. Teheou Ta-kouan nous présente un tableau de cette civilisation à son moment de plus grande splendeur. Enfin l'auteur est chinois, et les pèlerins bouddhistes ont montré depuis longtemps avec quelle minutieuse fidélité le voyageur chinois tient son carnet de route. Sans doute tel détail prête à la critique, et il est peu probable que les Cambodgiens aient eu pour les

(1) On connaît l'ancien dicton: « Il y a au monde trois choses précieuses: les richesses de l'Empire Romain, les chevaux du Ferghana et les hommes de Chine ».

(2) Il n'y a pas de notice sur le Cambodge dans l'*Histoire des Yuan*.

(3) Cf. p. 140.

(4) Teheou Ta-kouan n'était donc pas l'ambassadeur, comme l'a cru Rémusat; le texte est formel; cf. p. 141.

(5) Cité d'après Mayers, *Chinese Explorations*, dans *China Review*, III, 223.

(6) Cf. p. 173.

(7) Cf. Mayers *loc. laud.*, p. 223.

Chinois cette vénération que leur prête Tcheou Ta-kouan ⁽¹⁾; mais souvent on devine la raison d'être de l'inexactitude. Si par exemple Tcheou Ta-kouan n'a pas su distinguer nettement les idoles brahmaniques des images bouddhiques ⁽²⁾, il se pourrait que la séparation ne fût alors pas si tranchée aux yeux des Cambodgiens eux-mêmes. Certaines omissions surprennent : il est curieux qu'il ne nomme pas la capitale, qu'il décrit en détail; serait-ce qu'il l'entendait seulement appeler *Angkor* ou *Nokor* (*nagara*) « la Ville ⁽³⁾ »? Et d'une façon générale, il n'est que juste de reconnaître la vérité, le sérieux de son récit; c'est une remarque des bibliographes de K'ien-long que le merveilleux y tient une place intime.

De Tcheou Ta-kouan lui-même nous ne savons rien, sinon qu'il n'occupait pas d'emploi officiel, avait pour appellation *Ts'ao-l'ing* 草庭 et était originaire de Yong-kia 永嘉 au Tchō-kiang ⁽⁴⁾; cette même ville de Yong-kia avait été au XII^e siècle, la patrie de Tcheou K'in-fei 周去非 dont le *Ling wai tai tu*, publié en 1178 ⁽⁵⁾, nous fournit des renseignements si précieux sur les pays étrangers. Tcheou Ta-kouan était en rapport avec des gens haut placés, puisqu'il fut chargé d'accompagner l'ambassade de 1296 ⁽⁶⁾; il connaissait la *Description des barbares* (*Tchou fan tche* 諸番志) publiée au début du XIII^e siècle ⁽⁷⁾; il

⁽¹⁾ Cf. p. 167.

⁽²⁾ Par exemple pour les statues ornant les portes de la ville (cf. p. 142); de même le nom de *Fo ts'ouen* 佛村 « village du Buddha » (p. 139) peut fort bien avoir pour origine une statue brahmanique.

⁽³⁾ Tchao Jou-koua nomme cette capitale (*Tchou fan tche*, 1, 3, v°), mais d'un nom bien étrange : *Lou-wou* 祿兀, prononcé au Fou-kien *Luk-wuk* (Tchao Jou-koua était intendant du commerce étranger à Ts'uan-tcheou 泉州 au commencement du XIII^e siècle). Ce nom rappelle immédiatement celui de *Lovék*, et M. Hirth, qui a traduit cette partie du *Tchou fan tche* dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich (1898, 1, 487 ss.) met en effet en note : « Lovék. Les ruines de cette ancienne capitale se trouvent à environ 10 kilomètres au Nord de Oudong ». Mais il est bien certain qu'au début du XIII^e siècle la capitale était toujours à Angkor, et d'autre part, il n'y a pas trace d'une grande importance de Lovék avant le temps où, au XV^e siècle, cette ville devint, après Angkor et Babaur, la capitale du Cambodge (cf. Aymonier, *Le Cambodge*, 1, 223). M. Aymonier (*Le Cambodge*, 1, 226) dit expressément que la ville fut « fondée » à cette époque. Il faudra donc, croyons-nous, ou bien séparer *Lou-wou* de Lovék, ou bien, et cette dernière hypothèse nous semble la plus probable, admettre que pendant la longue tradition manuscrite qui transmet le *Tchou fan tche* du XIII^e à la fin du XVIII^e siècle (il fut imprimé pour la première fois en 1783) une interpolation associa le nom de la nouvelle capitale à la mention de l'ancienne. Il faut cependant rappeler qu'une inscription d'Angkor parle du « Vrah Kamraten an çri Jaya Sinha varman, dans les forêts, conduisant les troupes de Lvo ». (Aymonier, *Qqs. notions sur les inscript. en vieux-khmér*, tirage à part, p. 85.) Mais qu'était le pays de Lvo?

⁽⁴⁾ Ces indications se trouvent en tête des *Mémoires* dans l'édition du *Kou-kin chouo hai*.

⁽⁵⁾ Le *Ling wai tai ta* a été incorporé au *Tche pou tsou tchai ts'ong chou* 知不足齋叢書. Voir une communication à son sujet dans les *Actes du XII^e congrès des Oriental.* Rome, 1901, in-8, I, CXL.

⁽⁶⁾ Cf. p. 144.

⁽⁷⁾ Cf. p. 140.

nomme un de ses amis, un Mongol appelé Ye-sien Hai-ya 也先海牙 (1); les bibliographes de K'ien-long nous apprennent que le célèbre Wou-k'ieou Yen faisait grand cas des *Mémoires sur les coutumes du Cambodge* (2). Nous ne connaissons de Tcheou Ta-kouan qu'une autre œuvre, le *Tcheng tchai tsu ki* 誠齋雜記, que le *Chou feou* 說郛 (3) nous a conservé d'une façon peut-être fragmentaire; c'est un recueil de miscellanées. Le livre porte le nom de Tcheou Ta-kouan, et l'attribution nous semble garantie par l'identité de deux passages du *Tcheng tchai tsu ki* et du *Tchen la fong lou ki* (4).

Nous connaissons l'existence de cinq textes des *Mémoires*, mais deux nous ont été inaccessibles: ce sont ceux incorporés au *Kou kin yi che* 古今逸史 et au *Li tai siao che* 歷代小史 (de Li che 李杲, des Ming) (5). Les trois textes dont nous nous sommes servi sont:

1° Le texte du *Kou kin chou hai* 古今說海 (A). Le *Kou kin chou hai* a été compilé sous les Ming. Nous n'avons pas eu à notre disposition l'édition originale, mais une réimpression de 1821.

2° Le texte du *Chou feou*, sect. 62 (B). Le *Chou feou* n'existe plus tel que Tao Tsong-yi 陶宗儀 l'avait compilé au XIV^e siècle. Nous nous servons de l'édition refondue par Tao Ting 陶瑛 en 1647 (6).

3° Le texte du *Tou chou tsi tch'eng* 圖書集成 (C). Cette collection gigantesque a paru sous la dynastie actuelle. L'édition princeps, sur cuivre, est rarissime. L'Ecole Française d'Extrême-Orient en possède un exemplaire. Il a été fait dans la seconde moitié du XIX^e siècle deux réimpressions du *Tou chou tsi tch'eng*: l'une, en grand format, reproduit presque exactement la première édition, mais les marges sont un peu plus grandes; nous en avons eu à Péking entre les mains un exemplaire incomplet (7); l'autre, en petit format, éditée à Changhaï, est aujourd'hui bien connue des sinologues. La Bibliothèque Nationale n'a pas de *Tou chou tsi tch'eng* complet, mais elle possède la section relative aux pays étrangers, ou *Pien yi tien* 邊裔典; dans cette section Rémusat découvrit le texte des *Mémoires* que sa traduction fit connaître dès 1819 (8):

(1) Cf. p. 158.

(2) Cf. p. 136.

(3) Sur le *Chou feou*, cf. Wylie, *Notes*, p. 136. Le *Tcheng tchai tsu ki* se trouve à la section 31.

(4) Cf. p. 144 et p. 176.

(5) Voir la table de ces deux *ts'ong chou* dans le *Houei k'o chou mou* 會刻書目.

(6) Cf. Wylie, *Notes on chinese literature*, p. 136.

(7) De cette édition, l'Ecole d'Extrême-Orient ne possède que quelques volumes du *Pien yi tien*.

(8) La traduction de Rémusat parut la même année séparément chez Dondey-Dupré et au tome III des *Nouvelles annales des voyages*, d'Eyriès et Maltebrun. Elle était intitulée: *Description du royaume de Cambodge, par un voyageur chinois qui a visité cette contrée à la fin du XIII^e siècle, etc.*, et était accompagnée d'une carte. La carte fut supprimée, quand les *Mémoires* furent réimprimés en 1829 dans les *Nouveaux mélanges asiatiques*, t. I, p. 100-152.

le texte chinois, tel qu'il se trouve dans le *Pien yi tien*, a été reproduit dans la *Chrestomathie chinoise* publiée en 1833 pour la Société asiatique par Klaproth.

Les trois textes que nous avons marqués A, B, C, sont loin d'avoir une valeur égale. Celui qu'a connu Rémusat (C) est le pire des trois. En effet il n'est rien dans B qui ne soit dans A, mais la réciproque n'est pas vraie ; enfin C a les mêmes lacunes que B, plus quelques-unes qui lui sont propres. Nous sommes ainsi déjà tenté d'établir un rapport de filiation de A à B et de B à C. Une circonstance curieuse nous y décide. Le texte C présente, au paragraphe de la « langue », une évidente solution de continuité, qui avait déjà frappé Rémusat (1) ; cependant l'éditeur chinois ne paraît pas y avoir pris garde, car aucune note ne la signale, aucun indice typographique ne laisse soupçonner une altération du texte. B est ici identique à C, mais avec A il n'en va plus de même, et on constate que B et C offrent ici une lacune qui correspond exactement à une page double, recto et verso, de A. La conclusion semble donc bien être que B et C dérivent de A. Mais A est de 1821 ? Sans doute ; mais les réimpressions chinoises reproduisent fréquemment jusqu'à la disposition typographique de l'original ; il est donc infiniment probable que toutes les pages de l'édition de 1821 commencent et finissent par les mêmes caractères que les pages de l'édition des Ming, et, vu la disposition régulière des caractères, c'est une garantie qu'il n'en est pas sauté. Le seul changement consiste ici dans l'addition en tête de chaque œuvre de la notice bibliographique rédigée sous K'ien-long. Toutefois cette considération que nous n'avons pas l'édition originale pourrait redonner une certaine valeur à B et à C, qui ne tiennent plus à A par une véritable filiation. Pour C il n'en est rien, car ses nombreuses lacunes ou suppressions correspondent presque toujours à des angles de pages de B ou à des endroits où la gravure de B est défectueuse, et nous croyons bien que c'est à B ou à un dérivé de B que les compilateurs de C ont emprunté leur texte (2). Quant à B, sa comparaison minutieuse à A ne nous a fourni qu'en un cas une leçon que nous croyons meilleure, *kan* 干 au lieu de *ts'ien* 干 (3).

Une nouvelle traduction des *Mémoires sur les coutumes du Cambodge* nous a paru justifiée par le pas de géant qu'a fait depuis cinquante ans l'étude de l'Indo-Chine. Il serait désirable que tous les textes chinois relatifs à ces pays

Nous ne connaissons pas d'autre traduction que celle de Rémusat ; c'est par erreur que la *Bibliotheca Sinica*, col. 1262, indique comme une réimpression des *Mémoires* le chapitre sur le Cambodge de l'*Ethnographie des peuples étrangers à la Chine*, II, 476-488 ; là comme ailleurs, le travail du marquis d'Hervey de Saint-Denys est une traduction pure et simple de Ma Touan-lin.

(1) Cf. p. 157.

(2) Cette observation a une portée plus générale, en ce qu'elle montre que même les éditeurs de ce *Tou chou tsi tch'eng* tant vanté n'ont pas toujours exercé une critique bien sagace dans le choix de leurs matériaux.

(3) Cf. p. 139.

sans annales anciennes fussent groupés, traduits et commentés d'une façon systématique; ce seraient autant de nouveaux points de repère pour situer dans le temps et l'espace les données mouvantes de la tradition indigène. C'est une contribution à cette œuvre d'ensemble que nous apportons aujourd'hui, c'est notre pierre à l'édifice. Nous avons conscience des faiblesses de notre travail; bien souvent la difficulté s'est jouée de notre investigation. Du moins avons-nous signalé ce qui nous paraissait obscur; nous souhaitons que d'autres mieux préparés viennent rectifier ou confirmer nos conclusions. Nous adressons ici tous nos remerciements au Directeur de l'École, M. Finot, qui nous a poussé à entreprendre ce travail, et a bien voulu, ainsi que M. Aymonier, l'enrichir de ses notes. Ce nous est un honneur et une heureuse fortune de débiter dans la science sous les auspices de tels maîtres. Nous devons aussi plusieurs renseignements à notre camarade M. Cabaton (1).

P. PELLLOT.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE DU CATALOGUE IMPÉRIAL DE K'ÏEN-LONG

Mémoires sur les coutumes du Cambodge, un chapitre. — C'est l'œuvre de Teheou Ta-kouan 周達觀 de la dynastie des Yuan, natif de Wen-tcheou 溫州. Le Cambodge était autrefois un petit royaume des mers du sud dépendant du Fou-nan 扶南. Il grandit peu à peu et apparaît pour la première fois dans le *Livre des Souei* 隋書 parmi les notices des royaumes étrangers. Les *Histoires des Tang* et des *Song* le mentionnent toutes deux; mais le tribut n'arrivait pas régulièrement; aussi les renseignements sur les coutumes, les produits du pays sont-ils souvent clairsemés et incomplets. La 1^{re} année *yuantcheng* 元貞 de l'Empereur Tch'eng-tsong 成宗 des Yuan (année cyclique 乙未) (1295), il fut envoyé un ambassadeur pour notifier à ce pays les ordres impériaux. Teheou Ta-kouan l'accompagnait. La 1^{re} année (丁酉) de la période *ta-tô* 大德 (1297) il revint. Pendant ces trois années, il s'initia complètement aux coutumes du pays, et c'est de ce qu'il a vu et entendu qu'il a composé son livre, en 40 paragraphes. Son texte est précieux et raisonnable; dans le seul paragraphe 36, où il rapporte le châtimeut surnaturel d'une offense aux cinq relations, il n'en demande pas l'explication aux lois constantes du ciel, mais en reporte l'honneur sur le Buddha: c'est que cet acte était vraiment horrible. L'*Histoire des Yuan* n'a pas de notice sur le Cambodge; quand on a lu les *Mémoires* d'un bout à l'autre, on peut suppléer à ce défaut. Aussi doit-on conserver avec soin et réviser les livres de ceux qui renseignent sur les peuples vassaux.

(1) Les notes de MM. Finot, Aymonier et Cabaton sont respectivement suivies de L. F., E. A. et A.C.

Quand le livre fut achevé, Tcheou Ta-kouan le fit parvenir à Wou-k'ieou Yen 吾邱衍⁽¹⁾. Wou-k'ieou Yen fit à ce sujet quelques vers très admiratifs. Voir le *Tchou sou chan fung che tsi* 竹素山房詩集 de Wou-k'ieou Yen, où il rend hommage au talent d'écrivain de Tcheou Ta-kouan.

(1) Sur *Wou-k'ieou Yen*, cf. Wylie, *Notes*... p. 34, 112; nous n'avons pas eu à notre disposition la collection de ses poésies.

MÉMOIRES SUR LES COUTUMES DU CAMBODGE

Auteur : Tcheou Ta-kouan 周達觀 de la dynastie des Yuan, appellation Ts'ao-t'ing 草庭 ; c'était un homme sans emploi officiel, originaire de Yong-kia 永嘉 ⁽¹⁾.

GÉNÉRALITÉS. — Le Tchen-la 真臘 est aussi appelé Tchan-la 占臘 ⁽²⁾. Le nom indigène est Kan-po-tche 甘字智. La dynastie actuelle, se basant sur les livres religieux *si-fan* 西番 ⁽³⁾, appelle ce pays Kan-p'ou-tche 澈浦只, qui est phonétiquement proche de Kan-po-tche. En s'embarquant à Wen-tcheou 温州 ⁽⁴⁾, et en allant dans la direction *ting-wei* 丁未 ⁽⁵⁾, on passe les ports qui se trouvent sur les côtes du Tonkin et du Kouang-tong, on traverse

⁽¹⁾ Cf. Playfair, *The Cities and Towns of China*, n° 8955 : Hien, formant la ville préfectorale de Wen-tcheou 温州 (Tchō-kiang), Lat. 28° 01' ; Long. (E. Greenwich) 120° 31'.

⁽²⁾ *Tchen la* 真臘, parfois *Tchen la* 真臘, est l'orthographe usuelle. *Tchan la* 占臘 est aussi mentionné par le *Song-che* (k. 489, notice du *Tchen la* : l'*Histoire des Song* [960-1279] n'a été rédigée qu'au XIV^e siècle). Selon le *Ming-che* (*Histoire des Ming* [1368-1643], rédigée au XVIII^e siècle, k. 324, notice du *Tchen-la*), le Cambodge aurait pris le nom de *Tchan-la* 占臘 lors de la conquête du *Champa* (*Tchan-tch'eng* 占城) en 1199, et n'aurait repris que sous les Yuan le nom de *Tchen-la*. Les *Mémoires sur l'Annam* (début du XIV^e) écrivent encore *Tchan-la* (trad. Sainson, p. 96). Cf. *Introduction*, p. 124.

⁽³⁾ *Si-fan* désigne en général les Tibétains. Par livres religieux *si-fan* il faut évidemment entendre les textes en langue sanscrite. Nous ne savons à quels textes Tcheou Ta-kouan fait allusion ici. Taranatha (trad. Schiefner, p. 262) écrit *Kamboja*. Nous ne connaissons dans les textes du bouddhisme chinois que des mentions du *Kamboja* du N.-O. de l'Inde, écrit *Kan-p'o* 甘菩 dans la traduction de l'*Acatamsakasūtra* faite en 391-421 par Buddhahadra (*Tripit. japon.* 天. VIII. 46), et *Kan-p'o-tche* 甘菩遮 dans la traduction de Çikṣānanda, 615-619 (*Tripit. japon.* 天. III. 22 v°). Le *Yi tsie king yin yi*, commentant le 45^e chapitre de la 2^e traduction (ch. 22., p. 17 v°) déclare ne pas connaître le sens de *Kan-p'o-tche*. Le commentaire de l'*Acatamsakasūtra*, composé par Tch'eng-kouan 澄觀 (+ entre 806 et 820 ; *Tripit. japon.* 28, IV, 8v°), explique *Kan-p'o-tche* par *Kan-p'ou* 紺蒲 (*Kambhu*), nom d'un fruit rouge et blanc, rond, rayé de trois lignes transversales : le visage des femmes du *Kamboja* ressemble à ce fruit ; d'où le nom du royaume. Le *Tong si yang k'ao* 東西洋考 (1618) (k. 3, p. 8, ch. du *Tong-pou-tch'ai* 東埔寨, Cambodge), et le *Ming che* (*loc. laud.*) signalent, à côté de *Kan-p'o-tche* 甘字智, la fautive orthographe *Kan-p'o-tche* 甘破蔗. C'est aussi le mot *Kam buja* ou *Kamruja* qu'il faut sans doute rétablir pour *Kan-rou-tchō* 甘武者 et *Kan-p'o-tchō* 甘菩者 qui entrent dans le nom des rois du Cambodge cités par le *Ming che* (*loc. laud.*) sous les années 1379 et 1387. Pour l'histoire même du nom, cf. *Introduction*.

⁽⁴⁾ Wen-tcheou est une préfecture du Tchō-kiang. Selon Playfair (*loc. laud.*) : Lat. 28° 01' N. ; Long. 120° 31' E.

⁽⁵⁾ Sur cette habitude de désigner les points cardinaux par les caractères du cycle ; cf. J. Klaproth, *Lettre à M. le Baron A. de Humboldt sur l'invention de la Boussole*, Paris, 1834, in-8. Rémusat avait interprété *ting-wei* par Sud-quart-Sud-Ouest ; l'examen d'une boussole chinoise indique qu'il faut comprendre Sud-Sud-Ouest.

la mer des Paracels (1) 七洲洋 et la mer du Kiao-tche 交趾洋 (2) et on arrive au Champa (Tcham-ch'eng) 占城 (3). Du Champa, par bon vent on peut en quinze jours arriver à Tchen-p'ou 真蒲 (4) : c'est la frontière du Cambodge. De Tchen-p'ou, en se dirigeant K'ouen-tchen 坤申 (5), on traverse la mer de K'ouen-louen 崑崙 (6) et l'on entre dans les bouches. De ces bouches il y a plusieurs dizaines, mais on ne peut pénétrer que par la quatrième (7) ; toutes les autres sont encombrées de bancs de sable que ne peuvent franchir les gros navires. De quelque côté qu'on regarde, ce ne sont que longs rotins, vieux arbres, sables jaunes, roseaux blancs ; au premier coup d'œil il n'est pas facile de s'y reconnaître ; aussi les marins considèrent-ils comme délicate la découverte même de la bouche. De l'embouchure, on peut, avec un courant favorable (8), gagner au Nord, en une quinzaine, un pays appelé Tch'a-nan (9) 查南 qui est un des gouvernements du Cambodge. A Tch'a-nan on transborde sur

(1) Cf. Mayers, *China Review*, III, 326 : « Les Sept Îles sont probablement le groupe Amphitrite, marquant la proximité des premiers bas-fonds des Paracels ».

(2) La « mer du Kiao-tche » s'étendait jusque sur la côte de l'Annam actuel, et ne correspond donc pas tout à fait à notre Golfe du Tonkin.

(3) Il s'agit ici de la capitale du royaume. « Les Chams, d'après leurs *Annales* Aymonier, *Excursions et Reconnaissances*, XIV, 77-92 et 146-206, ont eu successivement trois capitales : *Bal Çi Bnouy*, dans le Quang-binh, *Bal Hangan* près de Hué et *Bal Anguè* près de Binh-Dinh. D'après ces mêmes *Annales*, c'est à Bal Anguè que résidait, à l'époque du voyage de Tch'eou Fa-kouan, le roi de Champa *Po Debatucroï* que les annales annamites appellent *Ché-man*, Marco Polo *Accumbale* et une inscription *Jaya Singharman*. Mais d'autre part ce roi n'ayant cédé la province de Hué à l'Annam qu'en 1305, au témoignage des annales annamites, il est probable qu'en 1296, la capitale était encore aux environs de Hué. » (L. F.)

(4) Tchen-p'ou devait se trouver du côté de Baria ou du Cap Saint-Jacques. M. Aymonier, s'appuyant sur la mention faite plus loin du sel de Tchen-p'ou, penche pour Baria où il y a aujourd'hui d'importantes salines.

(5) Sud-Ouest-tiers-Ouest.

(6) *K'ouen-louen*, au sens large, désigne la Malaisie ; au sens restreint, le groupe de Poulo-Condor. On voit par notre texte que la mer de Poulo-Condor s'étendait plus au Nord que ce groupe d'îles.

(7) Nous croyons avec M. Aymonier que la quatrième bouche est celle de My-tho ; les trois premières doivent être celles du Soirap.

(8) La marée se fait sentir fort loin dans le Mékong, en mars et en avril, jusqu'au Bras du lac. De plus, aux hautes eaux, le courant du Bras du lac se renverse et les eaux s'accablent dans la dépression du Grand Lac. Cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I, 10.

(9) M. Aymonier identifie Tch'a-nan à Kampong Chhnang, village flottant de la province de Roléa Pier, et port de toute la région. Cette hypothèse est vraisemblable ; cependant le rapprochement phonétique n'est pas concluant et nous ne croyons pas devoir écarter Phnom Penh définitivement. Il ne faut pas oublier en effet que l'on a mis quinze jours pour gagner Tch'a-nan, et qu'il en faut encore dix pour atteindre l'entrée de la rivière de Siemréap ; Kampong Chhnang serait peut-être un peu près du terme du voyage. Ajoutons qu'il est difficile de placer les deux villages de Pan-lou-ts'ouen et de Fo-ts'ouen entre Kampong Chhnang et l'entrée du Grand Lac, et que la difficulté n'existe pas si on localise Tch'a-nan du côté des Quatre-Bras. Pan-lou-ts'ouen pourrait alors être Kampong Chhnang, et Fo-ts'ouen (le « village du Buddha ») se placerait peut-être à Babaur, où le culte bouddhique paraît assez ancien et florissant (cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I, 226).

un bateau plus petit, et, en dix jours, par courant favorable, en passant par Pan-lou-t'souen 半路村 (m. à m. village de la mi-route) et Fo-t'souen 佛村 (m. à m. village du Buddha) et en traversant la mer d'eau douce (*Tan-yang* 淡洋) (1) on arrive à Kan-p'ang (ts'iu) 干傍 (取) (2), à cinquante *li* de la

(1) Il s'agit évidemment du *Tonlé-sap*, le Grand Lac des Européens, dont le nom indigène signifie « bassin ou mer d'eau douce » (cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I, 9). Le nom est allongé p. 164 en *Tan-chouei-yang* 淡水洋 qui a la même signification. Notre *Tan-yang* ne paraît avoir rien à faire avec le *Tan-yang* (même orthographe) du *Sing tch'a cheng lan* 星槎勝覽 (de Fei Sin 費信, publié en 1436), que M. Groeneveldt (*Toung-pao*, VII, 116) a identifié à *Tamiang*, côte N.-E. de Sumatra. Toutefois une certaine confusion paraît avoir régné dans l'esprit des Chinois eux-mêmes pour la situation de *Tan-yang*. Le *Sing tch'a cheng lan* ne parle pas d'un « état » de *Tan-yang*, et il explique bien le nom par « mer d'eau douce ». D'autre part, le fait qu'il met cet endroit à trois jours de Sumatra, et le cite après Malacca, Pahang, et avant Sumatra, exclut péremptoirement tout fleuve ou lac du Cambodge. Mais les ouvrages du XV^e siècle, qui ne paraissent pas avoir eu de connaissance directe du Cambodge, ont pu en entendre parler. C'est ce qui expliquerait que le *Si yang tch'ao kong tien lou* 西洋朝貢典錄, compilé en 1520 par Houang Sing-tseug 黃省曾 sur le *Sing tch'a cheng lan*, sur son œuvre-surur le *Ying yai cheng lan* 瀛涯勝覽 (faussement rapporté à l'an 1416), enfin sur le *Tchen wei pien* 鐵位編 qui nous est malheureusement inconnu, donne ses renseignements sur le *Tan-yang*, presque identiques à ceux du *Sing tch'a cheng lan*, entre le paragraphe sur le Champa et celui sur le Cambodge, avec quelques additions et suppressions qui ne permettent plus de songer à Sumatra. (Cf. la traduction du *Si yang tch'ao kong tien lou* par F. Meyers dans la *China Review*, III, 219, 321; IV, 61, 173; voir surtout III, 326).

(2) Ce nom n'est pas très sûr. Le texte dit : 可抵其地曰干 (ou 千) 傍取城五十里. Le texte du *Kou kin chono hai* écrit un caractère intermédiaire entre 干 *kan* et 千 *ts'ien*. Le *Chono feou*, le *Pien yi tien* écrivent 干, et vu la confusion constante, dont notre texte même offre des exemples moins embarrassants, des caractères 干 et 千, nous adoptons *kan* et restituons la première partie du nom en *kampong* (mot malais, très fréquent dans la géographie du Cambodge). Mais la deuxième partie du nom est encore moins certaine pour nous. Le texte finit incontestablement après 里 *li*, puisqu'alors commence une citation du *Tchou-san-tche*. Or si l'on adopte la lecture de Remusat *kan-p'ang-ts'iu*, les quatre derniers caractères restent en l'air : ville murée cinquante *li*. Le contexte nous semble indiquer nécessairement qu'après avoir traversé le Grand lac, on vient débarquer à l'entrée de la rivière de Siemréap, et que là on est à cinquante *li* de la ville murée, c.-à.-d. de la capitale, Angkor Thom. Cette distance, un peu grande, est approximativement exacte. Il faudrait donc avant *tch'eng* 城 un caractère signifiant : distant de, pour se rendre à ; les plus fréquents dans notre texte sont *kiu* 距, *ti* 抵. Deux difficultés se présentent pour donner cette valeur à *ts'iu* 取. L'une est que *kampong* ne s'emploie guère seul ; M. Aymonier proposait la restitution *Kampong chei* « quai, débarcadère de la victoire ». L'autre objection, la plus grave, est qu'aucun dictionnaire, à notre connaissance, ne donne à *ts'iu* 取 le sens de « distant de, pour se rendre à ». Le seul emploi approchant que nous connaissions est indiqué par une phrase du *Hai kono wen kien lou* 海國聞見錄 (cf. Wylie, *Notes*, p. 48; 1744, *Nan yang ki* 南洋記 p. 1.) : 過七州洋取廣南外之咕囉囉山而至廣南 (Pour se rendre de Canton en Annam) « on traverse la mer des Paracels, on « range » les monts Tchan-ti-lo en dehors du Quang-nam, et l'on arrive au Quang-nam ». Le *Hai kono l'ou tche* 海國圖志 (publié en 1844), dont la notice sur le Cambodge est une addition de Wei Yuan 魏源 à l'œuvre primitive, cite (k. 8, p. 17 de l'édition in-8) le texte du *Tchen la song l'ou ki* et le ponctue ainsi : 曰千傍取城五十里. Il ne regarde donc pas *ts'iu* 取 comme partie intégrante du nom. Si le texte n'est pas altéré, c'est à cette conclusion qu'il nous croyons aussi devoir nous ranger.

ville. Selon la *Description des Barbares* (1), le pays est large de 7.000 li. Au Nord de ce pays, on arrive au Champa en une quinzaine; au Sud-Ouest on est à quinze jours du Siam (Sien-lo 暹羅); au Sud, à dix jours de P'an-yu 番禺 (2); à l'Est, c'est l'Océan. Jadis c'était un pays d'actives transactions commerciales. Quand la dynastie sainte reçut l'auguste mandat du ciel (3) et s'étendit sur les quatre mers (4), le général en chef Souo-tou 叡都 (5) fut chargé de policer le Champa. Il envoya jusqu'en ce pays-ci un hou-fou pe-hou (6) et un kin-p'ai ts'ien-hou (7); mais ils furent pris et ne revinrent pas. Le 6e mois de l'année yi-wei 乙未 de la période quan-tcheng 元貞 (1295), le Saint Empe-

(1) La *Description des Barbares* 諸番志 *Tchou fan tche* est bien connue par les travaux de M. Hirth. Elle est l'œuvre de Tchao Jou-koua 趙汝适, surintendant du commerce à Ts'ian-tcheou 泉州 au XIIIe siècle. Son livre resta manuscrit jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; il fut incorporé en 1783 à la collection appelée *Han hai* 兩海 (cf. Hirth, *Chinesische Studien*, I, 29 ss.). M. Hirth en a traduit plusieurs chapitres dans le *Toung-pao*, les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich et le *Journal of the Royal Asiatic Society*. Le *Toung-pao* VI, 322) écrit par erreur 韓海, et semble dire que l'œuvre de Tchao Jou-koua fut alors ré-imprimée (*vieler abgedruckt*); nous n'avons pas connaissance d'une édition antérieure à celle de 1783. Le *Tchou fan tche* fut ensuite incorporé en 1805 au *Hio tsin t'ao guan* 學津討原. Notre citation est, croyons-nous, la plus ancienne signalée jusqu'à présent. Elle se trouve au k. I, p. 3^{ve}, où il est dit que le pays 約方七千餘里 « mesure plus de 7000 li ». On voit par là que le *Tchou fan tche* jouissait à la fin du XIIIe siècle d'une certaine diffusion. Tchao Jou-koua ne paraît pas d'ailleurs avoir simplement consigné par écrit ce qu'il a entendu dire à Ts'ian-tcheou. Certains de ses récits, comme la description du trône du roi du Cambodge, remontent, au moins indirectement, jusqu'au *Souei chou* 隋書 (*Histoire des Souei*, 581-617, rédigée dans la première moitié du VIIe siècle). Nous aurons à examiner plus tard à propos des similitudes de texte entre le *Tchou fan tche* d'une part, le *Wen hien t'ong kao* et l'*Histoire des Song* de l'autre, si Tchao Jou-koua, Ma Touan-lin et T'o-t'o ont puisé à des sources communes, ou si les deux derniers ont emprunté directement au premier.

(2) Nous n'avons rien trouvé au sujet de ce pays. P'an-yu ne nous est connu que comme le nom d'un district actuel de la préfecture de Canton, et anciennement de la ville elle-même. Ce doit être une version plus ou moins altérée de notre texte qui a fait dire au P. Amiot (*Mém. concern. les Chin.*, t. XIV p. 111) que Fan-yu (P'an-yu) était à dix jours au Sud du Siam.

(3) 誕膺天命, Cf. Legge, *Chin. class.*, *Chou king*, V.III, 5.

(4) 奄有四海, Cf. Legge, *Chin. class.*, *Che king*, IV.I(1), IX.

(5) Souo-tou est souvent cité dans les *Mémoires sur l'Annam*, trad. Sainson (voy. l'index). Les histoires dynastiques qui reproduisent l'orthographe réformée de K'ien-long écrivent So-to 索多. Sa biographie se trouve au ch. 129 de l'*Histoire des Yuan*. C'est le *Sagatou* ou *Sogatou* de Marco-Polo, qui rapporte son expédition à l'année 1278. (Cf. Yule, *Marco-Polo*, II, 239). Les *Mémoires sur l'Annam* (pp. 37, 149) indiquent 1282-1283.

(6) 虎符百戶, m.-à-m. « un centenier avec tablette au tigre ». Il y avait des chefs de cent, *po hou* 百戶; des chefs de mille, *ts'ien hou* 千戶 (cf. note suivante); des chefs de dix mille, *wan hou*, 萬戶 (cf. le ch. 98 de l'*Histoire des Yuan*). La « tablette au tigre » était un insigne de commandement dont on attribue la création à Tou Che 杜詩 des Han (cf. *Hou han chou*, Tou che tchouan, k. 61, p. 2^{ve}). La tablette se terminait à sa partie supérieure par une sorte de tête de tigre. Le *Si ts'ing kou kien* 西清古鑑 (k.38, p. 8) reproduit une « tablette au tigre » du temps des Han.

(7) 金牌千戶, m.-à-m. « chef de mille à la tablette d'or ». Marco Polo (éd. Yule, I, 341 ss.) donne de longs détails sur ces tablettes ou *paizak*. Le chef de cent recevait une tablette

reur envoya un ambassadeur notifier un message, et je fus chargé de l'accompagner. Le 2^e mois de l'année suivante *ping-chen* 丙申 (1296), je quittais Ming-tcheou 明州 (1), et le 20 nous nous embarquions à Wen-tcheou 温州. Le 15 du 3^e mois nous arrivions au Champa. Pendant la route, nous fûmes gênés par le vent contraire, et nous ne parvînmes au but qu'en automne, au 7^e mois. Nous obtinmes l'hommage, et retournions à nos navires le 6^e mois de l'an *ting-yeou* 丁酉 de la période *ta-tô* 大德 (1297). Le 12^e jour du 8^e mois, nous atteignions le mouillage de Sseu-ming 四明船 (2). Sans doute les coutumes et les affaires de ce pays ne peuvent être complètement connues, mais on en peut discerner les traits principaux.

LA VILLE MURÉE (3). — La muraille de la ville a environ 20 *li* de tour. Elle a cinq portes, chacune flanquée de deux portes latérales (4). Sur le côté oriental s'ouvrent deux portes, tous les autres n'en ont qu'une. En dehors de la muraille est un grand fossé; en dehors du fossé, des chaussées d'accès avec de grands ponts. Des deux côtés des ponts, il y a cinquante-quatre génies de pierre (5), semblables à des généraux de pierre, gigantesques et terribles. Les cinq portes sont identifiées. Les parapets des ponts sont en pierre, taillée en forme de serpents à neuf têtes. Les cinquante-quatre génies retiennent de la main le

d'argent; celui de mille, une tablette d'or ou d'argent doré; celui de dix mille, une tablette d'or surmontée d'une tête de lion. Yule (*Marco Polo*, I, 344) reproduit deux de ces tablettes. L'une avec des caractères phag's pa, l'autre avec des caractères ouïgours.

(1) Ming-tcheou était le nom de Ning-po sous les Tang (Playfair, *loc. laud.*, no 5269).

(2) *Sseu-ming* (Playfair, *loc. laud.*, no 6655) est le nom d'un *tchen* 鎮 près du district de Chang-yu 上虞 au Tchô-kiang. Sseu-ming-chan est encore le nom de collines près de Ning-po (Cordier, *Hist. des relat.*, I, 496), et la fameuse *Pagode de Ning-po* qui fut l'occasion de si sérieuses difficultés à Chang-hai en 1874 et 1898 s'appelle en chinois Sseu-ming-kong-sou 四明公所.

(3) « *Kambupuri* ou *Yacodharapura*, érigée en capitale par Yaçovarman vers 900 A. D. (Aymonier, *Actes du XI^e congrès des Or.*, 2^e sect., p. 201). L'enceinte a 14400 m. de tour » (L. F.). — Le *Tchou fan tche* (XIII^e s.) donne à la capitale le nom de *Lou-wou* 祿兀; cf. p. 132 — La description de Tcheou Ta-kouan est en accord remarquable avec ce que nous savons d'Angkor. Cf. cette description moderne : « La résidence des rois khmers était puissamment défendue. Un fossé large de 120 mètres et profond de 4, parementé et muni de gradins, entoure la muraille d'enceinte, énorme masse de *bien-hou*, couronnée par des ogives sculptées en grès. Elle s'appuie sur un glacis intérieur en terre, qui s'abaisse en plan incliné vers la ville... Des chaussées dallées, larges de 15 mètres, donnent accès à la cité. Leurs parapets sont formés par le corps du naga, que portent des géants.... Le serpent passé sur leurs cuisses et ils le serrent dans leurs mains.... Cinq portes sont percées dans le mur d'enceinte : les faces O., N. et S. en ont chacune une, la face E. en présente deux. Elles s'ouvrent toutes dans un bâtiment à fronton relié à la muraille de clôture par deux galeries latérales. Ce bâtiment est surmonté de trois tours réunies qui portent les quatre faces de Brahma.... Les angles compris entre le bâtiment central et la galerie sont occupés par l'éléphant tricéphale... » (Fournereau, *Les Ruines d'Angkor*, pp. 111-112).

(4) « Chaque porte présente trois ouvertures... » (Fournereau, *loc. laud.*, p. 150).

(5) Cinquante quatre de chaque côté, donc en tout cent huit, chiffre saint.

serpent, et ont l'air de l'empêcher de fuir. Sur les portes de la muraille il y a cinq têtes de Buddha en pierre, le visage tourné vers l'Ouest; au milieu il en est une ornée d'or (1). Des deux côtés des portes sont sculptés des éléphants de pierre. La muraille est entièrement faite de blocs de pierre superposés, haute d'environ deux *tchang*. Les pierres sont très soigneusement et solidement jointes, et il n'y pousse pas d'herbes folles. Il n'y a pas de créneaux. Sur le rempart, on a en certains endroits semé des *kouang-lang* 桃榔 (2). De distance en distance il y a des maisonnets vides. Le côté intérieur du rempart est comme une rampe de plus de dix *tchang*, au haut de laquelle il y a de grandes portes, fermées la nuit, ouvertes au matin. Il y a des gardiens aux portes que seuls les chiens (3) n'ont pas le droit de franchir. La muraille est un carré régulier, aux quatre angles duquel sont élevées quatre tours de pierre. Les criminels qui ont eu les orteils coupés ne peuvent non plus franchir les portes. Marquant le centre du royaume (4), il y a une tour d'or (5), flanquée de plus de vingt tours de pierre et de centaines de cellules de pierre. Du côté de l'Est, sont un pont d'or, deux lions d'or placés de chaque côté du pont, et huit Buddhas d'or placés au bas des chambres de pierre. A un *li* environ au Nord de la tour d'or (6), il y a une tour de cuivre encore plus haute que la tour d'or et dont la vue est réellement impressionnante. Au pied, il y a plus de dix maison-

(1) Le texte est ambigu et en désaccord avec les faits : 城門之上有大石佛頭五向西方中置其一飾之以金. Les portes d'Angkor sont surmontées de quatre têtes et non de cinq. En ponctuuant autrement, on pourrait comprendre que *mien* est un numéral, que les cinq têtes sont les cinq groupes de têtes et que celui de la porte de l'Ouest était doré. Mais, outre que rien dans la réalité ne vient à l'appui de cette hypothèse, elle a contre elle l'interprétation du *Tong si yang Kao* (1618) t. 3, p. 19 qui, paraphrasant notre texte, dit : 城上石佛頭五飾其中者以金. Sur la muraille il y a cinq têtes de Buddha; on a orné d'or celle du centre. On se rapprocherait du texte, en supposant que ces prétendus Brahma *caturmukha* étaient en réalité des *Gaya pañcāmāni* dont la tête supérieure serait tombée.

(2) *Caryota ochlandra*.

(3) Bémusat interprétait ici chiens par « esclaves » et en rapprochait le nom de *tchouang* 掙 donné aux esclaves p. 156. Ce rapprochement, facilité par la fausse lecture *tchouang* 掙 de son texte, est purement fantaisiste : *tchouang* est une transcription.

(4) M. Aymonier fait remarquer que par « royaume » il faut sans doute ici entendre le *niagara*, c.-à-d. aussi bien la ville capitale que le royaume.

(5) « La Tour d'or située au centre de la ville est presque certainement le *Bayon*, qu'entourent en effet plus de vingt tours de pierre, puisqu'on en compte 42, et qui serait, selon Aymonier, le *Civācrama* érigé par Indravarman (880). » (L. F.) — « Toutefois ce monument n'est pas exactement au centre de la ville, mais sensiblement vers le Sud-Est. » (E. A.)

(6) « Sans doute le *Bayon*. » (L. F.) — « A un *li* (300 m) au Nord (un-peu Ouest) du Bayon est le monument de *Ba Phoum*, haute pyramide que devait surmonter un toit doré ou couvert de feuilles de cuivre lançant sa pointe dans les airs; c'était la haute tour de cuivre. » (E. A.) — Sur ces tours ou pyramides dorées, cf. ce que Van Wusthof dit du *That Luong* de Vieng Chan (sur lequel voy. *B. E. F. E.-O.*, t. 1, 117) : « Cette pyramide était entièrement revêtue de plaques d'or; il y en avait là, disait-on, mille livres pesant. » (*Voyage lointain*, trad. du P. Voelkel, publ. *B. Soc. Géogr.*, 1871, 6e sér., t. II, p. 266.) « Il y a dans cette ville (Lakhôn) vingt-cinq pagodes toutes étincelantes d'or. » (*Id.*, p. 161.)

nettes de pierre. Encore un *li* plus au Nord, c'est l'habitation du souverain. Dans les appartements de repos du souverain, il y a encore une tour d'or (1). Ce sont ces monuments, pensons-nous, qui ont motivé ces louanges du Cambodge riche et noble que les marchands, depuis leur venue, ont prodiguées à ce pays.

En sortant par la porte du Sud, on trouve à un demi *li* la tour de pierre (2) qui, dit-on, fut érigée en une nuit par Lou Pan 魯般. La tombe de Lou Pan se trouve à environ un *li* en dehors de la porte du Sud et mesure à peu près dix *li* de tour. Il y a plusieurs centaines de maisonnettes de pierre.

(1) « Le *Pimônakas* (Akacavimana, « palais aérien »), qui répond au *Yacodharagiri*, érigé par Yacovarman (889-av. 910). » (L. F. — « Le palais royal n'est pas à un *li* au delà de cette tour, mais très près, à quelques dizaines de mètres. A l'intérieur de ce palais était une autre pyramide, dorée sans doute : c'est le monument qu'on appelle aujourd'hui *Phimeanokas*. Ce nom, spécial à cette pyramide, n'est pas donné au palais, comme le dit M. Fournereau. » E. A.)

(2) « La Tour de pierre de Lou Pan correspond assez bien au monument du *Phnom Bakheng*, à peu près à mi-route entre Angkor Thom et Angkor Vat. Quant à la tombe de Lou Pan, on ne peut guère y voir autre chose qu'Angkor Vat. Elle avait, dit l'auteur, 10 *li* de tour, soit 4 à 5 kilomètres ; c'était donc, à n'en pas douter, un très grand monument. L'enceinte d'Angkor Vat a à peu près ce développement ; seules les distances diffèrent sensiblement, les deux monuments n'étant, selon l'auteur, qu'à 1 2 *li* et 1 *li* de la porte du Sud, c.-à-d. dans un rayon de 500 m environ. Mais comme dans ce rayon il n'y a pas trace de monument important ces chiffres sont probablement erronés. » (L. F. — « La tour de pierre, que la tradition attribuait au légendaire Lou Pan, peut être la haute tour de briques dite de *Baksei Chôngkring*, qui est située au pied du M. Bakheng, côté Nord ; ou, plus probablement, ce serait l'important monument qui couronnait cette butte. Le prétendu tombeau de ce constructeur, les centaines de maisons de pierre qui entourent une enceinte de dix *li* semblent bien indiquer le temple d'Angkor Vat, dont l'enceinte dépasse 5000 mètres à l'escarpe, et dont les splendeurs sont mentionnées par trop brièvement. De l'angle Nord-Ouest de cette enceinte à la porte méridionale d'Angkor Thom, la distance est d'un kilomètre plutôt que d'un *li*. » E. A. — Lou Pan n'est pas un nom cambodgien. Lou Pan 魯般 ou 魯班 est le surnom d'un artisan célèbre de l'état de Lou 魯 (Chan-tong, contemporain, dit-on, de Confucius, et qui reçoit aujourd'hui un culte comme dieu des charpentiers. (Cf. Giles, *Biographic. Diction.*, n° 1424; Meyers, *Chinese Builder's manual*, n° 431; de Harlez, *Le Livre des esprits et des immortels*, pp. 284-285.) On trouve dans Mencius (Legge, *Chin., class.* II, p. 288) mention de l'adresse de Kong Chou tse 公輸子, qui est le nom véritable de Lou Pan ; il est question de lui dans le *Li-ki*, 禮記 II, 2 ; sa biographie est racontée tout au long dans un livre spécial, le *Lou pan king* 魯班經 ; toujours, c'est l'artisan merveilleux qui a fabriqué des automates en bois. Mais comment Angkor Vat est-il devenu pour Tcheou Ta-kouan la tombe de Lou Pan ? Il faut ici se représenter la façon dont Tcheou Ta-kouan a pu recueillir ses renseignements. Sans doute ignorant lui-même de la langue cambodgienne, il dut s'informer auprès de ses compatriotes établis au Cambodge, et qui y formaient alors, lui-même nous l'apprend, une colonie florissante. Cette colonie, devant avoir ses traditions : la tombe de Lou Pan devait être le thème d'une de ses légendes, il suffisait, et le silence de Tcheou Ta-kouan sur les merveilles d'Angkor Vat autorise cette supposition, que l'entrée du temple fût interdite aux Chinois, pour qu'une trame de légende enveloppât le monument mystérieux. La genèse des traditions populaires est obscure, mais peut être une confusion s'établit-elle dans l'esprit des Chinois entre Lou Pan, l'artisan surnaturel, et ce Visvakarman (= Vicvakarman), à qui la voix publique attribuait la construction d'Angkor.

Le *Lac oriental* 東池⁽¹⁾ se trouve à dix *li* à l'Est des murs, il peut avoir cent *li* de tour; il contient tour de pierre et maisonnettes de pierre. Dans la tour est un Buddha couché en bronze, dont le nombril laisse constamment couler de l'eau.

Le *Lac du Nord* 北池⁽²⁾ se trouve à cinq *li* au Nord de la ville. Il contient une tour d'or carrée, des dizaines de maisonnettes de pierre; lion d'or, Buddha d'or, éléphant de bronze, bœuf de bronze, cheval de bronze, rien n'y manque.

HABITATIONS. — Le palais, les demeures officielles et les maisons nobles sont tous orientés vers l'Est. Le palais est au Nord de la Tour d'or et du Pont d'or. A compter de la porte extérieure, il a cinq à six *li* de tour⁽³⁾. Les tuiles des appartements privés sont en plomb; celles des autres bâtiments sont en terre et jaunes. Les piles du pont sont énormes; des Buddhas y sont sculptés et peints. Le corps de bâtiments est magnifique. Les longues vérandas, les corridors couverts sont hardis et irréguliers, sans grande symétrie. La salle du conseil a des châssis de fenêtre en or; à droite et à gauche sont des colonnes carrées portant de quarante à cinquante miroirs rangés sur les côtés des fenêtres⁽⁴⁾. En dessous sont représentés des éléphants. J'ai entendu dire qu'à l'intérieur du palais il y avait beaucoup d'endroits merveilleux; mais les défenses sont très sévères et il est impossible d'y pénétrer. Dans le palais il y a une tour d'or⁽⁵⁾

(1) « Le *Lac oriental* semble correspondre au *Yaçodharatāṭaka*, le bassin artificiel, aujourd'hui desséché, qu'entourent les chaussées dites *Thnal Baray*, et au centre duquel s'élevait, sur un îlot artificiel, le *Mébon*. » (L.F.) — « Le *Lac oriental* est l'étang de *Yaçodhara* des inscriptions, aujourd'hui desséché et appelé *Baray* (oriental). Il n'est pas à 10 *li* (une lieue), mais à un kilomètre au plus à l'Est de la ville. Son pourtour n'est pas de cent *li* (10 lieues), mais de sept à huit kilomètres au plus. Le temple qui s'élevait en son milieu est le monument appelé actuellement *Mé bonne*. » (E.A.) — Le *Tcheng tchai tsaki* 誠齋雜記 de Tcheou Ta-kouan (*Chono feou* 說郭, 瑪 31, p. 1 v°) reproduit ce passage de la façon suivante : 眞臘有石塔中一銅臥佛躡中常有水流味如中國酒易醉人. « Au Cambodge il y a une tour de pierre : dedans est un Buddha couché en cuivre : de son nombril coule sans cesse de l'eau dont le goût est semblable à celui du vin de Chine et qui enivre facilement. »

(2) « Le *Lac Septentrional* est un autre vaste étang aujourd'hui desséché appelé *Preah Réach Duk* qui précédait le grand monument de *Prakhan* et entourait le petit temple de *Neak Pean*. Exactement il est à quelques dizaines de mètres à l'angle Nord-Est des remparts d'Angkor Thom. Pour dire qu'il est à cinq *li*, la distance a dû être comptée en partant de l'une des deux portes les plus voisines de cet angle. » (E. A.)

(3) « L'enceinte du palais mesure en effet une demi-lieue environ de pourtour. » (E. A.)

(4) Tcheou Ta-kouan ne décrit pas le trône royal; les historiens dynastiques depuis le *Souei chon* étaient à ce sujet mieux renseignés. Ma Touan-lin, qui les copie, dit que la disposition du trône au Cambodge était la même qu'au Tche-tou 赤土 (Ma Touan-lin, *Ethnogr. des peuples étranger. à la Chine*, trad. Hervy de St Denys, II, 378), et au ch. du *Tche-tou* (p. 468) nous lisons : « De chaque côté de l'estrade royale sont placés deux grands miroirs métalliques; devant chacun de ces miroirs est un vase d'or, et devant chaque vase un brûle-parfums également en or. »

(5) Le *Pimānaka*, cf. [p. 143.

au sommet de laquelle couche le roi. Tous les indigènes prétendent que dans la tour il y a l'âme d'un serpent à neuf têtes, maître du sol de tout le royaume. Il apparaît toutes les nuits sous la forme d'une femme. C'est avec lui que le souverain couche d'abord et s'unit. Même les premières femmes du roi n'oseraient entrer. Il sort à la deuxième veille, et peut aussitôt dormir avec ses femmes et ses concubines. Si une nuit l'âme de ce serpent n'apparaît pas, c'est que le moment de la mort du roi est venu. Si le roi manque une seule nuit à venir, il arrive quelque malheur.

Les habitations des princes et des grands officiers ont une autre disposition et d'autres dimensions que les maisons du peuple. Tous les communs et logements excentriques sont couverts de chaume ; seuls le temple de famille et l'appartement privé peuvent être couverts en tuiles. Le rang officiel de chacun détermine les dimensions des demeures.

Le commun du peuple ne couvre qu'en chaume et n'oserait employer les tuiles. Les dimensions dépendent de la fortune de chacun, mais jamais le peuple n'oserait imiter la disposition des maisons nobles (1).

HABILLEMENT. — Tous, à commencer par le prince, hommes et femmes, portent le chignon (2) et ont les épaules nues. Ils s'entourent simplement les reins d'un morceau de toile (3). Quand ils sortent, ils y ajoutent une grande bande de toile qu'ils drapent par dessus la petite. Il y a beaucoup de qualités d'étoffes. Le prince en porte qui valent deux et trois onces d'or ; ce sont les plus belles comme

(1) Les eunuques du XV^e siècle trouvèrent encore les mêmes règles en vigueur au Champa. « Le palais du roi est vaste et élevé, couvert de tuiles ornées et entouré d'un mur de terre. Il est crépi à la chaux. La porte du palais est ornée de figures d'animaux de toutes sortes sculptées dans un bois très dur. Pour les demeures des fonctionnaires royaux, certaines règles déterminent la hauteur qu'elles peuvent avoir ; et pour le simple peuple, il encourt un châtiment si le lamier de sa demeure dépasse trois pieds ; le toit est couvert de chaume. » (Mayers, *Chine et Explorations*, dans *China Review*, III, 323.)

(2) « Aujourd'hui les Cambodgiens des deux sexes portent les cheveux courts, à l'exception des Bakous. » (L. F.) — Le plus ancien exemple que nous connaissions de cette expression curieuse *tch'ouei ki* 椎髻 « en marteau se faire un chignon » se trouve dans le *Tsien han chou* 前漢書 (biographie de Lou Kia 陸賈傳, k. 43, p. 2^{vo}) à propos de ce Tchao To 趙佗, roi du Nan-yue 南越 (Canton) que les Annamites considèrent comme le fondateur de leur 3^e dynastie ; 尉佗 魁結箕踞, « le *wei* (Tchao) To se coiffait en marteau et s'asseyait sur ses talons », c.-à.-d. qu'il avait pris les habitudes des barbares au milieu desquels il vivait. Le dictionnaire de K'ang-hi applique encore ce nom à la coiffure des soldats. Mais l'expression servait surtout à désigner avec dédain les étrangers. Wang Tsong-tsai 王宗載 les appelle « les vilaines gens qui se coiffent en marteau » 魁結醜類. (Préface du *Sseu yi kouan k'ao* 四夷館考, traduite par Desvéria, *Mélanges Charles de Harlez*, p. 99). Van Wusthof (*loc. cit.*) parlait déjà des « cheveux coupés » des Cambodgiens (1641). Ramusio, *Navigazioni e Viaggi*, Venise, 1554, I, 372, parle des femmes qui se suicident à la mort de leurs maris : « le quali si tomano fine alle orecchie per gentilezza ». Aymonier explique *Bakon* par *pago*, les huppés, les hommes à chignons ».

(3) « La veste de coton blanc, qui est le vêtement ordinaire des Cambodgiens, est d'importation siamoise : auparavant ils n'avaient comme vêtement supérieur qu'une écharpe dont ils se

couleur et comme finesse. Bien que dans le pays même on tisse de la toile, il en vient beaucoup du Siam et du Champa et la plus estimée est celle qui vient des mers d'occident 西洋⁽¹⁾, pour sa facture habile et fine.

Seul le prince peut se vêtir d'étoffe à ramages serrés. Il porte un diadème d'or, semblable à ceux qui sont sur la tête des *vajradhara*⁽²⁾. Quand il n'a pas de diadème il entoure autour de son chignon des guirlandes de fleurs odoriférantes de l'espèce du jasmin⁽³⁾. Sur le cou, il a près de trois livres de grosses

drapaient le buste en laissant l'épaule droite nue. Le vêtement inférieur est le *sampot*, pièce de soie ou de coton roulée autour des reins et dont un coin est relevé entre les jambes et fixé par derrière à la ceinture, de manière à en faire une sorte de culotte bouffante. » L. F.

⁽¹⁾ Cette vogue des étoffes d'Occident se perpétua. Ramusio (*Navigazioni e viaggi*, édit. Venise, 1554, T.I, p. 371^{ve} note encore la grande demande au Cambodge des « *tele bianche di Bengala fine* ». Le *Tong si yang Kao* (1618), au ch. de Malacca k. 4, p. 10^{ve}) a une note sur ces *si yang pou* 西洋布; il cite le *Ming yi tong tche* (明) — 統志 qui les appelle *ko pou* 闊布, des « étoffes larges ». Il cite aussi le *Houa yi kao* 華夷考: 西洋布幅廣至四五尺, 精者價乃勝緞. « Les étoffes des mers d'Occident ont jusqu'à quatre ou cinq pieds de largeur; celles qui sont fines coûtent plus cher que le satin ». L'inscription de Kai-fong-fou de 1489 (Tobar, *Inscript. de Kai fong fou*, p. 43) fait mention de ces étoffes, et c'est par négligence qu'essayant *B. E. F. E.-O.*, I, 263) de fixer les étapes de la colonie juive de Kai-fong-fou, nous avons négligé de faire état de ce passage capital, où, disant leur loi originaire de l'Inde (出自天竺), ces Juifs déclarent avoir offert à l'Empereur Song des toiles des mers d'Occident (進貢西洋布於宋); la voie maritime nous paraît décidément celle par laquelle ils sont venus.

⁽²⁾ Le texte dit: 頭戴金冠子加金剛頭上所戴者. Quel est le sens précis de *kin-kang* 金剛? Cette expression, qui signifie en chinois « diamant », est l'équivalent constant du sanscrit *rajra* « foudre ». Le personnage a donc reçu populairement le nom du foudre qu'il tenait. C'est évidemment au même sens qu'il faut entendre le passage de Ma Touan-lin (*Ethn. des peuples étrang. à la Chine*, trad. Hervey de Saint-Denis, II, 467) où il dit qu'au Tche-tou 赤土, aux abords de la demeure royale, « quatre femmes, coiffées et habillées comme les *kin-kang-li-che* 金剛力士 qu'on voit sur les côtés des tours de Bouddha, se montrent à l'extérieur et à l'intérieur des portes principales ». Ce sont des « guerriers au foudre »; *li-che* traduit *malla* dans Eitel (I^{er} édit., p. 71) et Nanjio (*Catalogue*, n^o 623). Une peinture du X^e siècle, appartenant à l'École Française d'Extrême-Orient, représente quatre personnages terribles, à la tête nimbée d'un cercle de flammes, tenant en main le foudre; la légende les appelle: *houo cheou kin kang tchong*, 火首金剛衆 « la troupe des *kin-kang* à la tête de feu »; ils sont coiffés d'une sorte de diadème. Une édition chinoise minuscule de la *Vajracchedikā*, que nous possédons, est précédée de recommandations aux fidèles: avant de réciter la *Vajracchedikā*, il faut invoquer les huit *kin-kang*, et quatre *bodhisattra* associés à ce culte du *rajra*; tous les noms sont donnés, mais ils ne nous rappellent rien de connu. Nous restituons *vajradhara* faute d'une nomenclature plus précise. Cf. le nom populaire des quatre *lokapāla*, *ssou ta kin kang* 四大金剛 — « Le diadème des rois du Cambodge, *mokol māukufa*, est un haut diadème à pointe. » (L. F.)

⁽³⁾ *Mo-li* 茉莉; s'écrit aussi 末利 *mo-li*; c'est le sanscrit *mallikā*, cambodgien *māly*. Le *mo-li* est une espèce de jasmin. Le nom se trouve déjà dans le *Nan fang ts'ao mou tchouang* 南方草木狀 généralement attribué à Ki Han 稽含, ministre de Houei ti 惠帝 (200-309 ap. J.-C.). C'est le plus ancien ouvrage consacré à la botanique des pays du Sud. Son authenticité n'est jamais mise en doute; cependant nous sommes assez surpris d'y voir figurer le jasmin proprement dit, à côté du *mo-li*, sous son nom arabe de *ismīn* ou *iāsmīn*, *ye-si-ming* 耶悉茗 (cf. Mayers, *Notes and queries*, II, 33).

perles. Aux poignets, aux chevilles et aux doigts, il porte des bracelets et des bagues d'or enchâssant des œils-de-chat (1). Il va nu-pieds, et la plante de ses pieds et la paume de ses mains sont teintes en rouge par la drogue rouge (2). Quand il sort, il tient à la main une épée d'or (3).

Dans le peuple, les femmes seules peuvent se teindre la plante des pieds et la paume des mains; les hommes n'oseraient pas. Les grands officiers et les princes peuvent porter de l'étoffe à ramages clairsemés. Les gens du palais peuvent seuls porter de l'étoffe à deux groupes de ramages (4). Dans le peuple, les femmes seules y sont autorisées. Un Chinois récemment arrivé porta de l'étoffe à deux groupes de ramages; mais il ne fut pas poursuivi, comme *ngan-ting-pa-cha* 暗丁八殺. *Ngan-ting-pa-cha*, c'est : *qui ne connaît pas la coutume* (5).

FOUCTIONNAIRES. — Dans ce pays, il y a conseillers, généraux, astronomes, etc., et, au-dessous d'eux, toute espèce de petits employés : les noms seuls diffèrent des nôtres. La plupart du temps on choisit des princes pour les emplois; sinon, les élus offrent leurs filles comme concubines royales. Les insignes et la suite dépendent aussi du rang. Les plus hauts dignitaires se servent d'un palanquin à brancard d'or et de quatre parasols à manche d'or; les suivants ont un palanquin

1) Les bagues sont appelées ici d'un nom assez rare, *tche tchian* 指展, au lieu de *tche-houan* 指環. — L'œil-de-chat (*mao-eul yen-tsing che* 貓兒眼睛石) est mentionné par le *Tong si yang k'ao* (1618) au ch. IV, p. 3, v° (citant le *Houa yi k'ao* 華夷考): 中含活光一縷, l'œil-de-chat « retient un rayon de lumière vive ». Selon M. Schlegel (*Toung-pao* II, II, 134), « cette pierre est bien connue dans l'archipel indien et est appelée par les Malais *Māta kuljing* (v. a. d. œil-de-chat), et parfois *bidūri* ou *baidūri* (scr. *vaitūrya*) ». Le *Ming yi tong tche* 明一統志 mentionne cette pierre parmi les produits de *Si-lan* 緬蘭 que M. Schlegel place sur la côte orientale de Sumatra (*loc. laud.*, p. 133). Sans trancher la question de position, nous ferons remarquer que le *Si-lan* de Tchiao Jou-koua n'est pas « absolument isolé », comme le croit M. S., car le pays est mentionné exactement sous le même nom, au III^e s., dans le *Ling wai tai ta* 嶺外代答 de Tcheou K'iu-fei 周去非 (k. 2, p. 9).

(2) Les Cambodgiens ne se teignent plus la paume des mains ni la plante des pieds.

(3) L'épée royale (*Prah khan*) qui, selon la légende, serait un don d'Indra aux anciens rois du Cambodge, est conservée au palais à Phnom Penh sous la garde des Bakous qui la tirent du fourreau une fois par semaine. Elle a une longueur d'un mètre environ; la poignée est d'or et la lame de fer; sur la lame, près de la garde, sont les figures en relief d'Indra, Visnu et Civa. Voir la description détaillée dans Moura, *Royaume du Cambodge*, I, 258-260. (L. F.) — De Morga (*The Philippine Islands*, éd. origin. espagn., Mexico, 1609; trad. angl. Hakluyt Society, Londres, 1868, p. 45), parle de l'épée du roi du Cambodge, « qu'il portait devant soi quand il allait à éléphant ».

(4) Nous ne sommes pas sûr de la valeur exacte des termes chinois : l'étoffe pour le prince est appelée *chouen houa pou* 純花布, celle des grands officiers *sou houa pou* 練花布, celle des simples mandarins *leang t'ou houa pou* 兩頭花布.

(5) Le texte est obscur : 人亦不敢罪之以其暗丁八殺故也. 暗丁八殺不識體例也. — « *Ngan-ting* correspond à *min ting* (pron. *mèn dèng*), « ne pas savoir »; le seul mot employé pour « loi, coutume » est *châp*, dont *pa-cha* ne peut guère être la transcription, à moins de supposer une interversion des deux caractères, Serait-ce *bhâp*, « la langue ? » (L. F.)

à brancard d'or et un parasol à manche d'or, enfin simplement un parasol à manche d'or ; au-dessous on a simplement un parasol à manche d'argent ; il y en a aussi qui se servent de palanquin à brancard d'argent (1). Les fonctionnaires ayant droit au parasol d'or sont appelés *pa-ting* 巴丁 (2) ou *ngan-ting* 暗丁 ; ceux qui ont le parasol d'argent sont appelés *ssu-lu-ti* 廝辣的 (3). Ces parasols sont faits de taffetas rouge de Chine ; ils ont des franges tombant jusqu'à terre. Les parapluies huilés sont en taffetas vert et à franges courtes.

LES TROIS RELIGIONS. — Les lettrés sont appelés *Pau-k'i* 班詰 ; les bonzes sont appelés *Tch'ou-kou* 苧姑 ; les taoïstes sont appelés *Pa-ssou-wei* 八思惟. Je ne sais qui les *Pau-k'i* (4) adorent. Ils n'ont rien qui ressemble à une école ou un lieu quelconque d'enseignement. Il est difficile de savoir quels livres ils lisent. On les voit s'habiller comme le reste des hommes à l'exception d'un cordon de fil blanc qu'ils s'attachent au cou et qui est la marque distinctive des lettrés (5). Les *Pau-k'i* qui entrent en charge arrivent à de hautes fonctions. Le cordon du cou ne se quitte pas de toute la vie.

Les *Tch'ou-kou* (6) se rasent la tête, portent des vêtements jaunes, se découvrent l'épaule droite ; pour le bas du corps, ils se nouent une jupe de toile

1) Les distinctions ne sont plus observées. Cf. Aymonier, *Stèle de Sdok Käk Thom*, J. A. 1901, janv. fév., p. 21 : un mandarin y reçoit le « droit au palanquin d'or ». — Cf. le *Ying yü cheng lun* 瀛涯勝覽 (Ve s.) (cité *Tou chou ts'i tch'eng*, *Pien yü tien*, ch. 108, Siam, p. 730) : (國王) 跨象行或肩輿金柄傘蓋莖葉爲之 : Le roi « va à éléphant ou en palanquin. Il a des parasols à manche d'or, qui sont couverts en feuilles de *kajang* » : sur les feuilles de *kajang*, cf. p. 170.

2) Peut-être *mratañ*, « seigneur ». Cf. Aymonier, *Quelques notions sur les inscriptions en vieux khmer*, J. A. 1883, avril-mai-juin, p. 117. *Ngan ting* pourrait bien n'être qu'une addition motivée par le *ngan-ting pa-cha* du paragraphe précédent. Nous verrons au § de la langue « un autre exemple de ces attractions » (p. 157). Il est à nouveau question des fonctionnaires p. 157, ils sont simplement appelés *pa-ting*.

3) Ce mot ne se prête jusqu'à présent à aucune restitution.

4) « Les *Pau-k'i* sont évidemment les *pandits*. » (E. A.) « Les *Pau-k'i* (*pandita*?) sont évidemment les Brahmanes, dont les représentants actuels appelés *bakous*, *pröm brähmanav*, ou *borohet* (*purahita*) officient dans les cérémonies du palais et gardent l'épée royale (*prah khan*). Dans le détail de la galerie S.-O. d'Angkor Vat figure un groupe de Brahmanes reconnaissables à leur longue barbe et à leur *jati*. Au-dessous une inscription porte : *Tauray kamrateñ añ pandita*, « présents des seigneurs *pandits* » ; (*kamrateñ*, *kamrateñ añ*, qualifications des dieux, des rois et des hauts dignitaires). » (L. F.) — Nous croyons à cette identité des *pandits* et des brahmanes que les détails du texte semblent bien établir (cordon brahmanique ; aussi ne pouvons-nous ici accepter l'opinion de M. Aymonier, qui sépare les *pandits* des Brahmanes et identifie ces derniers aux *Pa-ssou-wei*. L'identité de *pau-k'i* et de *pandita* est confirmée, s'il en est besoin, par le passage de la p. 157, où il est dit qu'un « lettré » se dit en cambodgien *pau-k'i*.

(5) C'est le cordon brahmanique, scr. *upavita*.

(6) Les *Tch'ou-kou* sont évidemment les bonzes bouddhistes. Ce nom se retrouve au Siam, où les bonzes sont appelés « *Phrak* = *Brah*, et vulgairement *Bat Luong* = *Pad Luan*, ou, autrefois, *Chau kou* » (Aymonier, *Le Cambodge*, II, 20). Selon le *Ling wai tai ta* 嶺外代答 (1178, k. 1, p. 11) copié par Tchao Jou-koua (I, 3 vo), il y avait au Cambodge des

jaune et vont nu-pieds. Leurs temples peuvent être couverts en tuile. L'intérieur ne contient qu'une image, tout à fait semblable au Buddha Çakyamuni et qu'ils appellent *Po-lai* 字賴⁽¹⁾. Elle est vêtue de rouge. Faite d'argile, on l'orne de vermillon et de bleu: c'est la seule image des temples. Les Buddhas des tours sont au contraire différents, et tous coulés en bronze. Il n'y a ni cloche, ni tambour, ni cymbales, ni ex-voto de soie pendants, ni dais. Tous les bonzes mangent du poisson et de la viande, mais ne boivent pas de vin. Dans leurs offrandes au Buddha, ils emploient aussi le poisson et la viande. Ils font un repas par jour, préparé dans la famille d'un hôte; car dans les temples il n'y a pas de cuisine. Les textes qu'ils récitent sont très nombreux; tous se composent de feuilles de palmier entassées très régulièrement. Sur ces feuilles ils écrivent des caractères noirs, mais comme ils n'emploient ni pinceau ni encre, je ne sais avec quoi ils écrivent. Certains bonzes ont aussi droit au brancard de palanquin et au manche de parasol en or ou en argent; le prince les consulte dans les affaires graves. Il n'y a pas de nonnes bouddhistes.

Les *Pa-sseu-wei*⁽²⁾ sont vêtus comme tout le monde, à l'exception d'un

bonzes à robe jaune qui vivaient en famille, et des bonzes à robe rouge qui vivaient dans des couvents et étaient soumis à une règle rigoureuse. Le mot *chau kou*, selon une conjecture de M. Finot, serait siamois, composé de *chau*, maître, et peut-être d'une forme contractée de *khru* = *guru*. L'existence au Cambodge d'un nom siamois pour les bonzes, à une époque où le Cambodge n'était pas encore soumis à l'influence prépondérante du Siam, favoriserait cette théorie, qui nous séduit assez, que les Cambodgiens n'ont pas reçu directement de Ceylan le bouddhisme du Sud, mais bien par l'intermédiaire du Pégou et du Siam. — Cf. ce qui est dit p. 130 de l'état florissant du bouddhisme au Pégou vers le XI^e siècle.

(1) *Po-lai* répond certainement à *Prah*. — Cf. le *Houei t'ong sseu yi kouan ko kouo fan tseu chou* 會同四譯館各國番字書, *Recueil des vocabulaires du Bureau des Interprètes*, provenant de la Bibliothèque Devéria et aujourd'hui à l'École des Langues orientales. Le vocabulaire siamois traduit *Fo* 佛 (Buddha) par *p'o-la* 拍喇 (*phrah*); le vocabulaire *pa-po* 八百 (*Nieng-mai*) par *p'ou-la* 普喇; le *Mien tien fan chou* 緬甸番書, (même source; aujourd'hui École des Langues, J. J. V., 40) traduit *Fo* par *p'o-la* 拍臘, toutes formes apparentées à *Prah*.

(2) Les *Pa-sseu-wei* sont un sujet d'assez grave embarras. Le nom même est lu par nous *Pa-sseu-wei* au lieu du *Pa-sseu* de Rémusat. En effet, dans la première mention de ce nom, on pourrait assez facilement rattacher *wei* 惟 au début de la phrase suivante. Tout comme Rémusat, les auteurs du *Tong si yang Kuo* (1618 (k. 3., p. 11 v°) et du *Ming che* (XVIII^e s.) (k. 324, § du *T-chen-la*, in fine) s'y sont mépris et ont écrit *Pa-sseu*. Mais cette coupe devient inadmissible dans les deux autres exemples du nom des *Pa-sseu-wei*: 八思惟正知常人打布, « les *Pa-sseu-wei* s'habillent comme le peuple »; 八思惟不食他人之食, « les *Pa-sseu-wei* ne mangent pas chez autrui ». Le *P'ei wen yun fou* (k. 7 hia, p. 3 v°) coupe de la même manière que nous. Il faut donc lire *Pa-sseu-wei*.

Mais qu'étaient les *Pa-sseu-wei*, ces « taoïstes » du Cambodge? Trois hypothèses sont en présence: Yule (*Hobson-Jobson*, Londres, 1886, in-8°, s. v. *Pantkay*, *Penthé*) discute l'origine du nom de *Pantkay* qui fut donné au royaume musulman de Ta li au Yunnan (1856-1873). Peu porté à admettre le chinois *pen-ti* 本地, qui s'applique à tous les indigènes, il songe à *Path'i*, appellation birmane des musulmans. — Sir Arthur Phayre distingue *path'i* de *penthé*, moderne en Birmanie selon lui, et qui ne désignerait que les musulmans chinois venus du Yunnan. Quoi qu'il en soit du rapport des deux termes, tout ce qui nous intéresse ici est que *Path'i* (ou *Pass'i*)

morceau d'étoffe rouge ou blanche qu'ils portent sur la tête à la façon du *kou-kou* 髻姑⁽¹⁾ des femmes tartares, mais un peu plus bas. Ils ont aussi des temples, mais plus petits que ceux des Bouddhistes : c'est que le taoïsme n'arrive pas à la prospérité du Bouddhisme. Ils ne rendent de culte qu'à un bloc de pierre assez semblable à la pierre de l'autel du dieu du sol en Chine⁽²⁾.

est ancien dans la langue birmane : Sir Arthur Phayre le tire de *Parsi* ou *Farsi*, c. à. d. Persan. Yule, remarquant avec raison que la qualification de taoïstes appliquée aux *Pa-sseu-wei* ne saurait désigner des taoïstes à la façon chinoise, se demande si le terme ne serait pas identique au *pathi* (*pass'i*) birman. Personnellement nous manquons de données sur la terminologie religieuse des Birmanes : les transcriptions des vocabulaires du Bureau des Interprètes ne nous ont été ici d'aucun secours, faute de connaître la langue birmane : le nom des musulmans ne s'y trouve pas, croyons-nous, et le nom de *Si-kia-sien* 洗賈線 donné aux prêtres taoïstes nous échappe absolument. Mais il y a quelques objections possibles à l'hypothèse de Yule. D'abord la véritable lecture *Pa-sseu-wei* nuit déjà quelque peu à l'analogie phonétique des deux noms. De plus nous n'avons aucune connaissance d'une grande expansion de l'islam au Cambodge au VIII^e siècle. Enfin, et c'est la plus forte objection, il est fait mention des « taoïstes » au Cambodge à une époque où l'islamisme est tout à fait hors de question. Le *Souei chou* 隋書, composé dans la première moitié du VII^e siècle, et dont les renseignements pour le Cambodge portent sur l'an 617, y mentionne les moines bouddhistes (僧) et les prêtres taoïstes (*tao-che* 道士). Ce nom est alors appliqué par les Chinois, dans l'Inde transgangeétique, à des cultes d'origine hindoue. D'après Ma Touan-lin (*Ethnogr. des peuples étrang. à la Chine*, trad. Herv. de St-Denys, II, p. 363), dans le royaume insulaire de *Pan-pan* 槃槃, assez proche du *Lin-ye* (*Champa*), il y a « dix couvents de bonzes et de bonzesses, qui étudient les livres sacrés du bouddhisme, mangent de la viande, mais ne boivent pas de vin. Il existe aussi un couvent de *tao-che* 道士. La règle de ces derniers religieux est plus rigoureuse : ils s'abstiennent également de viande et de vin. Leurs livres sont ceux du roi des *Asura* (*Ngo-sseu-lo-uang*). Ils ne sont ni très estimés ni très respectés. On donne vulgairement aux bonzes le nom de *pi-k'ieou* 比丘 (*bhikṣu*) et aux *tao-che* le nom de *fan* 貪 ». Les notions du *Souei chou* étaient transmises de siècle en siècle jusqu'à *Tchao Jou-koua*, qui, copiant le *Ling wai tai ta* 嶺外代答 (VII^e s.) (k. I, p. 11), parle des *tao-che* du Cambodge, « qui se vêtent de feuilles d'arbres ». Il leur attribue le culte de ce *Po-to-li* 婆多利 déjà mentionné par le *Souei chou* et à qui on sacrifiait des victimes humaines. Or *Tchao Jou-koua* connaissait le livre de *Tchao Jou-koua* puisqu'il le cite (cf. p. 130) ; il nous semble donc peu probable qu'il ait baptisé le culte musulman du même nom dont *Tchao Jou-koua* appelait un culte hindou.

Si on admet que *Pa-sseu-wei* désigne un culte hindou, quel nom faut-il lire ici ? M. Aymonier, nous-même, avons songé aux *Basaih* chams. Les *Basaih* sont la caste sacerdotale des Chams : le nom est peut-être apparenté au khmère *bacchây* (= [u] *paĵĵhâya*) (cf. Cabaton, *Nouvelles recherches sur les Chams*, Paris 1901, grand in-8^o, pp. 22 et 200). Mais les *Basaih* représentent le culte brahmanique et l'on a vu plus haut que nous identifions les brahmanes aux *pandits* et les séparons nettement des *Pa-sseu-wei*. Aussi inclinons-nous à adopter l'hypothèse de M. Firth, qui propose de voir dans les *Pa-sseu-wei* « les *Pâcupatas*, secte çivaite, mais distincte des Çaivas : une inscription d'Angkor détermine ainsi l'ordre des préséances dans la hiérarchie religieuse : le *brahmane*, l'*acârÿa Çaiva*, l'*acârÿa Pâcupata* (J. S. C. C., p. 322) ». Nous ne nous dissimulons d'ailleurs pas la fragilité de notre argumentation ; du Siam, de la Birmanie, des États Chams viendront peut-être quelques éclaircissements.

(1) Transcription du mot mongol *koukoul*, « ornements pour la chevelure ».

(2) 但止一塊石如中國社壇中之石. Nous manquons de données précises sur la pierre de l'autel du dieu du sol. Le dieu du sol paraît avoir été figuré autrefois par une pièce de bois (cf. Chavannes, *Le dieu du sol*, *Rev. Hist. des Relig.*, t. XLIV, p. 127). Les « divinités » sont représentées sur leur trône par des gemmes qui répondent à certains de

Pour eux non plus je ne sais qui ils adorent. Il y a des nonnès taoïstes. Les temples taoïstes peuvent être couverts en tuiles. Les *Pa-sseu-wei* ne partagent pas la nourriture des autres hommes et ne mangent pas en public. Ils ne boivent pas de vin. Je ne les ai pas vu réciter de prières ni accomplir pour les hommes des exercices méritoires.

Ceux des enfants des laïques qui vont à l'école s'attachent à des bonzes qui les instruisent. Devenus grands, ils retournent à la vie laïque (1).

Je n'ai pu tout connaître en détail.

LES HABITANTS. — Les habitants ne connaissent que les habitudes des *Man* (蠻) (2) : ils sont grossiers et très noirs. Qu'ils habitent dans les lointains villages des îles de la mer ou dans les rues les plus fréquentées, c'est tout un. Il faut arriver jusqu'aux personnes du palais et aux femmes des maisons nobles (3) pour en trouver beaucoup de blanches comme le jade, ce qui doit venir de ce qu'elles ne voient jamais les rayons du soleil. En général, les femmes comme les hommes ne portent qu'un morceau d'étoffe qui leur entoure les reins, laissent découverte leur poitrine blanche comme le lait, se font un chignon et vont nu-pieds : il en est ainsi même pour les épouses du souverain. Le souverain a

leurs attributs; ainsi le Ciel est représenté par une plaque ronde et bleue (蒼璧), la Terre par une plaque carrée et jaune (黃琮) : ces indications sont données dans le *Tcheou li*. Il n'en est pas de même pour le dieu du sol. Le *Kouo tch'ao li ki t'ou che* 國朝禮器圖式. Répertoire illustré des objets rituels de la dynastie actuelle (18 k. en 2 t'ao; préface impériale de 1759) donne les renseignements suivants (k. 1, p. 35) : « Le *Tcheou li* ne parle pas de gemmes du dieu du sol ou du dieu des moissons. En 713-711, en sacrifiant au grand dieu du sol et au grand dieu des moissons, on se servit de deux tablettes bombées. La dynastie actuelle a décidé que le grand dieu du sol et le grand dieu des moissons auraient chacun leur tablette précieuse. Pour le grand dieu du sol, la tablette est blanche, et rayée de jaune pour figurer la vertu de la terre.... Toutes deux sont carrées et mesurent trois pouces; leur épaisseur (à la base) est de trois dixièmes de pouce; à droite et à gauche sortent deux tenons; le sommet est épais de deux dixièmes de pouce, les côtés sont épais de plus de deux dixièmes de pouce, la partie bombée est épaisse de plus de trois dixièmes de pouce : 周禮無社稷用玉之文. 開元禮祭太社太稷俱用兩珪. 有邸. 本朝定制太社太稷皆以珪. 太社珪色白有黃彩以象土德.... 俱方徑三寸厚三分左右出刻. 首厚二分. 旁厚二分有奇. 邸厚三分有奇 ». Il n'est pas certain que ce soit de cette tablette que veuille parler Tcheou Ta-kouan. En tout cas, l'idée que suggère immédiatement son texte est qu'il s'agit d'un *linga*.

(1) C'est encore la pratique constante, même pour les princes.

(2) *Man* désigne en gros tous les barbares du Sud.

(3) Le texte dit *nan p'ong* 南棚, avec cette note : les *nan p'ong*, ce sont les maisons nobles (府第). Cristoval de Jaque décrit les Cambodgiens comme un peuple de couleur foncée, mais les femmes sont blanches et belles (Garnier, *Voyage d'exploration*, 1, 98). — Il y avait d'ailleurs sans doute dans le harem royal des femmes envoyées d'autres pays. En 1161, le roi du Ramanya (Pégou) s'empare de vierges royales envoyées par le roi des Ceylan au roi du Cambodge (*Extracts from Ceylonese annals*, par Rhys Davids, dans *J. A. S. B.* XII, 1^{re} part., p. 198). Le *Souei tchou* (VII^e s.) notait déjà que « les hommes sont petits et noirs, mais que parmi les femmes il y en a de blanches » (k. 82, p. 4^{ve} ss.).

chaque épouse, une de l'appartement privé proprement dit, et quatre pour les quatre points cardinaux. Quant aux concubines et aux filles du palais, j'ai entendu parler d'un chiffre de 3.000 à 5.000, divisées en plusieurs classes, mais elles franchissent rarement leur seuil. Pour moi, chaque fois que je pénétrai au palais, je vis le prince sortir avec sa première épouse et s'asseoir à la fenêtre d'or de l'appartement privé. Les gens du palais se rangeaient sous la fenêtre des deux côtés de la véranda (1), et se succédaient pour voir; je pus obtenir un regard. Toute famille qui a une belle fille ne manque pas de l'amener au palais. Au-dessous sont les femmes qui font le service du palais, appelées *teh'en-kiu-lan* 陳家蘭 (2); il n'y en a pas moins d'un ou deux mille. Elles sont mariées et vivent un peu partout. Mais sur le haut du front, elles se rasant les cheveux à la façon dont les gens du nord « ouvrent le chemin de l'eau » (3). Elles marquent cette place de vermillon ainsi que les deux côtés des tempes; c'est là le signe distinctif des *teh'en-kiu-lan*. Ces femmes seules peuvent entrer au palais; toutes les personnes au dessous d'elles ne le peuvent pas. Les *teh'en-kiu-lan* sont toujours nombreuses sur les routes en avant et en arrière du palais.

Les femmes du commun se coiffent en chignon, mais n'ont ni épingle de tête, ni peigne, ni aucun ornement de tête. Aux bras elles ont des bracelets d'or, aux doigts des bagues d'or; les *teh'en-kiu-lan*, les femmes du palais en portent toutes. Hommes et femmes s'oignent de parfums composés de santal, de musc et d'autres essences.

Tous adorent le Buddha.

Dans ce pays, il y a de nombreux mignons qui tous les jours errent par groupes de plus de dix sur la place du marché (4). Constaamment ils cherchent à attirer des Chinois, contre de riches cadeaux. C'est hideux, c'est indigne.

ACCOUCHEMENTS. — La nouvelle accouchée fait cuire du riz, le roule dans du sel et se l'applique aux parties sexuelles. Après un jour et une nuit elle le retire. Par là la grossesse n'a pas de suites fâcheuses, et la femme garde l'air d'une jeune

(1) 列於兩廊窗下, interprétation confirmée par une phrase similaire du *P'ei wen tchui chou houu p'ou*, t. 46, p. 61.

(2) M. Cabaton nous suggère *srenkia* « femme du harem royal »; M. Aymonier songe à un composé où entrait *ghtang* « magasins royaux », et souvent « palais ».

(3) 如北人開水道之狀. Ce membre de phrase est sauté par les éditeurs postérieurs, qui sans doute ne l'entendaient pas mieux que nous. Nous ne savons pas à quelle cérémonie il est fait allusion ici; peut-être s'agit-il du changement de coiffure imposé aux jeunes Tartares qui se marient.

(4) L'habitude ne s'en est pas plus perdue en Chine qu'au Cambodge. Les voyageurs arabes au IX^e s. avaient déjà noté que « les Chinois commettent le péché de Loth avec des garçons qui font métier de cela ». (Reinaud, *Relation des voyages*, t. 1, 54). Les mêmes habitudes sévissaient chez les Chinois émigrés aux Philippines à la fin du XVI^e siècle (De Morga, *The Philippine Islands*, Londres, 1868, p. 304).

fille (1). Quand je l'entendis dire pour la première fois, je m'en étonnai et ne le crus guère. Mais dans la famille où je logeais, une fille mit au monde un enfant, et je pus ainsi me renseigner : le lendemain, portant son enfant dans ses bras, elle allait avec lui se laver au fleuve ; c'est réellement extraordinaire. On dit aussi que les femmes de ce pays sont très lascives. Un ou deux jours après l'accouchement, elles s'unissent à leur mari. Si le mari ne répond pas à leurs désirs, il est abandonné comme (Tchou) Mai-tch'en (朱) 買臣 (2). Si le mari se trouve appelé par quelque affaire lointaine, cela va bien pour quelques nuits. Mais, passé une dizaine de nuits, sa femme ne manque pas de dire : « Je ne suis pas un esprit (3) ; comment pourrais-je dormir seule ? » Voilà jusqu'où va leur dépravation. J'ai entendu dire aussi que certaines gardaient leur foi. Les femmes vieillissent très vite, sans doute à cause de leur mariage et de leurs accouchements trop précoces. A vingt ou trente ans elles ressemblent à des Chinoises de quarante ou cinquante.

LES JEUNES FILLES. — Les parents qui ont une fille font en général cette prière : « Puisses-tu être désirée par les hommes ! Poissent cent et mille époux te demander en mariage ! » Entré sept et neuf ans pour les filles riches, pour les pauvres parfois pas avant onze ans, on charge un prêtre bouddhiste ou taoïste de les déflorer. C'est ce que l'on appelle le *tchen-tan* 陣毯 (4). Chaque année, le

(1) Ce renseignement néglige la pratique caractéristique de l'accouchement en Indo-Chine, qui est l'exposition de l'accouchée à un grand feu.

(2) Tchou Mai-tch'en mourut en 116 av. J.-C. C'était un bûcheron que sa femme abandonna parce qu'elle ne pouvait supporter la pauvreté. L'étude valut à Tchou Mai-tch'en un haut poste, et sa femme, dont la condition avait empiré, désira le rejoindre ; mais il la repoussa en lui demandant si elle pouvait recueillir la salive qu'elle avait crachée. Désespérée, elle se pendit. (Cf. Giles, *Biograph. Diction.*, n° 465.)

(3) Kouei 鬼.

(4) *Tchen-tan* est certainement une transcription, contrairement à ce que paraît avoir cru Rémusat. Mais l'original n'a pas encore été restitué. Cette cérémonie, quelle qu'elle soit, ne paraît pas avoir laissé de trace dans le Cambodge actuel, où le rôle des prêtres dans les cérémonies du mariage est presque insignifiant. M. Aymonier pense que les Chinois habitant le Cambodge avaient créé de toutes pièces cette histoire à propos de quelque rite mystérieux du temps de la nubilité, tel que « l'entrée dans l'ombre ». Nous admettons volontiers que les Chinois enjolivaient un peu en décrivant une cérémonie à laquelle ils n'étaient pas conviés. Mais rien ne prouve qu'il n'y ait pas un fonds de vérité. Les jeunes filles cambodgiennes ne se marient guère aujourd'hui avant quinze ans, mais, à la fin du XVII^e siècle, de La Loubère (*Descript. du royaume de Siam*, édit. 1714, 2 vol., Amsterdam, I, 155) disait qu'au Siam les filles « sont en état d'avoir des enfants dès l'âge de 12 ans, et quelquefois plus tôt ; et la plupart n'en ont plus passé quarante. La coutume est donc de les marier fort jeunes ; et les garçons à proportion ». Quant à l'entorse que supportaient de ce chef les préceptes du *protimokya*, il suffisait que la coutume le voulût pour que chacun s'y prêtât. Les prêtres du Laos, plus relâchés de mœurs sans doute, mais astreints aux mêmes règles théoriques, scandalisaient parfois le bon van Wusthoff (*B. soc. de Géogr.*, 1871, p. 278). — Nous connaissons deux autres mentions chinoises de cette coutume, et, par le nom qu'elles donnent à la cérémonie, il semble qu'elles soient indépendantes du récit de Tchou Ta-kouan, mais aient entre elles deux

mandarin choisit un jour dans le mois qui correspond au quatrième mois chinois, et le fait savoir dans tout le pays. Toute famille où une fille doit subir le *tchen-t'an* en avertit le mandarin. Le mandarin lui remet un cierge auquel il a fait une marque. Au jour dit, quand la nuit tombe, on allume le cierge et, quand il a brûlé jusqu'à la marque, le moment du *tchen-t'an* est venu. Un mois, quinze jours, dix jours avant cette date, les parents choisissent un prêtre bouddhiste ou taoïste, suivant qu'ils se trouvent près d'un temple bouddhiste ou taoïste. Certains ont une clientèle régulière. Les bonzes de quelque notoriété sont préférés par les fonctionnaires et les riches; les pauvres n'ont pas le choix. Les fonctionnaires, les riches font des cadeaux en vin, riz, étoffes, soieries, avec, objets d'argent atteignant jusqu'à cent piculs, et valant de deux à trois cents taëls d'argent chinois. Les cadeaux des moins fortunés vont de trente à quarante ou de dix à vingt piculs; c'est selon la générosité des gens. Aussi, si les filles pauvres arrivent jusqu'à onze ans sans avoir accompli la cérémonie, c'est qu'elles ne peuvent suffire à ces dépenses. Il y a aussi des prêtres qui refusent l'argent et accomplissent le *tchen-t'an* avec des filles pauvres; c'est là ce qu'on appelle une bonne œuvre. En une année un bonze ne peut déflorer qu'une fille; quand il a accepté pour une, il ne peut promettre à d'autres. Ce soir là on organise un grand banquet, avec musique, et on réunit parents et voisins. En dehors de la

quelque lien de parenté. La première se trouve dans le *Ying qui cheng lan* 瀛涯勝覽, œuvre de Ma Houan 馬歡, qui, en 1413, accompagna Tcheng Ho 鄭和 dans ses voyages d'outremer. L'œuvre est faussement datée 1416 puisque Yong-lo 永樂, mort en 1422, y est appelé de son nom posthume, mais elle remonte certainement à la première moitié du XV^e siècle. Or, au paragraphe du Siam (reproduit *Tou chou tsi tcheng, Pien yi tien*, ch. du Siam, p. 7 v°) on lit: 婚則僧牽迎婿至女家僧取女紅貼于男額曰利市. 陋不可言. 踰三日僧饗親黨擁檣榔綵舟送歸乃開筵作樂: « Dans les mariages, les bonzes vont au-devant du nouveau marié. Arrivé à la maison de la jeune fille, un bonze la déflore et marque de rouge le front du jeune homme; cela s'appelle: *Li che* (heureux marché?). C'est immonde. Au bout de trois jours, le bonze et les parents reconduisent les époux chez le marié en des bateaux garnis d'arec; alors un banquet a lieu avec de la musique ». — Le *San ts'ai l'ou hoï* 三才圖會, encyclopédie composée à la fin du XVI^e s. par Wang Ki 王圻 (cf. Wylie, *Notes...*, p. 149), donne un texte intermédiaire entre les deux précédents (*Tou chou tsi tcheng, Pien yi tien*, k. 101, p. 27, chap. du Tchen la): 生女至九歲即請僧誦經作梵法. 以手指挑損童身取其紅點額. 其母亦用點額喚為利市. 如此則其女他日嫁人諸好歡洽. 凡女滿十歲即嫁: « Quand une fille arrive à l'âge de neuf ans, on prie un bonze de réciter des textes saints et de lui appliquer la loi de *Fan* (Brahma); avec le doigt il la déflore, et la marque de rouge au front; il marque aussi la mère au front; c'est ce que l'on appelle *li-che*. Par suite, pour cette fille, au jour de son mariage, il n'y aura que joie et agrément. Toute fille se marie à l'âge de dix ans ». — Ce dernier texte est important par l'interprétation qu'il donne de cette « prélibation » sacerdotale. Le seul texte un peu précis que nous connaissons sur une coutume analogue en un autre pays de l'Extrême-Orient donne la même explication: Aux Philippines « there were also men who had for employment to ravish and take away the virginity of damsels; and they took these to them and paid them to do it, considering it to be a hindrance and impediment, when they married, if they were virgins ». (De Morga, *The Philippine Islands*, 1609, édit. Hakl. soc., Londres, 1868, p. 304).

porte, on assemble une estrade élevée sur laquelle on met des figurines d'hommes et d'animaux en argile, tantôt plus de dix, tantôt trois ou quatre⁽¹⁾. Les pauvres n'en mettent pas. C'est là une ancienne coutume. On n'enlève le tout qu'au bout de sept jours. Le soir, avec palanquins, parasols et musique, on va chercher le bonze et on le ramène. Avec des soieries de diverses couleurs, on construit deux pavillons ; dans l'un s'assied la jeune fille et dans l'autre le bonze. On ne sait ce qu'ils se disent. Le bruit de la musique est assourdissant. Cette nuit-là, il n'est pas défendu de troubler la nuit. J'ai entendu dire que, le moment venu, le bonze entre dans l'appartement avec la jeune fille ; il la déflore avec la main et trempe ensuite sa main dans du vin. On dit que le père et la mère, les parents et les voisins s'en marquent ensuite tous le front ; on dit aussi qu'ils le goûtent. Les uns prétendent encore que le bonze s'unit réellement à la jeune fille, les autres que non. C'est que les Chinois ne sont pas facilement témoins de ces choses ; aussi n'en sait-on pas l'exacte vérité. Quand le jour va poindre, on reconduit le bonze avec palanquins, parasols et musique. Il faut ensuite racheter la jeune fille au bonze par des présents d'étoffes et de soieries ; sinon, elle serait à jamais sa propriété et ne pourrait épouser personne d'autre. Ce que j'ai vu s'est passé la 6^e nuit du 4^e mois de l'année *ting-yeou* 丁酉 de la période *ta-tō* 大德 (1297). Auparavant, les parents dorment à côté de leur fille ; à partir de cette cérémonie, elle est exclue de l'appartement et va où elle veut, sans contrainte ni surveillance. Pour les mariages, on a bien la coutume de faire des présents en étoffes⁽²⁾, mais c'est là une formalité sans grande importance. Beaucoup épousent une femme qu'ils ont eue d'abord comme maîtresse ; leur coutume n'en fait pas un sujet de honte ou d'étonnement. La nuit du *tchen-l'an*, il y a parfois dans une seule rue plus de dix familles qui accomplissent la cérémonie. Dans la ville ceux qui vont au-devant des bonzes ou des taoïstes se croisent par les rues ; il n'est pas d'endroit où l'on n'entende le bruit de la musique.

LES ESCLAVES⁽³⁾. — Comme serviteurs, on achète des sauvages qui font ce service. Ceux qui en ont beaucoup en ont plus de cent ; ceux qui en ont peu en ont

(1) Ces figurines s'emploient encore parfois (cf. Moura, *Royaume de Cambodge*, I, 339-340). C'était sans doute une sorte de douaire symbolique des nouveaux époux. — Le grand pavillon, près de la maison de la fiancée s'appelle *rung riep kar prapon*, « hangar à l'usage du mariage » ; c'est le « *pandel* » des Hindous (Moura, *loc. laud.*).

(2) *Na-pi* 納幣. Cet envoi d'étoffes est si bien d'usage en Chine que *na-pi* a le sens de : « conclure un mariage » dans le *Dictionnaire* de Giles (n° 8972). Selon le *Souei chou* (VII^e s.) (k. 82, *notice du Tchen-la*, p. 4 v° ss.), 娶媵者唯送衣一具 « ceux qui prennent femme n'envoient qu'un costume complet ». Il faut lire ces notices dans le *Souei chou* ; le *Pei che* 北史 (VII^e s.), qui le copie, a une leçon absurde qui s'est religieusement transmise d'historien en historien jusqu'à Ma Touan-lin ; Hervey de St-Denys, pour y échapper (*Ethnogr.* II, 480), traduit autre chose que ce que dit son texte.

(3) « Le Chinois ne mentionne que les esclaves achetés, provenant de tribus sauvages. Il devait y avoir aussi des esclaves pour dettes, des serfs descendants de rebelles ou de captifs. » (E. A.) — L'esclavage a subsisté au Cambodge, malgré l'influence du Bouddhisme. Cependant

de dix à vingt; seuls les très pauvres n'en ont pas du tout. Les sauvages sont des hommes des solitudes montagneuses. Ils forment une race à part qu'on appelle les *Tchouang voleurs* ⁽¹⁾ 撞賊. Amenés dans la ville, ils n'osent se montrer au dehors. Si dans une dispute on appelle son adversaire *Tchouang*, il sent la haine lui entrer jusqu'à la moelle des os; tant ces gens sont regardés comme au-dessous de l'espèce humaine. Jeunes et forts, ils valent la pièce ⁽²⁾ une centaine de *pou* ⁽³⁾; vieux et faibles, de trente à quarante *pou*. Ils ne peuvent s'asseoir et se coucher que sous l'étage ⁽⁴⁾. Pour le service, ils peuvent monter à l'étage, mais alors ils s'agenouillent, font l'*aïjali* ⁽⁵⁾, se prosternent, et ensuite peuvent s'avancer. Ils appellent leur maître *pa-lo* 巴駝 et leur maîtresse *mi* 米 ⁽⁶⁾. *Pa-lo* signifie père, et *mi* mère. S'ils ont commis une faute et qu'on les batte, ils courbent la tête sans oser faire le moindre mouvement. Mâles et femelles ⁽⁷⁾ s'accouplent entre eux, mais jamais le maître ne voudrait avoir de relations sexuelles avec eux. Quand un Chinois se trouve là-bas seul depuis longtemps et a une fois commerce avec quelqu'une d'entre ces femmes, si le maître l'apprend, il refuse le jour suivant de s'asseoir avec lui, parce qu'il a eu des relations avec une sauvage. Si l'une d'elles devient enceinte des œuvres de quelqu'un d'étranger à la maison et met au monde un enfant, le maître ne s'inquiète pas de savoir quel est le père, puisqu'il ne compte pas, et a profit au contraire à ce que ses esclaves aient des enfants: ce sont encore des serviteurs pour l'avenir. Si des esclaves s'enfuient, en les reprenant on les marque en bleu au visage. Parfois on leur attache un anneau de fer au cou pour les retenir; d'autres ont de ces anneaux aux bras et aux jambes.

LE LANGAGE ⁽⁸⁾. — Ce pays a une langue spéciale. Quoique les sons soient assez voisins (de ceux de leur propre langue), les gens du Champa et du Siam ne la

l'affranchissement des esclaves était une œuvre pie que les inscriptions « modernes » rappellent souvent (cf. Aymonier, *Inscriptions modernes d'Angkor Vat*, J. A., nov.-déc. 1899, p. 501).

(1) « Cf. les *Tchong*, peuplade sauvage qui occupe les montagnes à l'ouest du Grand Lac (Aymonier, *Le Cambodge*, I, 25). » (L. F.) — Pour 撞賊, cf. *Man tsei* 蠻賊, les « Man voleurs », souvent employé dans le *Man chou* 蠻書 de *Fan Tchao* 樊綽 (IX^e s.).

(2) Le texte emploie *mei* 枚, numéral des objets et non des individus.

(3) 布, pièce de toile.

(4) Les maisons cambodgiennes sont construites sur pilotis (cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I, 35).

(5) *Ho-tchang* 合掌 est l'expression qu'emploient les Chinois pour traduire le sanscrit *añjali*. Mais elle ne correspond pas exactement à la « coupe de l'añjali » *añjaliputa*. Les Bouddhistes chinois joignent la paume des mains; c'est ce qu'exprime *ho-tchang*.

(6) Cf. *infra*, p. 157.

(7) *P'in* 牝 et *mou* 牡, qui désignent les mâles et les femelles des animaux. (Cf. *râ* et *ku* (Aymonier, J. A., avril-mai juin 1883, p. 448.)

(8) « Les mots cités s'accordent pour la plupart avec ceux du cambodgien actuel: 1, *muy*; 2, *pi* ('*bi*); 3, *bei* ('*pi*); 4, *buon* ('*pron*); 5, *pram*; 6, *pram muy*; 7, *pram pil*; 8, *pram*

comprennent pas. Un se dit *mei* 梅; deux, *pie* 別; trois, *pei* 卑; quatre, *pan* 般; cinq, *po-kien* 字監; six, *po-kien-mei* 字監梅; sept, *po-kien-pie* 字監別; huit, *po-kien-pei* 字監卑; neuf, *po-kien-pan* 字監般; dix, *ta* 答; père, *pa l'o* 巴駝; oncle paternel, aussi *pa l'o*; mère, *mi* 米; tante et toute dame d'âge respectable, également *mi*; frère aîné, *paug* 邦; sœur aînée, également *paug*; frère cadet, *pou-wen* 補温; oncle maternel, *tch'e-lai* 吃賴; mari de la tante paternelle, également *tch'e-lai* (1).

D'une façon générale, ils renversent l'ordre des mots (2). Ainsi, là où nous disons: celui-ci est de Tchang San 張三 le frère cadet, ils diront: le frère cadet de Tchang San; celui-là est de Li Sseu 李四 l'oncle maternel, ils diront: l'oncle maternel de Li Sseu. Autre exemple: ils appellent la Chine *Pei-che* 備世 (3); un fonctionnaire, *pa-ting* 巴丁 (4); un lettré (5), *pan-k'i* 班詰 (6). Or pour dire un fonctionnaire chinois, ils ne diront pas *pei-che pa-ting*, mais *pa-ting pei-che*; pour dire un lettré chinois, ils ne diront pas *pei-che pan-k'i*, mais *pan-k'i pei-che*. Il en est ainsi généralement; c'est la règle capitale. Les mandarins ont leur style mandarinal de délibérations; les lettrés ont leurs conversations soignées de lettrés; les bonzes et les taoïstes ont leur langage de bonzes et de taoïstes; les parlers des villes et des villages diffèrent (7). C'est absolument le même cas qu'en Chine.

LES SAUVAGES (8). — Il y a deux sortes de sauvages. La première est celle des sauvages qui comprennent la langue courante; ce sont ceux qu'on vend dans les

bei; 9. *pram buon*; 10. *dap*; frère aîné, *ban* (**pañ*); frère cadet *paon*. « Père se dit *ápuk* (**ábuk*), mais *patan* se trouve dans les dialectes aborigènes avec le sens de « chef ». « Mère » = *mdai*, mais *mi* ou *mé* dans la plupart des dialectes. « Oncle » = *mā*. Ce qui est dit de la syntaxe et des variétés de la langue est rigoureusement exact. » (L. F.) — Ainsi le nom seul de l'oncle maternel reste énigmatique.

(1) Le second *tch'e-lai* est une correction faite par nous. Le texte dit: 呼舅爲吃賴. 姑夫亦呼爲字賴: « Ils appellent l'oncle maternel *tch'e-lai*; le mari de la tante paternelle, ils l'appellent aussi *p'o-lai* ». Or le deuxième terme doit être évidemment le même que le premier; *p'o-lai* nous a paru amené par le souvenir du *p'o-lai* (*Prah*) de la p. 149; c'est pourquoi nous avons restitué *tch'e-lai*.

(2) Ici commence cette étrange lacune du *Chou feou* et du *Pien gi tien*, qui correspond exactement à une page double de notre texte. (Cf. notre introduction.)

(3) Ce nom ne nous rappelle rien de connu. — « Une inscription de Lolei, émanant du roi Yaçovarman (889-av. 910), dit que la terre protégée par lui était bornée par la frontière des Chinois (*cīna*) et par la mer (*I. S. C. C.*, LVI, p. 39.). En khmér moderne, chinois = *cīn*. Chez les Chams, la Chine = *Lor noyar*, le pays de Lov (pron. Ló [o ouvert]). » (L. F.)

(4) Cf. p. 148.

(5) Le texte emploie le terme désignant aujourd'hui un « bachelier », *sieou-ts'ai* 秀才.

(6) *Pandita*, (cf. p. 148).

(7) « Le vocabulaire employé varie souvent suivant la condition sociale des interlocuteurs. » (E. A.)

(8) « Comme de nos jours, ils se divisaient en soumis et insoumis. » (E. A.)

villes comme esclaves. L'autre sorte est celle des sauvages qui ne se plient pas à la civilisation et ne comprennent pas la langue. Cette espèce ne demeure pas dans des maisons; suivis de leur famille, ils errent dans la montagne, portant sur la tête une jarre d'argile. S'ils rencontrent un animal sauvage, ils l'abattent avec l'arc ou l'épieu, font jaillir le feu d'une pierre, cuisent la bête et la mangent en commun, puis ils repartent. Leur naturel est farouche et leurs poisons sont très dangereux. Dans leur propre bande, ils s'entretiennent souvent ⁽¹⁾. Depuis peu il y en a aussi qui cultivent le cardamome et le coton et tissent la toile. Mais leur toile est très grossière, et les dessins sont très irréguliers.

L'ÉCRITURE. — Les écrits ordinaires tout comme les textes officiels s'écrivent sur des peaux de cerfs, daims et autres teintes en noir ⁽²⁾. Suivant leurs dimensions en haut et en large, chacun les coupe à sa fantaisie. Ils se servent d'une poudre ressemblant à la « terre blanche » ⁽³⁾ de Chine et la moulent en bâtonnets appelés *souo* 梭 ⁽⁴⁾. Tenant en main ce bâtonnet, ils écrivent sur le parchemin des caractères qui ne s'effacent pas. Quand ils ont fini, ils se placent le bâtonnet sur l'oreille. Les caractères permettent aussi de reconnaître qui a écrit. Si on frotte avec quelque chose d'humide, ils s'effacent. La plupart des caractères ressemblent énormément à ceux des Ouigours 回鶻 (*houei-hou*); on écrit toujours de gauche à droite et non de bas en haut. J'ai entendu dire à Ye-sien Hai-ya 也先海牙 ⁽⁵⁾ que leurs lettres se prononcent presque comme celles des Mongols 蒙古; deux ou trois seulement ne concordent pas. Jadis ils n'avaient pas de sceaux. Pour leurs pétitions, les gens ont des boutiques d'écrivains publics où on les rédige.

⁽¹⁾ Ici reprennent les textes du *Chouo feou* et du *Pien yi tien*, et par conséquent la traduction de Rémusat.

⁽²⁾ Cf. ce que les eunuques du XVe s. disent de l'écriture chame: « Leur écriture est formée en peignant en blanc sur des peaux. — Note. — Ils se servent de peaux de moutons tannées finement, ou d'écorce d'arbre noircie au feu et sur lesquelles ils écrivent au moyen de crayons trempés dans un pigment blanc. » (Mayers, *China Review*, III, 323). On ne se sert plus de parchemin au Cambodge.

⁽³⁾ *Po-ngo* 白望.

⁽⁴⁾ « *Dey si pon*, terre blanche molle que les indigènes délaient dans l'eau et utilisent en peinture pour obtenir les blancs (Aymonier, *Dictionn.*, p. 233). » (A. C.) — « Les bâtonnets *souo* de terre blanche semblent être le *ti sa* (pron. *dei sa*) « terre blanche » « craie » des Cambodgiens. » (E. A.) — Cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I, 42.

⁽⁵⁾ Ce membre de phrase, où le nom embarrassait sans doute, est sauté par *Tuo-Tsong-yi* 陶宗儀 (XIVe s.), aussi bien dans son *Chouo feou* (d'où la même omission dans le *Pien yi tien* et dans Rémusat) que dans son *Chou che houei yao* 書史會要, paragraphe reproduit dans le *P'ei wen tchai chou houa p'ou*, k. 2, p. 13). — Nous n'avons pas retrouvé le personnage dont il s'agit. Le nom est évidemment mongol. *Ye-sien* entre dans le nom de *Ye-sien timour* 也先帖木兒, frère cadet de *To-lo* 脫脫, l'auteur de *l'Histoire des Song*. (*P'ei wen tchai chou houa p'ou*, k. 38, p. 1). *Hai-ya* entre dans le nom de *Ali Hai-ya* 阿里海牙, souvent mentionné dans les *Mémoires sur l'Annam* (trad. Sainson; voir *l'Index*); etc.

LE JOUR DE L'AN ET LES SAISONS. — Toujours ils choisissent leur 1^{er} mois dans le 10^e mois chinois. Ce 1^{er} mois s'appelle *kia-tö* 佳得⁽¹⁾. En avant du palais on assemble une grande estrade pouvant contenir plus de mille personnes. On la garnit entièrement de lanternes et de fleurs. En face et à environ vingt *tchang*, on réunit des montants de bois et on les assemble en des échafaudages élevés, de la forme des mâts pour la construction des stûpas⁽²⁾, et hauts de plus de vingt *tchung*. Chaque nuit on en construit trois ou quatre, ou cinq ou six. Au sommet on place des fusées et des pétards. Ces dépenses sont supportées par les provinces et les maisons nobles. La nuit tombée, on prie le souverain de venir assister au spectacle. On fait partir fusées et pétards. Les fusées se voient à plus de cent *li*; les pétards sont gros comme des pierriers, et leur explosion ébranle toute la ville. Mandarins et nobles prennent part à la fête avec des cierges et de l'arc; leurs dépenses sont considérables. Le souverain invite aussi au spectacle les ambassadeurs étrangers. Il en est ainsi durant quinze jours, et puis tout cesse. Chaque mois il y a une fête. Au quatrième mois, ils « jettent la balle »⁽³⁾. Au neuvième, c'est le *yu-lie* 壓獵; le *yu-lie* consiste à rassembler dans la ville la population de tout le royaume et à la passer en revue devant le palais⁽⁴⁾. Le cinquième mois, on « va chercher l'eau des Buddhas »; on rassemble les Buddhas de tous les points du royaume, on apporte de l'eau, et en présence du souverain on les lave⁽⁵⁾. On « fait naviguer des bateaux sur la terre ferme »⁽⁶⁾; le prince monte à un belvédère pour assister à la fête. Au septième mois, on « brûle le riz ». A ce moment le nouveau riz est mûr, on va le chercher en dehors de la porte du Sud et on le brûle en l'honneur du Buddha. D'innom-

(1) « Le premier mois était donc le *katika* (*katik*, pron. actuel. *kādäk*) des Khmèrs (octobre-novembre). » (E. A.) — Sur toutes ces fêtes, cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I, p. 45-47. — *Katik* nous paraît bien répondre phonétiquement à la transcription chinoise, et le dixième mois de l'année chinoise tombe, *grasso modo*, en novembre. Mais, actuellement « le premier mois cambodgien est *cël* (sk. *caitra*) correspondant à mars-avril. La fête du nouvel an (*bon col chnam*) consiste surtout aujourd'hui à élever de petits stûpas de sable (*phnom khsac*) et à oindoyer les statues du Buddha. Les fusées et les pétards continuent à jouer le principal rôle dans les fêtes cambodgiennes; on les dispose sur de hauts échafaudages de bambou. Les bonzes sont les grands artificiers du pays. Les fêtes des 4^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e mois décrites ici ne sont plus en usage; mais, il est exact que les Cambodgiens ont traditionnellement une fête spéciale à chaque mois. » (L.F.) — Selon les eunuques du XV^e s., l'année javanaise commençait au 10^e mois (cf. Mayers, *China Review*, IV, 178). Le début même de l'année cambodgienne n'est pas absolument fixe (Aymonier, *Le Cambodge*, I, 43).

(2)? 如造塔撲竿之狀.

(3) *P'ao-kieou* 拋毬.

(4) 壓獵者聚一國之衆皆來城中. 教閱於國宮之前.

(5) Notre traduction n'est peut-être pas bien exacte. Le texte dit : 五月則迎佛水, 聚一國遠近之佛皆送水與國主洗身. Peut-être « royaume » = *nagara*, la « Ville » et ses faubourgs. (Cf. p. 142).

(6) *Lou ti hing tcheou* 陸地行舟. Il doit s'agir des régates, mais le texte est-il altéré? *Lou ti hing tcheou* est une expression proverbiale en chinois pour désigner quelque chose d'impossible (Cf. le *Dictionnaire* de Giles, n^o 7432).

brables femmes se rendent à cette cérémonie en char ou à éléphant, mais le roi n'y va pas. Le huitième mois, il y a le *ngai-lan* 挨藍; *ngai-lan*, c'est « danser ». On choisit des musiciens de talent qui chaque jour viennent au palais faire le *ngai-lan*; il y a aussi des combats de porcs⁽¹⁾ et d'éléphants. Le prince invite les ambassadeurs étrangers à y assister. La fête dure dix jours. Je ne me rappelle plus bien ce qui concerne les autres mois.

Dans ce pays, il y a des gens qui entendent l'astronomie⁽²⁾, et peuvent calculer les éclipses du soleil et de la lune. Mais pour les mois longs et courts⁽³⁾, ils ont un système très différent du nôtre. Eux aussi sont obligés d'avoir des années embolismiques, mais ils n'intercalent que le neuvième mois⁽⁴⁾; je n'en sais pas la raison. Chaque nuit se divise en quatre veilles seulement⁽⁵⁾, sept jours font un cycle⁽⁶⁾, c'est analogue à ce que les Chinois appellent *k'ai pi kien tch'ou* 開閉建除⁽⁷⁾. Ces barbares n'ont ni « nom de famille » ni « nom personnel »⁽⁸⁾, et ne tiennent pas compte du jour de naissance. Mais pour beaucoup on fait un nom personnel du jour où il sont nés. Ils ont cette tradition que le deuxième jour est très fauste, le troisième indifférent, le quatrième néfaste, que tel jour on peut aller vers l'Est et tel jour on peut aller vers l'Ouest. Même les femmes savent faire ces calculs. Les douze animaux du cycle⁽⁹⁾.

(1) Le *Pien yi tien* (k. 97, p. 17) signale au *Fou-nan* 扶南 les combats de coqs et de porcs.

(2) « Les astronomes cambodgiens sont appelés *hora*. » (L. F.)

(3) *Ta siao tsin* 大小 藍; *ta tsin* et *siao tsin* désignent respectivement, chez les Chinois, les mois de 30 et de 29 jours.

(4) Ce qui revient à dire, puisque leur année commence au dixième mois, que le mois embolismique est toujours le dernier de l'année. Telle avait été l'ancienne habitude chinoise. « Au commencement de la dynastie des Han antérieurs, le mois intercalaire était toujours placé à la fin de l'année; comme l'année commençait au dixième mois, le mois intercalaire était donc toujours un second neuvième mois. » (Chavannes, *La chronol. chin. de l'an 238 à l'an 87 av. J.-C.*, dans *Toung pao*, VII, 2.) Mais telle n'est pas l'habitude cambodgienne; tout ce qu'il y a de vrai dans la remarque de Tch'ou Ta-kouan, c'est que c'est toujours le même mois cambodgien qui est redoublé. « Tous les trois ou quatre ans, un mois est intercalé en dédoublant *āsāth* (*āsātha*, le 3^e mois, juin-juillet) en *prathamāsāth* (*prathamāsātha*) et *tutiyāsāth* (*drutiyāsātha*) de sorte qu'il y a sept années de treize mois dans une période de 19 ans. » (Aymonier, *Le Cambodge*, I, 43.)

(5) « La nuit est divisée en cinq veilles (*yām*, sk. *yāma*). » (L. F.) — A la p. 175 où il est question de la 5^e veille, Tch'ou Ta-kouan a sans doute en vue les veilles chinoises.

(6) C'est-à-dire la semaine indienne dans laquelle chaque jour est désigné par le nom d'une des planètes. (Cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I, 42.)

(7) « Les jours sont désignés par les douze signes de bon augure qui sont *kien* 建, *tch'ou* 除, *man* 滿, *p'ing* 平, *ting* 定, *tche* 執, *p'o* 破, *wei* 危, *tch'eng* 成, *cheou* 收, *k'ai* 開, *pi* 閉. Le premier jour de 1884 était désigné par le premier signe *kien*; les jours suivants prennent les autres signes à la suite. » (Pierre Hoang, *A notice of the chinese calendar*, Zi-ka-wei, 1885, p. 21.) On voit que Tch'ou Ta-kouan commence sa liste par les deux derniers caractères de celle du P. Hoang.

(8) *Sing* 姓; *ming* 名.

(9) *Che eul cheng siao* 十二生肖. — Ce texte jette un jour nouveau sur la question

correspondent à ceux de Chine ; mais les noms diffèrent. C'est ainsi que le cheval est appelé *pou-sai* 卜賽⁽¹⁾ ; le coq, *louan* (2) 樂 ; le porc, *tche-lou* 直盧⁽³⁾ ; le bœuf, *ko* 箇⁽⁴⁾, etc. .

LA JUSTICE. — Les contestations du peuple, même insignifiantes, vont toujours jusqu'au souverain. Autrefois ils n'avaient pas le châtiment de la bastonnade, mais seulement, m'a-t-on dit, des amendes pécuniaires. Dans les cas très graves, ils ne décapitent ni n'étranglent ; en dehors de la porte de l'Ouest, ils creusent une fosse, où ils mettent le criminel, et qu'ils remplissent ensuite de terre et de pierres bien tassées. Au-dessous vient l'ablation des doigts des pieds et des mains, ou l'amputation du bras. La débauche et le jeu ne sont pas défendus ; mais si le mari d'une femme adultère se trouve la surprendre en faute, il serre entre deux éclisses les pieds de l'amant qui ne peut supporter cette douleur, lui abandonne tout son bien, et alors recouvre sa liberté. Il y a aussi des trompeurs et des escrocs.

Si quelque mort est trouvé à la porte d'une maison, on le traîne avec des cordes en dehors de la ville dans quelque terrain vague ; mais rien n'existe qui

controversée de l'histoire du cycle des animaux au Cambodge. On sait qu'au Cambodge, comme chez les Chams et les Siamois, on se sert d'un cycle de douze années, désignées par les noms de douze animaux, qui se retrouve, dans le même ordre, en Chine. Chez les Chams seuls le nom des douze animaux est indigène. Chez les Cambodgiens et les Siamois les noms sont identiques et appartiennent à une langue qui n'est ni le siamois ni le cambodgien. (Cf. Aymonier, *Le Cambodge*, I, 43; II, 18.) Le système duodénaire, sa combinaison avec une série dénaire en un grand cycle de 60 ans, sont identiques au système chinois et nous croyons volontiers avec M. Aymonier que les noms, comme le système, sont venus par la Chine. Mais notre texte est intéressant en ce qu'il montre qu'à la fin du XIII^e siècle les Cambodgiens désignaient les années du cycle par des noms purement cambodgiens. Or à cette même époque les Siamois se servaient déjà des noms actuels. « Dans la plus ancienne inscription thaïe, celle de *Rūma Khombeng*, qui est de peu postérieure à 1292 A. D., les noms des animaux cycliques sont les mêmes qu'aujourd'hui : *maron*, dragon ; *kur*, porc ; *mamee*, chèvre (*Mission Paris, Etudes diverses*, II, 178 ss.). » (L. F.) Il nous semble donc probable que les noms actuels ne sont pas arrivés directement au Cambodge lors de l'importation du cycle duodénaire, mais qu'ils y sont venus au temps de la prépondérance au Cambodge du Siam où ils existaient déjà. En tout cas il n'est plus possible, comme le tentait M. Aymonier (*Les Tchames et leurs religions*, p. 34) de faire état de cette désignation des années cycliques au Champa par des noms indigènes pour y faire descendre l'introduction du cycle jusqu'après la conquête annamite ; les *Mémoires sur les coutumes du Cambodge* prouvent que ce n'est pas là un exemple isolé. — « Les noms actuels des douze années cycliques sont, au Cambodge : 1^e *eklau*, bœuf ; 2^e *khâl*, tigre ; 3^e *thax*, lièvre ; 4^e *ron*, dragon ; 5^e *msiñ*, serpent ; 6^e *moni*, cheval ; 7^e *momé*, chèvre ; 8^e *rok*, singe ; 9^e *rokâ*, coq ; 10^e *ca*, chien ; 11^e *kor*, porc ; 12^e *cut*, rat. » (L. F.) — Une vague association d'idées réunit encore la Chine et le cycle dans cette tradition chame rapportée par M. Aymonier (*loc. laud.*, p. 41) : « Le *Po Octoh* (Allah) créa sa forme, créa le corps de tous les animaux, puis régna en Chine où il apporta l'usage du cycle duodénaire ».

(1) « C. *séh*, plus un préfixe. » (L. F.)

(2) « C. *mân*. » (L. F.)

(3) « C. *cruk*. » (L. F.)

(4) « C. *kó*. » (L. F.)

se puisse appeler une enquête sérieuse. Quiconque prend un voleur le peut séquestrer et violenter.

Ils ont encore un procédé excellent. Lorsque quelqu'un perd un objet et soupçonne d'être son voleur quelque autre qui s'en défend, ils font bouillir de l'huile dans une marmite. La personne soupçonnée y plonge la main. Si elle est coupable, sa main est toute brûlée ; sinon, la chair comme la peau gardent leur ancien aspect ⁽¹⁾. Tel est le procédé des barbares.

Mais que deux familles soient en contestation sans qu'on sache qui a tort ou raison. Devant le palais, il y a douze petites tours de pierre ⁽²⁾. Chacun des deux adversaires s'assied sur l'une de ces tours. Au bas des deux tours sont les deux familles se surveillant mutuellement. Après un, deux, trois ou quatre jours, celui qui a tort finit par le manifester de quelque façon ; soit qu'il lui vienne des ulcères, des cloës, qu'il attrape quelque catarrhe ou fièvre maligne. Celui qui a raison n'a pas le moindre malaise. Ils décident ainsi du juste et de l'injuste. C'est ce qu'ils appellent le « jugement céleste ». Telles sont les interventions surnaturelles en ce pays.

LES MALADIES. — Les gens sont souvent malades, ce qui tient beaucoup à leurs bains trop fréquents et à leurs incessants lavages de tête. Souvent ils guérissent d'eux-mêmes. Beaucoup de lépreux stationnent sur les routes, et bien que mangeant et couchant avec eux, les gens ne contractent pas leur maladie. C'est une maladie à laquelle on est fait dans le pays, à ce qu'on dit. Jadis un roi l'attrapa ⁽³⁾ ; il ne fut pas méprisé pour cela. A mon humble point de vue, ce sont les excès passionnels et l'abus des bains qui leur valent cette maladie ⁽⁴⁾. J'ai entendu dire que les Cambodgiens, à peine leurs désirs satisfaits, vont se baigner. De leurs dysentériques, il meurt au moins huit à neuf sur dix. On vend des drogues sur le marché, mais très différentes de celles de Chine, et que je ne connais pas du tout. Il y a aussi une espèce de sorciers qui exercent leurs pratiques sur les gens, et sont tout à fait risibles.

LES MORTS. — Pour leurs morts, ils n'ont pas de cercueils, mais seulement des sortes de nattes. Ils les couvrent d'un drap. Dans le cortège funéraire eux aussi emploient drapeaux, bannières, instruments de musique. Le long de la

(1) Cette même ordalie, où l'eau remplaçait l'huile, existait déjà au Fou-tan (*Pien yi tien*, ch. 97, p. 17.) Les ordalies étaient aussi pratiquées chez les Chams : la plus ordinaire consistait à traverser sans encombre la dangereuse « mare du Crocodile. » (Mayers, *China Review*, III, 323). « La coutume cambodgienne subsiste encore. » (E. A.)

(2) « Il y a, en effet, devant le palais royal, une douzaine de tours en briques. » (E. A.)

(3) « C'est le *sdac kômleñ* « roi lépreux » que M. Aymonier propose d'identifier avec Yaçovarman (889-av. 910). (*Actes du XI^e congrès des Oriens.*, 2^e sect., p. 211). » (L. F.)

(4) Le *Yu tsouan yi tsong kin kien* 御纂醫宗金鑑 établit aussi un rapport entre les bains et la lèpre (*Toung-pao*, II, n. 157).

route ils sèment deux *pan* ⁽¹⁾ de riz grillé. Arrivés en dehors de la ville, dans quelque endroit lointain et inhabité, ils abandonnent le corps et s'en vont. Ils attendent que des vautours, des chiens le viennent dévorer. Si le tout s'achève vivement, ils disent que leurs parents avaient des mérites, aussi ont-ils obtenu cette récompense; si les animaux ne les mangent pas ou ne les mangent que partiellement, ils disent que leurs parents ont amené ce résultat par quelque faute. Maintenant, il y a aussi des gens qui se mettent un peu à brûler leurs morts; ce sont tous des descendants de Chinois. Lors de la mort de leurs parents, les enfants ne mettent pas de vêtements de deuil, mais les fils se rasent la tête et les filles se coupent les cheveux au haut du front, à peu près grand comme une sapèque; c'est là leur marque de piété filiale ⁽²⁾. Le souverain est enterré dans une tour ⁽³⁾, mais je ne sais si l'on enterre son corps ou seulement ses os ⁽⁴⁾.

(1) 兩 秤 炒 米. Quelle mesure est *pan* 秤? Cf. emploi analogue dans les œuvres de Tou Fou 杜甫, cité *Kang hi tseu tien*, s. v. 秤. Peut-être = 半 *pan*, cinq boisseaux. Cf. Corentin Pétillon. *Allusions littéraires*, I, 357.

(2) « Le deuil chez les Cambodgiens consiste à se raser la tête et à porter des vêtements blancs. » (L. F.)

(3) « La crémation des rois a lieu en très grande pompe; leurs ossements sont gardés au palais dans une urne d'or, honorés par les fils à certains anniversaires ou cérémonies, puis placés par les petits-fils dans les *cacti* ou pyramides à reliquaires. » (Aymonier. *Le Cambodge*, I, 48.)

(4) Tout ce paragraphe ne donne certainement pas une représentation bien exacte de ce qu'étaient alors les rites funéraires du Cambodge, mais il faut rechercher ce qui, dans les coutumes du temps, tant en Chine qu'au Cambodge, peut expliquer cette insuffisance. D'abord il est certain que la crémation, qui aujourd'hui est presque de règle au Cambodge, y était déjà pratiquée au XIII^e siècle par des Cambodgiens de pure race. Dès le *Souei chou* (k. 82, p. 4 v^o ss.) (VII^e s.), il est dit qu'au Cambodge, le mort est porté solennellement, puis « on le brûle avec des bois odoriférants, les cendres sont recueillies dans un vase d'or ou d'argent qu'on jette au courant de l'eau; les pauvres parfois se servent d'une poterie qu'ils peignent 以 丑 香 木 燒 屍 收 灰 以 金 銀 瓶 盛 送 於 大 水 之 內. 貧 者 或 用 瓦 而 以 彩 色 畫 之. » Mais ici apparaît le second mode funéraire, celui qui a si fort frappé Tchou Ta-kouan, « il y en a aussi qui ne brûlent pas les morts, mais les conduisent dans la montagne et permettent aux bêtes sauvages de les dévorer: 亦 有 不 焚 送 屍 山 中 任 野 獸 食 者. » Désormais, les textes postérieurs ajouteront peu à ces données, sauf quelques cas d'abandon direct au fleuve. Les trois modes funéraires sont bizarrement appelés *houo tsang* 火 葬 « enterrement par le feu », *niao tsang* 鳥 葬 « enterrement par les oiseaux », *choueï tsang* 水 葬 « enterrement par l'eau ». (Cf. De Groot, *Relig. syst. of China*, III, 1384 et ss.). Mais l'explication que semble donner le *Souei chou* que c'était la pauvreté qui amenait à abandonner les cadavres aux oiseaux de proie n'est pas suffisante. C'était faire œuvre pie, c'était imiter l'exemple du Buddha, qui donna sa chair pour sauver la vie d'un pigeon menacé ou d'une tigresse affamée, que de demander en mourant à être abandonné aux bêtes sauvages. Le Cambodge en a vu au XIX^e siècle un exemple illustre: « Après la mort du roi Ang-Duong (1859), on coupa, suivant le désir qu'il en avait exprimé quelques instants avant sa mort, les chairs de son corps en petits morceaux et on les servit dans des plats d'or aux oiseaux de proie. » (Moura. *Le Royaume du Cambodge*, I, 354.) Les trois modes de « sépulture » ne sont pas d'ailleurs incompatibles; quand les vautours ont achevé leur funèbre repas, les ossements peuvent être

L'AGRICULTURE. — En général, on fait en ce pays de trois à quatre récoltes par an. Toute l'année ressemble à nos cinquième et sixième mois. On n'y connaît ni gelée blanche ni neige. La moitié de l'année il pleut; la moitié de l'année, il ne pleut pas du tout. Du quatrième au neuvième mois, il pleut tous les jours dans l'après-midi. Les eaux du Grand Lac s'élèvent à sept et huit *tchang*. Les grands arbres sont noyés; à peine leur cime dépasse. Ceux qui habitent au bord de l'eau se retirent dans la montagne. Du dixième au troisième mois il ne tombe pas une goutte d'eau. Le Grand Lac n'est alors accessible qu'aux petites barques; aux endroits profonds, il n'a guère que trois à cinq pieds. Les gens redescendent alors. Les cultivateurs calculent le moment où le riz est mûr, le temps de la crue, la limite qu'elle atteindra, et, suivant la terre qu'ils ont, ils ensemencent. Pour labourer, ils n'emploient pas de bœufs.

incinérés (et ce dut être le cas pour Ang-Duong; après quoi tout ossement ayant encore quelque consistance est, s'il s'agit du souverain, recueilli dans une urne en or; les cendres et les résidus de toute espèce provenant du bûcher sont portés processionnellement au bord du fleuve et jetés dans l'eau. (Cf. Moura, *loc. laud.*)

Ces coutumes n'étaient pas particulières au Cambodge; on les retrouve dans toute l'Indo-Chine et l'Insulinde. Au Tche-tou 赤土, on érigeait le bûcher au beau milieu du fleuve; à un moment donné, tout s'écroulait dans l'eau (Hervey de St-Denys, *Ethnogr.*, II, 470); au Lin-yi 林邑 (Champa), après la crémation, les restes du roi étaient jetés à la mer dans un vase d'or, ceux des grands officiers à l'embouchure du fleuve dans un vase d'argent, ceux des particuliers en simple eau courante dans un vase de terre (*id.*, 424). Au Touen-souen 頓遜, on n'attendait même pas que les malades fussent morts pour les abandonner à la voracité de grands oiseaux « semblables à l'oie » (*id.*, p. 446, et *Sants'ui Fou houei*, reprod. *Pien yi tien*, k. 90, ch. du Touen-souen, p. 3). A Java, selon les eunuques du XV^e s., « il y avait trois modes de funérailles: incinérer, jeter au fleuve, abandonner aux chiens »; c'est presque mot pour mot ce que dit Raffles (*History of Java*, I, 364), « par le feu, *obong*; par l'eau, *urung*; par l'exposition, *setra* ». A Siam, le *Ying yui cheng lan* (XV^e s.; cité *Pien yi tien*, k. 101, ch. du Siam, p. 7 v^o) et le *Ming wai che* 明外史 (*loc. laud.*, p. 23) mentionnent l'abandon des pauvres à des « oiseaux de couleur d'or ». Ribadeneyra (*Historia de las Islas de las Indias Orientales*, Barcelona, 1601, p. 182) remarquait avec horreur qu'à Siam les gens croyaient faire acte de piété en jetant leurs défunts au fleuve, où les crocodiles et les alligators les mangeaient, ou en les abandonnant près des temples, où les oiseaux de proie les dévoreraient. De La Loubère (*Description du Royaume de Siam*, éd. 1714, Amsterd. I, 378) attribuait cette coutume à la pauvreté: « ceux qui n'ont pas même de quoi payer les talapains, croient faire assez d'honneur à leurs parents morts, de les exposer à la campagne en lieu éminent, ou sur un échaffaut où les vautours et les corneilles les dévorent ».

Ainsi l'enterrement proprement dit est le moins fréquent des modes de sépulture en ces pays pénétrés de civilisation hindoue. Mais c'est au contraire l'usage dominant en Chine. Comment se fait-il donc que ce soit précisément des descendants de Chinois qui, selon Tcheou Ta-kouan, pratiquent au Cambodge la crémation? Ne semblerait-il pas que si Tcheou Ta-kouan mentionne si longuement l'exposition des morts, passe au contraire si vite sur les incinérations dont il fut certainement témoin, et les attribue à des descendants de compatriotes, c'est que le premier mode était nouveau pour lui, tandis que le second lui était tout à fait familier? M. De Groot (*Religious system of China*, III, pp. 1391-1417) a étudié avec sa grande autorité l'histoire de l'incinération en Chine. D'origine essentiellement buddhique, et contraire aux principes fondamentaux de la religion chinoise, l'incinération fut fréquemment pratiquée en Chine sous la dynastie mongole (1260-1368), mais encore, selon M. De Groot,

Leurs charrues, faucilles et houes sont de même genre que les nôtres, mais d'une construction différente. Ils ont aussi des champs naturels où la récolte vient sans semences. Quand l'eau monte jusqu'à un *tchang*, le riz aussi croît d'autant ; je pense que c'est là une espèce spéciale (1).

Pour fumer leurs terres et cultiver les légumes, ils ne font pas usage de fumier animal ; ils le dédaignent comme impur. Les Chinois qui habitent là-bas ne leur en parlent pas, et je crois qu'ils regarderaient comme vils les procédés de fumure des Chinois. Par deux ou trois familles ils creusent une fosse qu'ils recouvrent d'herbe ; quand elle est pleine, ils la comblent et en creusent une autre ailleurs. Après être allés aux lieux, ils se rendent à l'étang pour se laver avec la main gauche ; car la droite est réservée pour prendre la nourriture (2). Quand ils voient des Chinois qui se servent de papier (3), ils se moquent d'eux et leur ferment les portes. Il y a aussi des femmes qui urinent debout (4) ; c'est ridicule.

CONFIGURATION PHYSIQUE. — Après l'entrée de Tchen-p'ou, ce sont de tous côtés les épais fourrés de la forêt basse ; les larges estuaires du grand fleuve s'étendent sur des centaines de *li* ; partout les ombrages profonds, les couverts luxuriants des vieux arbres et des longs rotins. Les cris des animaux s'y mêlent.

sans avoir jamais été acceptée par la masse du peuple. « De telles méthodes, entraînant, comme elles le font, la destruction rapide du corps, n'ont jamais pris dans l'Empire la situation de coutumes établies » (*loc. laud.*, p. 1384). La thèse ne comporterait-elle pas quelques restrictions ? S'il est un trait des coutumes chinoises qui ait tout spécialement frappé Marco Polo, c'est bien la crémation. Les gens sont idolâtres, se servent de papier-monnaie et brûlent leurs morts, voilà les trois caractéristiques qui reviennent dans la description de presque toutes les provinces de l'Empire. Sans doute, Marco Polo, habitué à nos enterrements d'Europe, devait surtout remarquer en Chine ce qui heurtait ses idées habituelles ; il n'en reste pas moins qu'il n'eût pas signalé avec cette constance la coutume de l'incinération si elle n'eût été alors fréquente en Chine au point d'y être peut-être dominante. Tel dut au moins être le cas pour certaines provinces. M. De Groot a remarqué qu'au Tchö-kiang et au Kiang-si, l'habitude de la crémation semblait avoir poussé quelques racines profondes. Au Tchö-kiang notamment, en dépit de toute une campagne de la classe mandarinale, les cercueils sont souvent « laissés en champ ouvert », puis brûlés avec le cadavre qu'ils renferment. Et comme Van Braam Houckgeest, passant par le pays en 1795, en demandait la cause, on lui répondit par cette même raison qui s'oppose aux enterrements dans une partie du Cambodge, que les terres étaient « si basses, qu'on ne pouvait pas inhumer les corps parce qu'ils seraient dans l'eau ». (*Cf. De Groot, loc. laud.*, pp. 1397, 1409, 1414, 1416.) Or Tcheou Ta-kouan est précisément du Tchö-kiang, et ce nous est une confirmation des renseignements de M. De Groot, qu'il ait ainsi supposé descendants de Chinois tous les Cambodgiens célébrant les mêmes rites funéraires que ceux usités dans son pays natal.

(1) « Le riz aquatique est bien noté ; en effet sa tête surnage constamment, quelle que soit la rapidité et la hauteur de la crue. » (E. A.)

(2) Cette distinction de la main droite pure, de la main gauche impure est notée par les Chinois dans tout ce groupe de pays hindouisés en Indo-Chine et en Insulinde.

(3) Les voyageurs arabes du IX^e siècle s'en étonnaient déjà. (*Cf. Reinaud, Relation*, I, 23, 56.)

(4) C'est en Chine l'usage pour les hommes ; les Arabes, qui s'accroupissent, prétaient à ce sujet aux Chinois une habitude assez bizarre chez les grands. (*Cf. Reinaud, Relation*, I, 118.)

A mi-route dans le fleuve, on voit pour la première fois la plaine immense, sans un pouce de bois. Aussi loin qu'on regarde, ce ne sont qu'abondantes céréales. Les buffles sauvages s'y rassemblent par centaines et par milliers. Ce sont ensuite des lignes de bambous s'étendant sur des centaines de li. Les tiges de ces bambous ont des épines, et le goût de leurs pousses est très amer. Aux quatre points de l'horizon il y a de hautes montagnes (1).

PRODUCTIONS. — Dans les montagnes, il y a beaucoup de bois étranges. Là où il n'y a pas de bois, les rhinocéros et les éléphants s'assemblent et vivent. Les oiseaux rares, les animaux curieux sont innombrables. Les plus précieuses productions sont les plumes de martin-pêcheur (2), l'ivoire, la corne de rhinocéros (3), la cire d'abeille; plus ordinaires sont le *kiang tchen* 降真 (4), le cardamome, le *houa-houang* 畫黃 (5), le *tseu-keng* 紫梗 (6) l'huile de *ta-fong-tseu* 大風子油 (7).

Le martin-pêcheur est assez difficile à prendre. Dans les forêts épaisses il y a des étangs, et dans les étangs des poissons. Le martin-pêcheur sort du bois pour prendre des poissons. Caché sous des feuilles, le Cambodgien se tapit au bord de l'eau. Il a dans une cage une femelle pour attirer le mâle, et à la main un petit filet. Il attend que l'oiseau vienne, et il le prend sous le filet. Certains jours il en prend trois ou cinq, parfois pas un de toute la journée.

Ce sont les montagnards qui recueillent l'ivoire. On a deux défenses par éléphant mort. On disait jadis que l'éléphant perdait annuellement ses défenses; cela n'est pas. L'ivoire provenant d'un animal tué à l'épieu est le meilleur. Vient ensuite celui que l'on trouve peu après que la bête est morte de mort naturelle. Le moins estimé est celui qu'on trouve dans la montagne bien des années après.

(1) « A part la dernière phrase, qui paraît se rapporter à d'autres parties du Cambodge, tout ce paragraphe décrit bien le delta du Grand-Fleuve, la Cochinchine française actuelle. » (E. A.)

(2) On connaît ces bijoux si chatoyants, aux reflets d'émaux, que l'on fabrique à Canton en collant sur métal des plumes minuscules de martins pêcheurs.

(3) La corne de rhinocéros entre dans la composition de certaines médecines; les voyageurs arabes notent qu'on en fabriquait en Chine des ceintures atteignant un prix fabuleux. (Beinaud, *Relation*, I, 29, 34, 36.)

(4) *Myristica iners*. (Cf. Smith, *Contribut. towards the Materia Medica...*, Shanghai, 1871, in-8°, p. 128; Schlegel, *Toung pao*, II, II, 127.)

(5) Le *houa-houang* nous est inconnu. La description qui en est donnée plus loin ne permet guère d'accepter la leçon du *Pien yi lien* et de Rémusat: *kiang-houang* 薑黃, « turmeric », racines séchées du *Curcuma longa* (Smith, *s. r. turmeric*). Mais on peut songer à la gomme gutte, l'*eng-houang* 藤黃 qui est un des produits souvent cités par les Chinois à propos du Cambodge, et dont le nom anglais, *gamboge*, est identique au nom même du pays. (Yule, *Hobson-Jobson*, *s. r. Cambodia*.)

(6) *Tseu-keng* est le nom d'une laque de qualité inférieure, produite par une *Erythrina* (légumineuse) (Smith, *Materia Medica.*, p. 107).

(7) L'huile *ta-fong-tseu* est l'huile des « graines de *Lucrabau* » (*Gynocadia odorata*), (Smith, *s. r. Lucrabau seeds*).

La cire d'abeille se trouve dans les arbres pourris des villages. Elle est produite par des insectes ailés au corselet fin comme celui des fourmis. Les Cambodgiens la leur prennent. Chaque bateau peut en recevoir de deux à trois mille gâteaux ; un gros gâteau pèse de 30 à 40 livres ; un petit, pas moins de 18 à 19 livres.

La corne de rhinocéros blanche et veinée est la plus estimée ; la qualité inférieure est noire.

Le *kiang-tchen* vient dans les forêts profondes : Les barbares se donnent beaucoup de mal pour le couper ; c'est le cœur d'un arbre, et autour il y a jusqu'à huit et neuf pouces d'aubier ; les petits arbres en ont au moins quatre à cinq pouces.

Le cardamome est cultivé dans la montagne par les sauvages.

Le *hou-tchong* est la résine d'un arbre. Les Cambodgiens incisent l'arbre un an à l'avance. Ils laissent suinter la résine et ne la recueillent que l'année suivante.

Le *tseu-keng* vient dans les branches des arbres. Il ressemble au *sang-ki-cheng* 桑寄生⁽¹⁾. Il est difficile à se procurer.

L'huile *ta-fong-tseu* provient de la graine d'un grand arbre. Le fruit ressemble à un coco, et contient des dizaines de graines.

Le poivre se trouve aussi parfois. Il pousse autour des rotins et s'enlace comme l'herbe verte 綠草子. Celui qui est vert-bleu est le plus amer.

COMMERCE. — Dans ce pays ce sont les femmes qui s'entendent au commerce. Aussi un Chinois qui en arrivant là-bas prend femme profite-t-il en plus de ses aptitudes commerciales. Ils n'ont pas de boutiques permanentes, mais se servent d'une espèce de natte qu'ils étalent par terre. Chacun a sa place. J'ai entendu dire qu'on payait au mandarin la location de la place. Dans les petites transactions, on paie en riz, céréales, objets chinois ; vient ensuite le drap ; dans les grandes affaires, on se sert d'or et d'argent.

D'une façon générale, les gens de ce pays sont extrêmement simples. Quand ils voient un Chinois, ils lui témoignent une crainte respectueuse et l'appellent Fo (Buddha). Dès qu'ils l'aperçoivent, ils se jettent à terre et se prosternent. Depuis quelque temps certains trompent les Chinois et leur font tort. Cela tient au grand nombre de ceux qui y sont allés.

LES MARCHANDISES CHINOISES QU'ON DÉSIRE AU CAMBODGE. — Ce pays ne produit, je crois, ni or ni argent ; ce qu'on estime le plus est l'or et l'argent chinois, et ensuite les soieries bigarrées légères à double fil. Après ces produits viennent

(1) Le *sang-ki-cheng*, ou *sang-chang-ki-cheng* 桑上寄生 est, comme son nom l'indique, un parasite du mûrier. (Cf. Smith, *loc. laud.*, s. v. *mulberry-epiphyte*.)

l'étain de Tchen-tcheou 眞州⁽¹⁾, les plateaux en laque de Wen-tcheou⁽²⁾, les porcelaines bleues de Ts'uan-tcheou 泉州⁽³⁾, le mercure, le vermillon, le papier, le soufre, le salpêtre, le santal, la racine d'iris⁽⁴⁾, le musc, la toile de chanvre, la toile de *houang-ts'ao* 黄草, les parapluies, les marmites de fer, les plateaux de cuivre, les *choui-tcheou*⁽⁵⁾, l'huile d'aleurites, les cribles, les peignes de bois, les aiguilles. Encore plus communes sont les nattes de Ming-tcheou⁽⁶⁾. Ce qu'ils désirent surtout se procurer, ce sont des fèves et du blé ; mais l'exportation en est prohibée⁽⁷⁾.

PLANTES. — Seuls le grenadier, la canne à sucre, les fleurs et racines de lotus, le taro, la pêche, la banane et le *hiong* 苧⁽⁸⁾ leur sont communs avec la Chine. Le *lechi* et l'orange sont de même forme, mais acides. Toutes les autres plantes ne se voient jamais en Chine. Les espèces d'arbres sont nombreuses, les fleurs encore plus abondantes, ayant le parfum et la beauté. Les fleurs aquatiques sont de mille espèces, mais j'ignore leurs noms. Quant aux pêcheurs⁽⁹⁾, pruniers communs, abricotiers, pruniers *mume*, pins, cyprès, sapins, genévriers, poiriers, jujubiers, peupliers, saules, cannelliers, orchidées, chrysanthèmes, ils n'en ont pas. Au premier de l'an (chinois), il y a déjà en ce pays des fleurs de lotus.

OISEAUX. — Parmi leurs oiseaux, le paon, le martin-pêcheur, le perroquet sont inconnus en Chine. Les autres, comme le faucon, le corbeau, l'aigrette, le moineau, le cormoran, la cigogne, la grue, le canard sauvage, le serin, nous les

(1) Tchen-tcheou était sous les Song le nom du district de Yi-tcheng 儀徵 de la préfecture de Yang-tcheou 揚州 au Kiang-sou (Playfair, *Cities and towns of China*, n° 8541).

(2) Sur Wen-tcheou, cf. p. 137.

(3) Ts'uan-tcheou, célèbre au moyen âge sous le nom de *Zaytoun*, se trouve au Fou-kien, par 24° 56' de Lat. N. et 118° 51' de Long. E. de Greenwich. (Playfair, *loc. laud.*, n° 1499.)

(4) *Po-tche* 白芷, *Iris florentina* (Smith, *Materia medica*, s. r.).

(5) 水珠, m.-à-m. « perles d'eau » ; nous ne savons pas de quelles perles il s'agit. Le *Pien yi tien* écrit 木珠 *mou-tchou*, qui doit être dû à une pure confusion graphique (水 et 木).

(6) Cf. p. 141.

(7) Les Chinois se sont toujours opposés aux exportations de céréales. Mentionnons, *ex. gr.*, que le traité conclu le 13 septembre 1871 entre la Chine et le Japon (reproduit par Cordier, *Hist. des relat.*, I, 401) stipule l'interdiction générale d'exporter le riz (art. XXI), et l'interdiction d'exporter de Poug-chau et de Nieou-tchouang des tourteaux de haricots (art. XXII).

(8) Le *hiong* est une plante médicinale employée en décoction pour purifier le sang. (Giles, *Dictionary*, n° 4698).

(9) Il y a donc évidemment quelque erreur dans la première phrase de ce paragraphe, où il est dit que la pêche se trouve au Cambodge. Mais nous n'avons aucune raison de proposer une autre leçon.

avons tous. Il leur manque la pie, l'oie sauvage, le loriot, le *lou yu* 杜宇 (1), l'hirondelle, le pigeon.

ANIMAUX. — Comme animaux, ils ont le rhinocéros, l'éléphant, le bœuf sauvage et le « cheval de montagne » 山馬, qui ne se trouvent pas en Chine. Il y a en grande abondance des tigres, panthères, ours, sangliers, cerfs, daims, chevrotins, gibbons, renards ; il n'y a que peu de lions (2), de *sing-sing* 猩猩 (3) et de chameaux (4). Il est inutile de nommer les poules, canards, bœufs, chevaux, porcs, moutons. Les chevaux sont très petits. Les bœufs abondent. Les gens montent sur les bœufs vivants, mais morts ils ne les mangent ni ne les écorchent. Ils attendent qu'ils pourrissent, pour cette raison que ces animaux ont dépensé leurs forces au service de l'homme. Ils ne font que les atteler aux charrettes. Jadis il n'y avait pas d'oies ; depuis peu ils ont cette espèce, grâce à des marins qui l'ont apportée de Chine. Ils ont des rats gros comme des chats, et aussi une espèce de rats dont la tête ressemble absolument à celle d'un tout jeune chien.

PLANTES POTAGÈRES. — Comme plantes potagères, ils ont les oignons, la moutarde, le poireau, l'aubergine, la pastèque, la citrouille, le *wang-koua* 王瓜 (5), le *hién-ts'ai* 莧菜 (6) ; ils n'ont ni rave, ni laitue, ni chicorée, ni épinards. Ils ont des courges dès le premier mois de l'année. Les plants de courge durent plusieurs années. L'arbre à coton arrive à dépasser en hauteur les maisons. Il dure plus de dix ans. Il y a beaucoup de légumes dont j'ignore le nom ; il y a aussi beaucoup de plantes comestibles aquatiques.

POISSONS ET REPTILES. — Parmi les poissons et tortues, c'est la carpe noire qui est en plus grande abondance. Très abondants aussi sont les carpes bâtarde, le *ts'ao-yu* 草魚. Il y a des « poissons crachants » (*l'ou-pou-yu* 吐哺魚) (7) :

(1) Nous ne savons quel oiseau est exactement le *lou-yu*. Ce nom est porté dans l'histoire légendaire de la Chine par un descendant de l'Empereur Jaune qui vivait sous les Tcheou et fut métamorphosé en engoulevent. (Cf. Giles, *Biograph. Diction.*, n° 2071.)

(2) Le lion a tout à fait disparu, et on voit par un passage de la p. 177 qu'une peau de lion était alors un objet royal.

(3) Le *sing-sing* est un animal de l'Indo-Chine, une sorte de grand singe auquel les Chinois attribuaient des pouvoirs merveilleux, et qui dévorait les hommes. On ne sait quel animal a donné naissance à ces légendes. Voir une note à son sujet dans les *Mémoires sur l'Annam* (trad. Sainson, p. 540).

(4) Il n'y a pas de chameaux au Cambodge. M. Schlegel, à propos d'un passage de l'*Histoire des Tang* où il était question de chameaux (象駝) à Sumatra, et qui étaient employés au labour, a déjà proposé d'y voir le bœuf à bosse, le zébu (*Toung-ï* no. II, II. 178-179).

(5) *Thladianthia dubia* (Giles. s. r. 瓜).

(6) *Chenopodium rubrum* (Smith, *Materia Medica*, p. 59).

(7) Le « poisson qui crache » est sans doute un de ces dauphins d'eau douce (*Planistidae*) qui habitent les fleuves des pays chauds. Ils laissent souvent échapper par leurs évents de l'air

les gros pèsent au moins deux livres. Nombre de poissons existent dont j'ignore le nom. Tous ces poissons se trouvent dans le Grand-Lac ; mais il y a aussi nombre de poissons de mer de toutes espèces, des anguilles, des congres. Les Cambodgiens ne mangent pas les grenouilles ; aussi à la nuit pullulent-elles sur les routes. Tortues et iguanes sont gros comme un *ho-tch'ou* 合芋, même les tortues à *lieou-tsang* 六藏 se mangent ⁽¹⁾. Les crevettes de Tch'annan pèsent une livre et plus. Les pattes de tortues de Tchen-p'ou ont jusqu'à huit et neuf pouces. Il y a des crocodiles gros comme des navires, qui ont quatre pattes et ressemblent tout à fait au dragon, mais n'ont pas de cornes ; leur ventre est très croustillant. Dans le Grand Lac on peut recueillir bivalves et céphalopodes. On ne voit pas de crabes. Je pense qu'il y en a, mais que les gens ne les mangent pas.

LIQUEURS FERMENTÉES. — Ils ont quatre sortes de vins. Le premier est appelé par les Chinois *vin de miel* (*mi-t'ang-tsieou* 密糖酒) ; ils emploient un ferment et composent ce vin d'une moitié de miel et d'une moitié d'eau. Le second est nommé par les Cambodgiens *p'eng-yu-sseu* 朋牙四 ; ils le font avec les feuilles d'un arbre. *P'eng-yu-sseu* est le nom des feuilles d'un arbre. Le troisième est fait de riz cru ou de restes de riz cuit ; ils l'appellent *pao-leng-kio* 包稜角. *Pao-leng-kio*, c'est le riz ⁽²⁾. La dernière espèce est le vin de sucre, *t'ang-kien-tsieou* 糖鑑酒 ; on le fait avec du sucre de canne. De plus, quand on pénètre dans le fleuve et qu'on suit la rivière, on a du vin de suc de *kiao* 茭漿酒 ⁽³⁾. Il y a une sorte de *kiao* qui pousse au bord de l'eau. On peut en faire fermenter le suc.

SEL, VINAIGRE, SOY, FERMENT. — Au Cambodge, il n'y a pas d'entraves à la préparation du sel. A Tchen-p'ou, Pa-kieu 已澗 ⁽⁴⁾ et autres lieux du bord de la mer, on l'évapore par cuisson. Dans les montagnes il y a aussi un minéral dont la saveur l'emporte sur celle du sel ; on le peut tailler et en faire des objets.

chargé de vapeur d'eau, ou chassent par ces évènements ou la bouche l'eau qu'ils avalent en se jouant à la surface de l'eau. L'Iraouaddy possède un dauphin, *Oricella fluminalis*, qu'on rencontre peut-être aussi dans le Mékong. » (A. C.)

(1) Nous ne comprenons pas plus *ho-tch'ou* que *lieou-tsang*. Le texte dit : 鼈鼈大如合芋雖六藏之總亦充食用.

(2) « Dans *pao-leng-kio*, on croit reconnaître *angku*, jadis *ranko* (*leng-kio*) « riz décortiqué. » (E. A.) — Sur le vin de riz chez les Chams, cf. Mayers, *China Review*, III, 321.

(3) Il est dit p. 172 que les barques sont recouvertes de feuilles de *kiao*. Il n'y a aucun doute que le *kiao* ne soit la même plante que le *kajang* des Malais, plus complètement transcrit *kiao-tchang* 茭草, et qui sert à couvrir les maisons et à faire du vin. Le vin de *kajang* (*kiao-tchang-tsieou* 茭草酒) est l'objet d'une note du *Tong si yang k'ao* (1618) (k. 4, p. 4, à propos de Malacca). Sur l'emploi du *kajang* chez les Chams, cf. Mayers, *China Review*, III, 322.

(4) M. Aymonier propose d'y voir la région de Soc-Trang et Bac-Lieu (Cochinchine). C'est vraisemblable, mais non certain.

Les gens ne savent pas faire de vinaigre ; quand ils désirent rendre un liquide acide, ils se servent des feuilles de l'arbre *hien-p'ing* 咸平. Si l'arbre bourgeonne, on emploie les bourgeons ; si l'arbre est en graines, on emploie les graines. Ils ne savent pas davantage préparer le *soy*, faite de blé et de pois. Ils ne font pas de ferment de grains ; ils font leur vin avec du miel, de l'eau et des feuilles d'arbres ; ils emploient une sorte de liqueur vineuse, analogue à la vinasse blanche de nos villages.

ÉLÈVE DES VERS A SOIE. — Les Cambodgiens n'élèvent pas de vers à soie et leurs femmes ignorent les travaux de couture. Ils ne savent tisser que la toile de coton. Encore ne peuvent-ils filer au rouet et font-ils leur écheveau à la main. Ils n'ont pas de métiers pour tisser ; ils se contentent d'attacher une extrémité (de la toile) à leur ceinture et continuent le travail à l'autre extrémité. Comme navette, ils n'ont que des morceaux de bambou. Récemment des Siamois se sont adonnés à l'élève des vers à soie ; mûriers et vers à soie viennent du Siam.

Il n'y a pas de ramie, mais seulement du *lo-ma* 絡麻⁽¹⁾. Les Siamois se tissent avec leur soie des vêtements de tussor foncé. Les Siamoises savent coudre et repriser. Les Cambodgiens, quand leurs habits sont déchirés, prennent à gages des Siamoises pour les leur réparer.

USTENSILES. — Les gens de classe moyenne ont une maison, mais sans table, banc, bassine ou seau. Pour cuire le riz, ils se servent d'une marmite de terre ; pour préparer la sauce, ils emploient une poêle de terre. Ils enterrent trois pierres pour faire leur foyer et se servent d'une noix de coco comme louche. Pour servir le riz, ils emploient des assiettes chinoises de terre ou de cuivre. Pour la sauce, ils se servent de feuilles d'arbres dont il font une petite tasse, qui, bien que pleine de jus, n'en laisse pas couler. Ils font aussi avec des feuilles de *kiao* 莛⁽²⁾ de petites cuillers pour puiser le jus et le porter à la bouche ; quand ils ont fini, ils les jettent. Il en est de même dans leurs sacrifices aux génies et au Buddha. Ils ont aussi à côté d'eux un bol d'étain ou de terre plein d'eau pour y tremper les mains ; c'est qu'ils n'emploient que leurs doigts pour prendre le riz, qui colle aux doigts et sans cette eau ne s'en irait pas. Ils boivent le vin dans des gobelets d'étain ; les pauvres emploient des écuelles de terre. Les maisons nobles ou riches emploient parfois des récipients d'argent, quelquefois même d'or. Dans ce pays, on emploie aux anniversaires nombre de vaisseaux en or, de dimensions et de formes variées. A terre, on étend des nattes de Ming tcheou, ou des peaux de tigre, de panthère, de cerf, de daim, ou des nattes de rotin. Depuis peu ils ont adopté des tables basses, hautes environ d'un pied. Pour dormir, ils n'emploient que des nattes et couchent sur les

(1) Sorte de chanvre.

(2) *Kajung*; (cf. p. 170).

planches. Depuis peu il y en a qui se servent de lits bas, faits en général par des Chinois. Ils recouvrent leurs ustensiles de table avec une pièce d'étoffe; dans le palais du souverain on emploie des brocarts d'or, cadeaux des marchands étrangers. Pour le riz, ils n'emploient pas de meules, mais décortiquent dans des mortiers.

VOITURES ET PALANQUINS. — Leurs palanquins sont faits d'une pièce de bois qui est recourbée en sa partie médiane et se relève aux deux extrémités. On y sculpte des motifs de fleurs et on la revêt d'or et d'argent: c'est là ce qu'on appelle des supports de palanquin en or et en argent⁽¹⁾. A environ un pied de chaque extrémité, on enfonce un crochet, et avec des cordes on attache aux deux crochets une grande pièce d'étoffe repliée plusieurs fois. On se met dans cette toile et deux hommes portent le palanquin⁽²⁾. En même temps que le palanquin, on emploie un autre objet, plus large qu'une voile de navire et orné de soies bigarrées: quatre hommes le portent et suivent la chaise en courant. Pour aller loin, on monte à éléphant, à cheval, en voiture. Les voitures sont semblables à celles des autres pays. Les chevaux n'ont pas de selles et les éléphants pas de banc pour s'asseoir.

BARQUES ET AVIRONS. — Les grandes barques sont faites de planches de bois dur. Les menuisiers n'ont pas de scies et ne travaillent qu'à la hache. Aussi une planche demande-t-elle beaucoup de bois et beaucoup de peine. Quiconque a à fabriquer un objet de bois ne se sert aussi que du ciseau. Il en est de même pour construire leurs maisons. Pour leurs bateaux ils emploient encore des clous de fer, et recouvrent les barques de feuilles de *kiao* 菱⁽³⁾ maintenues par des lattes d'aréquier. Un bateau de ce genre est appelé *sin-na* 新擊: il va à la rame. Ils emploient comme calfatage des graisses de poisson mêlées à de la chaux minérale. Les petites barques sont faites d'un grand arbre qu'on creuse en forme d'auge; on l'amollit au feu et on l'élargit par effort de pièces de bois; aussi ces barques sont-elles larges au centre et effilées aux deux bouts. Elles n'ont pas de voile et peuvent porter plusieurs personnes; on ne les dirige qu'à la rame. On les appelle *p'i-lan* 皮蘭.

GOUVERNEMENTS VASSEAUX. — Il y a plus de quatre-vingt-dix gouvernements vasseaux: Tchen-p'ou 真蒲; Tch'a-nan 查南; Pa-kien, 巴澗; Moun-leang

(1) Sur ces distinctions, cf. p. 147.

(2) Ce palanquin est encore en usage dans toute l'Indo-Chine. Il est mentionné avec son dais dans le *Ling wai tai li* (M^e s.) (k. 10, p. 14 v^o) sous le nom annamite (?) de *ti-ya* 提鴉. Racontant l'arrivée de l'ambassade annamite en Chine en 1173, *Fan Tch'eng-ta* 范成大 (1126-1193, selon Giles, *Biogr. Dict.*, n^o 530), cité par Ma Touan-lin (*Ethnogr. des peuples étrang. à la Chine*, trad. d'Hervey de St-Denys, II, 366), fait remarquer que les ambassadeurs annamites « avaient renoncé chez nous à l'emploi du *ti-ya*, comme à l'usage de marcher nus-pieds et de nouer les cheveux en forme de marteau sur le sommet de la tête ».

(3) *Kujang*, cf. p. 170.

莫良; Pa-sie 八薛; P'ou-mai 蒲買; Tche-kouen 雉棍; Mou-tsin-po 木津波; Lai-kan-k'eng 賴敢坑; Pa-sseu-li 八廝里 (1). Il m'est impossible de me rappeler les autres. Chacun a des fonctionnaires. Une palissade en bois sert de rempart.

VILLAGES. — Chaque village a un temple ou un stûpa. Quelque peu nombreux que soient les habitants, ils ont un officier de police appelé *mai-tsie* 買節 (2). Sur les grandes routes il y a des lieux de repos analogues à nos relais de poste; on les appelle *sen-mou* 森木 (3). Dans la récente guerre avec les Siamois, le pays a été entièrement dévasté.

RÉCOLTE DU FIEL. — Jadis, au huitième mois, on recueillait le fiel: c'est que, chaque année, le roi du Champa exigeait une jarre de fiels humains, en contenant des milliers. A la nuit, on postait des hommes en maint endroit dans les villes et les villages; quand ils rencontraient des gens dehors la nuit, ils leur couvraient la tête d'un capuchon serré par une corde, et avec un petit couteau leur enlevaient le fiel au bas du côté droit. On attendait que le nombre en fût suffisant pour les offrir au roi du Champa. Mais ils ne prennent pas de fiels de Chinois. C'est qu'une année ils ont pris un fiel de Chinois et l'ont mis avec les autres; ensuite tous les fiels de la jarre pourrissent et on ne put pas les utiliser. Récemment cet usage a été aboli, mais il y a encore le fonctionnaire de la récolte du fiel qui habite dans la ville, près la porte du Nord (4).

(1) Il nous semble prématuré de tenter des identifications pour tous ces noms. Les trois premiers nous sont déjà connus. « *Mou-leang* est évidemment le *Matyan* des inscriptions, mais reste à identifier. » (E. A.)

(2) « Le titre des chefs de village est *mé srok*. » (L. F.)

(3) Il s'agit évidemment des *sâlôs*, mais seule la première syllabe chinoise répond au nom indigène.

(4) Cette coutume barbare a été réellement pratiquée en Indo-Chine, contrairement à ce qu'a cru M. De Groot (*Religious system of China*, IV, 375-376). Elle tient à la croyance générale en Extrême-Orient que la vésicule du fiel est le siège du courage. Les Chinois n'ont qu'un même mot *tan* 膽 pour désigner le fiel et le courage. Aussi le fiel de tous les animaux et le fiel humain ont-ils une place d'honneur dans la pharmacopée chinoise (cf. Smith, *Materia medica*, p. 165). Pour se donner force et courage, le roi de Yue Keou-t sien (2) 越, vaincu au Ve s. avant notre ère par le roi de Wou, « plaça du fiel sur son siège; quand il s'asseyait ou qu'il se couchait, il levait les yeux sur ce fiel; quand il mangeait ou buvait, il goûtait aussi du fiel ». (Chavannes, *Mémoires histor.*, IV, 424.) Au XIV s., le roi d'Annam est impuissant; on le guérit par une médecine « délayée dans le fiel d'un jeune garçon ». (Truong-vinh-Ký, *Cours d'hist. annamite*, I, 110). Mais c'est surtout au Champa que la coutume paraît avoir sévi. « Ces Tchames (du Binh-Thuân) se répètent que jadis les chasseurs royaux du tigre et de l'éléphant étaient redoutés du peuple. Plus craints encore étaient les *Djalaoueck*, les preneurs de ce fiel humain qui servait à arroser les éléphants de guerre royaux. » (Aymonier, *Les Tchames et leurs religions*, p. 33.) En effet, les inscriptions chames nous ont parlé du « suprême roi des rois.... possesseur de l'éléphant arrosé de fiel, *pittadvipa*. » (Aymonier, *Première Étude sur les inscr. tchames*, J. A., jan.-fév. 1891, p. 64) Mais il ne servait pas qu'aux éléphants: « Les Chams ont la

PHÉNOMÈNE. — Dans la ville, du côté de la porte de l'Est, il y a un barbare (蠻人 *man jen*) qui a eu avec sa sœur des rapports incestueux. Les deux corps sont restés unis et après trois jours passés sans nourriture tous deux sont morts. Mon compatriote M. Sie 薛氏, qui habite le pays depuis trente-cinq ans, affirme avoir vu le cas se produire deux fois. Tout ceci ne peut provenir que de l'action surnaturelle du saint Buddha.

BAINS. — Le pays est terriblement chaud et on ne saurait passer un jour sans se baigner plusieurs fois. La nuit même, on ne peut manquer de le faire une ou deux fois. Autrefois il n'y avait ni maisons de bains ni baignoires. Chaque famille a un bassin, ou deux ou trois familles en ont un en commun, dans lequel tous, hommes et femmes, entrent nus. Seulement quand le père, la mère, ou des gens d'âge sont dans le bassin, leurs fils et filles ou les jeunes gens n'y entrent pas. Ou si les jeunes gens se trouvent dans le bassin, les personnes d'âge les évitent.

croissance barbare que le fiel humain, pris en breuvage, est un excitant souverain qui rend terrible à la guerre. On le prend à vif, sur les blessés ennemis. Mélangé à l'eau-de-vie, il donne le breuvage qui fait vilner tout le corps, disent les Indo-Chinois. » (Aymonier, *Les Tchames et leurs religions*, p. 110.) C'est mot pour mot ce qu'ont noté les eunuques du XV^e siècle. Le *Sing tch'a cheng bin* 1436 (k. 1, p. 3), dit : 西長廣時採生人膽入酒中與家人同飲又以浴身謂之通身是膽 : « Le chef annuellement prend le fiel d'hommes vivants, le mêle à du vin et le boit avec les personnes de sa famille ; il s'en lave aussi le corps ; on dit que tout le corps se pénètre de fiel » C'est à peu près le même texte que la compilation de Houang Sing-tseug a fourni à Mayers (*China Review*, III, 624). Le *Ming che Histoire des Ming*, 1368-1643, compilée XVIII^e s.) donne les mêmes renseignements et ajoute : (是膽)其國人未以獻土又以洗冢目每伺人於道出不意忽殺之取膽以去石其人驚覺則膽已先裂不足用矣蓋衆膽於器華人膽概居上故尤貴之 : « Les hommes de ce pays prennent le fiel pour l'offrir au roi ; on en lave aussi les yeux des éléphants. On attend que quelqu'un passe sur la route ; on le tue vite à l'improviste, et, le fiel enlevé, on s'en va. Si la victime a un sursaut d'effroi, le fiel se déchire à l'avance, et on ne peut l'utiliser. Les fiels sont placés dans des vases. Ceux des Chinois viennent immédiatement à la surface ; aussi en fait-on grand cas ».

Au Cambodge, la coutume n'aurait été définitivement abolie qu'au milieu du XIX^e s., sous le roi Ang Duong. (Aymonier, *Première Etude sur les Inscriptions tchames*, J. A., janvier-février 1886, p. 64). On lit en effet dans le *Voyage dans l'Indo-Chine* de l'abbé Boullivieux (Paris, 1856, in-48, p. 241), qu'à son arrivée dans la province de Battambang, en décembre 1850, « un bruit très répandu était encore venu augmenter les alarmes : on disait qu'il y avait « dans la région des *toc pomat* (preneurs de fiels d'hommes). A mon arrivée, certaines gens « paraissaient se défier de moi ; on craignait que je ne fusse un *toc pomat*. Les Cambodgiens « se disaient à l'oreille, en confidence, que le roi faisait prendre le fiel pour le donner aux « éléphants de guerre ; selon d'autres, les moins bienveillants pour moi, il le vendait aux « Européens. . . . Les Cambodgiens et les Laotiens, qui recueillent l'or dans les sables du « haut de la rivière pour le roi de Niam, n'osaient plus s'aventurer au milieu des forêts, crainte « de quelque malheur ».

Le texte le plus complet que nous connaissions sur la prise du fiel est celui où le P. Marini (Filippo de Marini, *Historia e relatione del Turchino e del Giappone*, Roma, 1665 ; nous citons d'après la traduction française : *Histoire nouvelle et curieuse des royaumes de Tonquin et de Laos*, Paris, 1666, in-4^o, p. 349-350) décrit la manière dont elle était pratiquée au Laos : « On pratique assez ordinairement, dans le royaume, un autre semblable abus en matière de

Mais si l'on est de même âge, il n'y a plus d'obstacle. On cache son sexe avec sa main gauche en entrant dans l'eau et voilà tout. Tous les trois ou quatre, cinq ou six jours, les femmes de la ville, par groupes de trois, de cinq, vont se baigner hors de la ville dans le fleuve. Arrivées au bord du fleuve, elles ôtent la pièce de toile qui entoure leur corps et entrent dans l'eau. C'est par milliers qu'elles sont ainsi réunies dans le fleuve. Même les femmes nobles s'y plaisent et n'en conçoivent aucune honte. Tous peuvent les voir de la tête aux pieds. Dans le grand fleuve en dehors de la ville, il n'y a pas de jour où cela ne se passe. Les Chinois, aux jours de loisir, s'offrent souvent la distraction d'y aller voir. J'ai entendu dire qu'il y a aussi des gens qui, dans l'eau, profitent des occasions. L'eau est toujours chaude comme si elle était sur le feu ; ce n'est qu'à la cinquième veille qu'elle se rafraîchit un peu ; mais dès que le soleil se lève, elle s'échauffe à nouveau.

EMIGRATION. — Les Chinois qui font métier de marins profitent de ce qu'ils sont dans ce pays pour ne pas mettre de vêtements. Le riz est facile à gagner, les femmes faciles à trouver, les maisons faciles à aménager, le mobilier facile à se procurer, le commerce facile à diriger. Aussi y en a-t-il constamment qui se dirigent vers ce pays.

L'ARMÉE. — Les troupes vont aussi corps et pieds nus. Dans la main droite elles tiennent la lance, dans la main gauche le bouclier. Les Cambodgiens n'ont ni arcs ni flèches, ni balistes ni boulets, ni cuirasses ni casques (1). On dit

« sorcellerie, que le Roi n'a pu encore exterminer, et qu'il ne surmontera pas facilement quoiqu'il n'y ait rien épargné et qu'il y ait apporté tous les soins imaginables, à cause que les plus puissants du Royaume, et ceux qui en devraient connaître en qualité de juges souverains, y contribuent. C'est un meurtre cruel et digne de compassion, quoiqu'il ne se pratique pas souvent. En certain temps de l'hiver principalement il y a des gens si barbares et si inhumains, que pour vingt-cinq ou trente escus qu'on leur fera espérer, ils se rendent dans les forêts à la chasse des hommes, et malheur aux premiers qu'ils rencontrent, soit homme ou femme, vieil ou jeune, talapoï ou laïque, ils le courent et le prennent en vie, et après lui avoir ouvert l'estomac et le ventre, ils lui arrachent la vésicule du fiel, pour l'acquisition duquel il ne feignent point d'assassiner un homme, et coupent enfin la tête à ce pauvre misérable tout palpitant encore et noyé dans son sang, qu'ils portent avec le fiel au mandarin qui l'a apprécié, afin de le convaincre de la vérité du fait, et qu'il a été tiré d'un corps humain ; mais si par hasard ces infâmes chassent inutilement et ne réussissent pas dans leurs abominables et horribles entreprises dans le temps prescrit, et dont ils sont convenus avec le mandarin, et qu'ils n'aient pris personne, ils sont obligés de se tuer, ou de poignarder leur femme, ou quelqu'un de leurs enfants, afin que celui qui l'a acheté en tire le fiel, duquel, après en avoir jeté premièrement une goutte dans du vin, ils s'en servent pour une détestable et superstitieuse cérémonie, pour en frotter la tête de l'Éléphant, dans la pensée dont ils sont prévenus et qu'ils croient comme une vérité incontestable, que par ce moyen eux-mêmes deviennent plus hardis, et leurs Éléphants plus courageux et plus robustes, et qu'ils peuvent s'assurer de la victoire en quelque mêlée qu'ils se rencontrent, et en quelque bataille qu'on entreprenne de leur livrer.»

(1) Les Cambodgiens n'étaient sans doute plus alors le peuple conquérant, batailleur, qui avait abattu la puissance du Fou-nan. Dans le *Souei chou* (VII^e s.) au contraire, il est dit

que, dans la guerre avec les Siamois, ils ont obligé tout le peuple à combattre. Ils n'ont ni tactique ni stratégie.

LES SORTIES DU PRINCE. — J'ai entendu dire que jadis les empreintes des pas du souverain n'étaient jamais marquées en dehors de chez lui; et cela pour parer aux cas fortuits. Le nouveau prince est le gendre de l'ancien; il avait adopté la carrière des armes. Le beau-père aimait sa fille; la fille lui déroba l'épée d'or (1) et la porta à son mari. Aussi le fils dépouillé de la succession complota-t-il pour lever des troupes. Le nouveau prince le sut, lui coupa les doigts de pied et le reléqua dans une chambre obscure (2). Le nouveau prince a le corps bardé de fer si bien que même couteaux et flèches, frappant son corps, ne pourraient le blesser (3). C'est grâce à cette précaution qu'il ose sortir. J'ai passé plus d'une année dans le pays et je l'ai vu sortir quatre ou cinq fois. Quant le prince sort, de la cavalerie est en tête d'escorte; puis viennent les étendards, les fanions, la musique. Des filles du palais, au nombre de trois à cinq cents, en étoffes à ramages, des fleurs dans les cheveux, tiennent à la main de grands cierges et forment une troupe; même en plein jour, leurs cierges sont allumés. Puis viennent des filles du palais portant les ustensiles royaux d'or et d'argent, et toute la série des ornements, le tout de modèles très différents et dont l'usage m'est inconnu. Ensuite il y a des filles du palais tenant la lance et le bouclier, et qui sont la garde privée du prince: elles aussi forment une troupe. Suivent les voitures à chèvres, les voitures à chevaux, toutes ornées d'or. Les ministres, les princes sont montés à éléphant, et allant en avant regardent au loin; leurs parasols rouges sont innombrables. Après eux arrivent les épouses et concubines du roi, en palanquin, en voiture, à éléphant. Elles ont certainement plus de cent parasols garnis d'or. Derrière elles, c'est le prince, debout sur un éléphant, et tenant à la main la précieuse épée. Les défenses de l'éléphant sont enveloppées d'or. Il y a plus de vingt parasols blancs garnis d'or et dont les manches sont en or. Des éléphants nombreux se pressent autour de lui, et de la cavalerie le protège (4). Si le roi se rend à un endroit voisin, il ne se sert que d'un palanquin d'or, porté par quatre filles du palais:

(k. 82, p. 4^{vo} ss.) que la garde du roi, de plus de mille hommes, était toujours en armes aux portes du palais, cuirassée et prête à combattre. Le *Kiou l'ang chou* (X^e s.) parle (k. 197, p. 2^{vo} ss.) des éléphants de guerre du Cambodge: sur le dos ils portaient une tour occupée par quatre guerriers armés d'arcs et de flèches.

(1) Le *prah khan*. Cf. p. 147.

(2) Le *Souei chou* (VII^e s.) (*loc. laud.*) racontait comment au Cambodge chaque prince, à son avènement, mutilait ses frères par l'ablation d'un doigt ou du nez, et les reléguait dans quelque endroit secret où l'on pourvoyait à leur subsistance, sans qu'ils pussent jamais prétendre à aucune charge.

(3) Ce passage est reproduit dans le *Tcheung tch'i tsu ki* 誠齋雜記 de Tcheou Ta-kouan, p. 5^{vo} (cf. *Introduction*).

(4) Cf. la description du cortège du prince Chandalekha, dans *B. E. F. E.-O.*, I. 218 et ss.

Le plus souvent, le roi en sortant va voir une petite pagode d'or devant laquelle est un Buddha d'or. Ceux qui aperçoivent le roi doivent se prosterner et toucher la terre du front ; c'est ce qu'on appelle *san pa* 三罷 (1). Sinon, ils sont saisis par les maîtres des cérémonies (2) qui ne les relâchent pas sans qu'il leur en coûte.

Chaque jour, le roi tient audience deux fois pour les affaires du gouvernement. Il n'y a pas de liste arrêtée. Ceux des fonctionnaires ou du peuple qui désirent voir le prince s'asseoient à terre pour l'attendre. Au bout de quelque temps on entend dans le palais une musique lointaine ; et au dehors on souffle dans les conques comme bienvenue au roi. J'ai entendu dire qu'il ne se servait que d'un palanquin d'or ; il ne vient pas de loin. Un instant après, on voit deux filles du palais relever le rideau de leurs doigts menus et le roi, tenant en main l'épée, apparaît à la fenêtre d'or. Ministres et gens du peuple joignent les mains et frappent le sol du front ; quand le bruit des conques a cessé, ils peuvent relever la tête. Suivant le bon plaisir du roi, ils s'approchent aussi pour s'asseoir. Au lieu où l'on s'assied, il y a une peau de lion qu'on regarde comme un objet royal. Quand les affaires sont terminées, le prince se retourne ; les deux filles du palais laissent tomber le rideau ; tout le monde se lève.

On voit par là que tout en étant un royaume de *Man* 蠻 et de *Mo* 貊, ils ne laissent pas de savoir ce que c'est qu'un prince.

(1) Cette prosternation s'appelle encore actuellement *sambak* (pron. *sampuk*). » (E. A.)

(2) Notre traduction n'est pas sûre. Le texte dit 視事者.

NÔTRE TRANSCRIPTION DU CHINOIS

Il est d'un grand avantage pratique d'adopter pour l'École une transcription uniforme du chinois. Dans l'espoir que l'accord finira par s'établir entre tous les sinologues de langue française, nous ne demandons qu'à faire nombre en nous ralliant à un des systèmes déjà constitués. M. Vissière, professeur de chinois à l'École des Langues Orientales vivantes et secrétaire-interprète du Ministère des Affaires Étrangères, a fait adopter par ce Ministère un système de transcription dont les tables viennent d'être publiées. Les tables ne sont pas très systématiques. Il n'y a pas de raison scientifique sérieuse, si on écrit *wang*, pour ne pas écrire *guang*. Mais, tel qu'il est, ce système est pratique, sans innovations graves, sans signes diacritiques, sans valeurs trop conventionnelles des lettres. Il sera le système de l'École des Langues Orientales, où M. Vissière enseigne ; il est dès à présent celui du Ministère des Affaires Étrangères, de la légation et des consulats de France en Extrême-Orient ; les Ministères de la Guerre et de la Marine paraissent l'accepter ; les Jésuites de Chang-hai ont, paraît-il, déclaré d'avance vouloir l'adopter. Il nous semble donc qu'il y a là une chance d'unifier les systèmes français : elle est trop rare pour la laisser échapper. C'est pourquoi, après nous être entendus avec MM. Chavannes et Sylvain Lévi, professeurs au Collège de France, nous nous rallions nous-mêmes et invitons nos collaborateurs à se conformer à la transcription de M. Vissière, dont nous reproduisons les tables ci-dessous. Nous croyons toutefois nécessaire d'y ajouter les conventions suivantes :

1° Il est souvent difficile de savoir si un caractère doit se transcrire *ho* ou *houo*, *po* ou *pouo*, et les tables ne résolvent pas la difficulté. Nous transcrivons en ce cas d'après le *Petit dictionnaire chinois-français* du P. Debesse, portatif et peu coûteux, paru à Chang-hai en 1901.

2° M. Vissière transcrit uniformément *to* les caractères 多 et 得. Nous croyons qu'il y a là deux sons différents : c'est pourquoi nous réserverons *to* pour la série 多, et nous transcrivons *tô* le caractère 得 et ses homophones. Il en ira de même pour les caractères des séries 奢 *chô*, 者 *tchô* et 則 *tsô*, que nous ne voulons pas confondre avec ceux des séries 朔 *cho*, 酌 *tcho* et 作 *tso*. La lettre *ô* nous paraît offrir l'avantage de ne pas différer essentiellement de la lettre *o* de M. Vissière, et de pouvoir être remplacée par l'*o* simple sans grave inconvénient dans les fontes où manquerait l'*ô* avec tréma. Comme règle pratique, nous transcrivons *ô* tous les caractères que le Dictionnaire du P. Debesse transcrit avec un *é* final immédiatement précédé d'une consonne. Ces modifications sont indiquées dans la table par des italiques.

3° Généralement nous ne marquons pas les tons, mais nous n'avons aucune objection à ce que nos collaborateurs les marquent. De plus, les mots au jou *cheng* ont eu une évolution phonétique si particulière qu'il serait désirable, au

moins dans les travaux de linguistique, de les marquer par le signe de la brève, en attendant que les progrès de la philologie nous permettent de restituer exactement l'ancienne prononciation. Cette marque de la brève se mettra sur la voyelle, si le mot n'a qu'une voyelle, sur la seconde voyelle, si le mot en a deux ou plus. Ex. : *kō, koü, koïo*.

TABLE DE TRANSCRIPTION

阿 a	方 fang	休 hieou
沙 cha	非 fei	欣 hin
篩 chai	分 fen	行 hing
山 chan	否 feou	學 hio
商 chang	佛 fo	兄 hiong
少 chao	風 fong	許 hiu
是 che	福 fou	愆 hiuan
身 chen	哈 ha	血 hiue
生 cheng	海 hai	訓 hiun
守 cheou	漢 han	和 ho
奢 chō	杭 hang	紅 hong
朔 cho	好 hao	湖 hou
書 chou	黑 hei	化 houa
耍 choua	恨 hen	懷 houai
帥 chouai	衡 heng	還 houan
門 chouan	後 heou	黃 houang
雙 chouang	喜 hi	回 houei
水 chouei	下 hia	昏 houen
舜 chouen	鞋 hiai	或 houo
說 chouo	香 hiang	然 jan
耳 enl	孝 hiao	讓 jang
法 fa	協 hie	繞 jao
凡 fan	賢 hien	日 je